

Des clés pour comprendre
LES SYNDICATS
de Nouvelle-Calédonie

CHRONIQUE DE LEUR ORIGINE,
LEUR HISTOIRE ET LEUR ÉVOLUTION

USOENC

USTKE

FSAOFP

COGETRA

UT CFE-CGC

CSTC-FO

CSTNC

MEDEF-NC

CGPME-NC

UPA-NC

Des clés pour comprendre
LES SYNDICATS
de Nouvelle-Calédonie

**CHRONIQUE DE LEUR ORIGINE,
LEUR HISTOIRE ET LEUR ÉVOLUTION**

Edité par les Editions Djubea - 2014

Tous droits réservés pour tous pays.

Rédaction : Dorothée Tromparent et Hubert Vieille

Mise en forme & recherche iconographique : Jacques d'André

Conception et réalisation : Atelier Djed - Impression : Artypo

SOMMAIRE

Ce ne sont pas les syndicats qui manquent de maturité, mais les relations sociales !	6 à 10
L'USOENC	11 à 25
L'USTKE	26 à 42
LA FEDERATION DES FONCTIONNAIRES	43 à 54
LA COGETRA	55 à 61
L'UT CFE-CGC	62 à 68
LA CSTC-FO	69 à 79
LA CSTNC	80 à 92
LA CSTNC	93 à 107
LA CGPME-NC	108 à 119
L'UPA-NC	120 à 127
ANNEXE	128 à 137
Les grandes dates sociales.....	138 à 161
INDEX.....	162

Remerciements

A tous les secrétaires généraux, président(e)s, directrices et directeurs et assistantes des dix syndicats représentatifs.

Archives de la Nouvelle Calédonie : Ingrid Utchaou, directrice ; Christophe Dervieux, archiviste.

Ismet Kurtovitch, historien.

Henri Israël, journaliste et historien.

CRÉDITS PHOTOS

Illustrer cet ouvrage n'aurait pas été possible sans la mise à disposition de documents photographiques illustrant les étapes de la vie des syndicats et leur présence dans l'actualité du Pays.

On trouve donc, dans les pages qui suivent, des photos provenant de :

- © Didier Guénant-Jeanson / USOENC
- © COGETRA
- © Mickaella Neoere-CSTNC
- © Ingrid Chanene, chargée de communication à l'USTKE
- © Les Nouvelles Calédoniennes
- © Gilles-Emmanuel Nouveau
- © Yasmina Metzdorf

AVANT-PROPOS

Le Pacte Social conclu le 20 octobre 2000 sous l'égide de Jean Lèques, président du gouvernement et de Philippe Gomès alors membre du gouvernement en charge du travail, puis les différentes Sessions du dialogue social organisées et animées par la Direction du Travail et de l'Emploi qui se sont déroulées à partir de 2006, ont largement contribué à instituer en Nouvelle-Calédonie une démocratie sociale originale au sein de laquelle les organisations syndicales représentatives jouent un rôle essentiel.

Ainsi, **la loi du 14 avril 2006** a fixé les conditions permettant aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés d'être déclarées "représentatives", et d'être reconnues comme acteur privilégié dans le fonctionnement du système de dialogue social ; en accord avec les grands principes démocratiques, la loi assoie notamment la légitimité des organisations syndicales de salariés sur leurs résultats aux élections professionnelles.

La loi du 12 janvier 2010 a déterminé les modalités de financement public des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés pour leur permettre d'assurer leurs missions. Ainsi, au titre de l'année 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie leur a attribué 144 millions (50 pour les organisations syndicales d'employeurs et 94 pour les organisations syndicales de salariés).

La loi du 31 décembre 2011 a instauré un Conseil du Dialogue Social (CDS), composé à parité de représentants des instances dirigeantes des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés ; cette loi prévoit que le CDS rencontre, chaque année, le gouvernement dans le cadre d'une Conférence sociale en vue de discuter des projets de réforme dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale. Ces conférences donnent lieu à un agenda social qui fixe la liste des réformes engagées par le gouvernement ou négociées par les partenaires sociaux, ainsi que leur calendrier de mise en œuvre. En plus d'autres attributions, le CDS assure également un suivi de la négociation collective sur les salaires.

Les organisations syndicales représentatives exercent par ailleurs une fonction consultative dans de multiples instances officielles, telles que la Commission Consultative du Travail (CCT), ou le Comité Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP) et participent à la gestion paritaire de certains organismes tels que la CAFAT, le FSH, le SMIT etc.

Dans le secteur privé, les organisations syndicales représentatives de salariés disposent enfin d'un monopole de la négociation collective, tant au niveau interprofessionnel, qu'au niveau de la branche ou de l'entreprise. Elles exercent également un monopole pour présenter des candidats au 1^{er} tour des élections de représentants du personnel.

Mais qui sont ces acteurs de la démocratie sociale ?

Qu'est ce qui les caractérise sur le plan de leur histoire, de leur culture et de leurs valeurs sociales, de leur organisation ?

Quel nombre d'adhérents revendiquent-elles, quelle est leur audience, leur influence ?

Nous sommes persuadés que la qualité du dialogue social passe d'abord par cet exercice de "connaissance" qui permet ensuite "la reconnaissance" ; dans la culture océanienne en particulier cette approche constitue un préalable à tout palabre, à toute négociation. Un SAS indispensable pour construire une relation de confiance.

Le présent ouvrage de Dorothee Tromparent et Hubert Vieille, journalistes indépendants, nous permet de disposer des "clefs pour comprendre les organisations syndicales", mais nous a surtout semblé constituer un excellent outil pour promouvoir le dialogue social. C'est pour ce motif que nous avons souhaité contribuer à son édition et à sa publication.

Pierre Garcia
Directeur du Travail et de l'Emploi

“CE NE SONT PAS LES SYNDICATS QUI MANQUENT DE MATURITÉ, MAIS LES RELATIONS SOCIALES” !

Interview d’Henri Israël ⁽¹⁾



Henri Israël est l’auteur d’Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie. (Editions Ile de Lumière). Titulaire d’une maîtrise d’histoire contemporaine et diplômé du Centre de formation des journalistes (CFJ) à Paris, il est également rédacteur en chef de CFDT Magazine, mensuel de la CFDT.



EN QUOI PEUT-ON PARLER DE CULTURE SYNDICALE CALÉDONIENNE ?

Il existe, sans aucun doute, des spécificités dans les relations sociales et syndicales en Nouvelle-Calédonie. Alors qu’avant la Deuxième Guerre mondiale, le syndicalisme calédonien est surtout marqué par une recherche du consensus, il évolue vite vers un syndicalisme de classe, sous l’effet du Syndicat Autonome, et de militants comme Gabriel Mussot qui ne se cachent pas d’être très proches du mouvement communiste.

La culture syndicaliste calédonienne est, de mon point de vue, issue du Syndicat Autonome, qui n’a rien à voir avec la dénomination qu’on lui confère en Métropole où les “autonomes” sont en général corporatistes et plutôt de droite. Ici, c’est un syndicalisme qui se veut de lutte des classes. Il est aussi très fortement composé de militants qui viennent de Métropole et qui importent ce type de syndicalisme à la SLN surtout. Après 1947, le parti communiste calédonien disparaît dans des conditions assez rocambolesques sous la pression des prêtres et des pasteurs.

A partir des années soixante, lorsque les Autonomes perdent du terrain au profit du jeune SOENC puis de l’USOENC, on revient doucement vers un syndicalisme plus négociateur mais toujours marqué par un discours assez radical.

Il faut constater aussi que l’exportation des sigles métropolitains (sauf dans la fonction publique et encore) ne font pas recette. FO s’implante un peu dans la santé et la pénitencière, mais ne parvient pas à grignoter un espace comme en Métropole. La CGC et la CFTC restent marginales. La CGT, elle, noue un partenariat avec les Autonomes qui déclinera faute de suivi. Ensuite, la Confédération française se tourne vers l’USTKE.

Il faut dire aussi que si la culture syndicale est une culture de confrontation assez violente avec barrages, blocages et grèves longues et dures à la SLN mais aussi dans le commerce par exemple, le patronat calédonien n’a

(1) Réalisée le 31 juillet 2012.

jamais accepté le fait syndical sans difficulté. On a souvent dit que les employeurs “avaient les syndicats qu’ils méritaient”. Et réciproquement. Cet adage est vérifié mille fois en Calédonie où les patrons, souvent métropolitains, considèrent que le syndicat n’est pas un partenaire fiable et valable. Souvent, le patronat, refuse de reconnaître qu’il n’est pas de droit divin.

LA CONFRONTATION PLUTÔT QUE LA NÉGOCIATION EST-ELLE UNE FATALITÉ HISTORIQUE ?

Je ne sais pas si l’on peut parler de fatalité historique. Le concept lui-même serait contestable. Ce qui est sûr, comme je le disais précédemment, c’est que le patronat comme les syndicats ont une volonté de faire plier l’autre. On le voit très clairement à la SLN de Doniambo où les patrons successifs pensent dès qu’une revendication est lancée, que ce soit par les Autonomes puis par le SOENC-Nickel, qu’il faut faire plier. On passe très vite à l’ultimatum puis à la grève. Parfois même, on frôle la mise en cause de la sécurité des installations. C’est un mode de conflits, certes un peu immature, mais qui est bien partagé.

Dans les deux camps, syndicats et patronat, on considère souvent le conflit comme la seule méthode de régler les différends. De ce point de vue, un homme comme Jacques Lafleur, le patron, agissait avec une brutalité calculée.

Ce système qui règle ainsi les relations sociales est le fruit aussi d’une culture historique. C’est celle du Bagne, de l’affrontement avec les “Viets” dans les années trente, quarante et cinquante. C’est le système colonial puis néo-colonial qui ne fait pas de place au dialogue mais privilégie les décisions prises sur un mode quasi militaire.

Je dois préciser que la situation semble changer depuis les accords de 2000 et le Pacte social. Les relations sociales interprofessionnelles étaient difficiles et pourtant un accord a pu être trouvé. Même chose tout récemment avec l’accord sur la vie chère signé en 2012.

On doit aussi nuancer mon propos puisque les partenaires sociaux ont été capables de créer tout de même le FSH (Fonds Social de l’Habitat) qui est une belle réalisation paritaire et qui est le résultat d’un conflit à la SLN et d’une négociation mature entre les partenaires.

COMMENT LE SYNDICALISME PEUT-IL, ICI, ÊTRE RÉELLEMENT UN CONTRE-POUVOIR ?

Il est très difficile de répondre à cette question. Dans l’entreprise, à l’évidence les syndicats calédoniens jouent leur rôle de contre-pouvoir. Aussi bien dans le nickel que le commerce ou les transports et je ne parle pas de la fonction publique !

Dans la société, la chose est plus complexe à définir. La Calédonie ne

connait pas la Charte d'Amiens qui consacra, en 1906, l'indépendance du syndicalisme avec la fonction politique. Les syndicats calédoniens ont toujours été très imbriqués dans la vie politique du Territoire. Bien avant que l'USTKE fasse son parti travailliste, Gilbert Drayton, l'ancien secrétaire général de l'USOENC, avait fait de même ! Et je n'oublie pas que Gabriel Mussot avait été élu à l'Assemblée territoriale avec Maurice Lenormand avant de se fâcher avec lui. Et Guy Mennesson, secrétaire général de l'USOENC, voulait être candidat aux élections législatives de 1978. Bref, l'attrance politique pour les syndicalistes n'est pas nouvelle et n'a pas posé de problème majeur aux Calédoniens jusqu'à une date récente.

Cela étant, le contre-pouvoir n'est pas une tendance naturelle pour les politiques qui considèrent, ici et ailleurs, les syndicats comme des alliés naturels ou des adversaires qu'il faut écraser. C'était l'attitude d'un homme comme Lenormand autrefois ; ou comme Jacques Lafleur, plus proche de nous. Chaque parti politique, chaque "clan" voulait s'affilier un syndicat et malheur à celui qui marquait son autonomie. Il faut, pour en prendre la mesure, demander à Didier Guénant-Jeanson de raconter comment Jacques Lafleur a tenté de se rapprocher de l'USOENC puis, voyant les résistances, a cherché à nuire au syndicat par tous les moyens.

Avec l'Etat, les relations sont, d'un certain point de vue plus simples puisque moins directement conflictuelles.

LE DIALOGUE SOCIAL NE RELÈVE PAS DE L'ÉVIDENCE. OÙ SITUEZ-VOUS LES RESPONSABILITÉS ?

Evidemment des deux côtés de la barrière. Je pense que le conflit n'est pas une question tabou et qu'il peut être sain de vivre un conflit lorsque cela est nécessaire, si les partenaires savent que le conflit aura une fin. La question en Calédonie, c'est que trop souvent, avec cette volonté d'humilier et de faire plier, le conflit n'a pas de fin. Il est parfaitement anormal qu'une grève dure trois mois, comme ce fut le cas autrefois à la SLN.

EST-CE UNE HISTOIRE D'HOMMES, DE LEADERS OU DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ?

Là aussi, peut-on séparer les hommes du contexte social et économique ? Des leaders syndicaux de grand talent, la Calédonie en a connu et en connaît encore aujourd'hui. Il est clair que des hommes comme Mussot, Joyeux, pour les Autonomes ; Drayton, Hmeun, Jeanson et bien d'autres sont des leaders qui ont pesé ou pèsent encore dans le débat. Le contexte économique joue, également, un rôle très important. Il faudrait sans doute faire, pour la SLN une corrélation entre les grèves et leur durée et le cours du nickel, on y trouverait sûrement un parallélisme qui ne doit rien au hasard.

ESTIMEZ-VOUS QUE LE PAYSAGE SYNDICAL SOIT ÉMIETTÉ ?

Ce n'est certainement pas à un Métropolitain de faire la leçon sur l'émiettement du syndicalisme en Nouvelle-Calédonie. Ce qui est spécifique en Calédonie, c'est que ces syndicats, dans l'histoire et cela depuis 1901, date de création du premier syndicat sur le Territoire, ne convenaient pas à certains qui en créaient un autre. Les syndicats calédoniens ont poussé comme des champignons puis ont quasiment disparu au moment de la guerre pour revenir après la fin du conflit mondial sur des clivages plus politiques, plus mondiaux aussi à cause de la guerre froide.

En réalité, si le syndicalisme est si émietté en Calédonie, c'est aussi la faute des syndicats métropolitains. En quoi, pour dire brutalement les choses, est-il nécessaire d'avoir FO ou la CFTC et la CGC en Calédonie ? La réalité des clivages devrait se limiter à l'USOENC et à l'USTKE. Même la Fédération des fonctionnaires, qui est une organisation syndicale avec une histoire ancienne et souvent courageuse, pourrait, aujourd'hui, voir son avenir dans le cadre d'une fusion ou d'une alliance avec d'autres. Je ne parle ici qu'en mon nom personnel, bien entendu.

JUSQU'OUÛ LE SYNDICALISME MÉTROPOLITAIN EST-IL EXPORTABLE ?

J'ai commencé de répondre précédemment à cette question. Je crois qu'actuellement et cela me paraît sain, les syndicats qui ont une réelle influence en Calédonie sont signataires d'accords de partenariat avec des organisations syndicales métropolitaines. Ainsi, l'USOENC, depuis mai 1985, est partenaire de la CFDT et la CGT a noué des liens avec l'USTKE, après avoir soutenu les Autonomes. Cette démarche me paraît plus en adéquation avec les rapports entre la France et la Calédonie, moins paternaliste voire moins néo-coloniale. Le partenariat, c'est une relation à égalité de droits.

L'exportation d'un sigle dans un territoire n'est pas évidente. Cela a sans doute empêché la progression de FO, de la CFTC et de la CGC sur le Territoire. En répondant ainsi, je crois pouvoir affirmer qu'il n'est pas souhaitable que soient exportés des sigles qui n'ont pas de relations fortes avec l'histoire de la Nouvelle-Calédonie qui doit encore se construire en un pays. Lorsque l'on parle de destin commun, je ne crois pas que des syndicats métropolitains soient les mieux placés pour faire vivre ce concept.

PEUT-ON PARLER DE MATURITÉ SYNDICALE EN CALÉDONIE ?

Je me garderai bien d'avoir l'air de faire la leçon à mes amis calédoniens pour lesquels j'ai du respect et une réelle affection. Que veut dire maturité, un terme que j'ai moi-même employé d'ailleurs. Je crois que ce ne sont pas

les syndicats qui manqueraient de maturité mais les relations sociales. On ne passe pas d'un jour à l'autre d'une pratique d'affrontements, voire de violence, à des négociations sereines et apaisées. D'ailleurs, encore une fois, passer par une phase de conflit n'est pas preuve d'un manque de maturité mais la mesure d'un rapport de forces. On peut, pour constater un rapport de forces, faire une journée de grève massive mais pas trois mois !

Je crois aussi que le syndicalisme calédonien, comme toute la société, a été traumatisé par les "événements" des années 80. Et là, oui, l'USOENC et le SOENC-Nickel ont fait preuve d'une grande maturité en protégeant l'outil de travail. C'est le DRH de la SLN de l'époque, qui m'a dit "l'USOENC a sauvé l'entreprise". Bel hommage d'un employeur aux syndicalistes. Comme Jacques Lafleur qui, lors d'un congrès de l'USOENC, en 1995, annonce qu'il ne faut pas aller au référendum parce que : à trop vouloir gagner on peut perdre l'essentiel, c'est à dire la paix.

On parle à tout bout de champ de "destin commun" le syndicalisme est-il une composante de taille ?

En Métropole, on a beaucoup, ces derniers temps, dit du mal des "corps intermédiaires", des syndicalistes qui seraient des conservateurs. Il faut refuser ce populisme ambiant et trop facile qui montre du doigt des boucs émissaires.

En Calédonie, oui, le "destin commun" n'aboutira qu'avec toutes les forces qui composent ce pays. Les politiques, les syndicats, le patronat, les associations, les artistes etc... Je veux faire remarquer que la seule grande organisation dans laquelle il y avait Caldoches et Kanak dès la création, c'était et c'est toujours l'USOENC. Cette particularité, malgré de douloureux moments dans le conflit des années 80 a tenu bon. Parce que les responsables étaient capables de se parler, de parler avec les uns et les autres. Le destin commun, il est déjà réalisé dans une partie du syndicalisme calédonien.

Mais nous savons tous que pour que le "destin commun" ait un sens, il faudra que le développement de la province Nord soit poursuivi, que Nouméa cesse d'être une capitale tentaculaire et bien sûr que le dialogue en général dans la société calédonienne progresse, y compris le dialogue social. Les syndicats peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans cette évolution de la société calédonienne.

L'USOENC



Gilbert Drayton, Gaston Hmeun, Guy Mennesson et Raymond Joyeux lors d'un meeting en 1971.

Date de création : Le premier SOENC naît en 1965, l'USOENC en 1969.

Sigle : USOENC (Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie)

Devise : "Acteurs du changement"

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 5615 (source DTENC)

Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014 (secteurs public et privé cumulés) : 21,26 %

Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et privé cumulés) : 27,68 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 1^{er}

Secrétaire général : Didier Guénant-Jeanson

Coordonnées :

USOENC

5 TER, RUE LAVOISIER

BP 2534 - 98846 NOUMEA CEDEX

Tél : 25 96 40 / Fax 25 01 64

Email : usoenc@canl.nc

Site : <http://www.usoenc.nc>



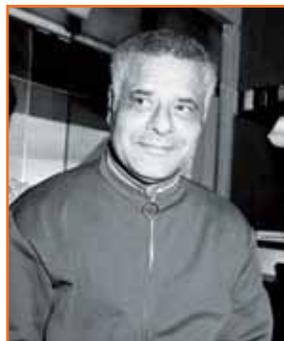
L'USOENC (Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie), premier des syndicats calédoniens représentatifs, s'inscrit dans l'histoire sociale et économique du pays depuis les années soixante. Depuis l'électrochoc des conflits de 1999, elle prône le dialogue et la négociation, comme le fait la CFDT, son syndicat frère de Métropole. Deux défis sont devant elle : la nature très élaborée de sa structure, et l'après Didier Guénant-Jeanson programmé pour 2015.

Comme la plupart des syndicats calédoniens, l'USOENC est née dans le nickel. L'organisation, âgée de plus de 40 ans, est le plus ancien syndicat calédonien encore en activité.

Le premier SOENC, syndicat des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie, voit le jour à la SLN (Société Le Nickel), en 1965, de la rencontre entre Roland Caron, un Métropolitain, et Gaston Delhumeau, militant de l'Union Calédonienne. A l'époque, domine le Syndicat autonome suivi de la CGT-FO. *“A la SLN, on quittait le syndicalisme idéologique pour aller vers un syndicalisme plus pragmatique. C'est sans doute la raison pour laquelle nous avons été perçus comme un syndicat de droite”*, estime Jean-Pierre Aïfa, maire de Bourail qui a participé à la création du SOENC⁽²⁾. Son premier secrétaire général, Bernard Galaud, n'occupera pas la fonction pour des raisons jamais officialisées. Gérard Moglia prend alors les commandes, avec Gilbert Drayton.

▶ ▶ ▶ 1969 : L'USOENC

Quatre ans plus tard, la fusion avec les centrales syndicales des dockers et la manutention portuaire va aboutir à la création de l'USOENC. Nous sommes en 1969, l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie regroupe alors : le SOENC, le syndicat des gens de la mer avec Aïssa Raleb, Alexandre Naouna et Guy Menesson du syndicat des dockers, et le SELEC⁽³⁾, syndicat de l'enseignement privé. On y retrouve tous les leaders du syndicalisme des années 70 et 80. En juillet 1970, au Congrès de Bourail, Gilbert Drayton est élu secrétaire général ; Alexandre Naouna, représentant les dockers est adjoint, avec Pierre Declerq pour l'enseignement libre.



Gilbert Drayton en 1977.

⁽²⁾ *“Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle Calédonie”*, Henri Israël (p 146).

⁽³⁾ Le SELEC, Syndicat des enseignants laïcs de l'enseignement catholique, créé en 1969 quitte l'USOENC, en 1977 après un différend sur la loi Debré. Son fondateur, Pierre Declerq, qui deviendra leader des jeunes indépendantistes de l'Union Calédonienne, sera assassiné en 1981.

Gilbert Drayton tiendra la barre jusqu'en 1978 date d'un conflit majeur à la SLN. Puis, Guy Menesson reprend les commandes pendant 14 ans ; viendra le tour, en 1992, de Gaston Hmeun, un Kanak⁽⁴⁾. L'USOENC regroupe alors dix SOENC. Les années Guénant-Jeanson commencent à partir de 1998, quand il prend la relève au secrétariat général dont il assume aujourd'hui encore et "au moins" jusqu'en 2015, la responsabilité.



Gaston Hmeun harangue la foule, debout sur le toit d'une 4L en 1971.

Durant ces quarante années d'existence, l'USOENC combat et combat encore. Les luttes au port autonome mais surtout les conflits à la SLN font figure de marqueurs pour l'organisation syndicale. Et les dates des grands conflits s'alignent et ne se ressemblent pas : 1966, 1969, 1971, et puis la grève de 1978, avec ses 51 jours d'interruption de travail ; cette "belle grève", selon les dirigeants de l'USOENC, durant laquelle se révèle le jeune Didier Guénant qui va s'opposer au protocole de reprise. Il y aura aussi 1986 pour conquérir l'intéressement. Ces années-là, l'organisation se nourrit de contestation, d'opposition. Didier Guénant-Jeanson en évoque fièrement les résultats et les conquêtes, "notre syndicat était déjà un pilier de la construction sociale", dit-il⁽⁵⁾. Et de citer, pêle-mêle, sa participation à la renégociation des conventions collectives en 1980, à la création de la première mutuelle (celle de la SLN), suivie de celle du Commerce et de celle des fonctionnaires, la mise en place du premier comité d'entreprise en 1969 à la SLN, le premier accord d'intéressement en 1986.

▶ ▶ ▶ LA GRANDE SŒUR CFTD

Les années 80 sont celles, pour l'USOENC, des engagements en politique. "A l'USOENC, nous considérons aujourd'hui que la distance est essentielle, tant vis-à-vis de la politique que des affaires. Ça n'a pas toujours été le cas", rappelle le secrétaire général. "Nous sommes nés en 1965 dans le sillage de l'UC. Dans les années 1980, nous avons pris parti en faveur de

⁽⁴⁾ Les secrétaires généraux de l'USOENC sont successivement : Gilbert Drayton (1969-1978), Guy Menesson (1978-1992), Gaston Hmeun (1992-1998), Didier Guénant-Jeanson (1998).

⁽⁵⁾ Entretien avec Didier Guénant-Jeanson, le 5 juillet 2012, à la Maison des Syndicats, Vallée-du-Tir à Nouméa.

l'indépendance. Depuis, nous nous sommes affranchis. En 1998, nous avons appelé à voter pour l'Accord de Nouméa, mais c'était un choix de société. Aujourd'hui, nous avons des adhérents de gauche comme de droite, indépendantistes ou pas. Et c'est notre force⁽⁶⁾. Désormais, Didier Guénant-Jeanson brandit le drapeau de la distance politique et vante la philosophie du partage et du rééquilibrage du pays sur fond de pluriethnisme.

Didier Guénant-Jeanson ne cache pas, lui qui appelle un chat un chat, que ses relations avec les administrations provinciales, comme avec le gouvernement *“sont cycliques comme l'est le marché du nickel”*. Mais le discours reste mesuré, bien tempéré par les années d'expérience.

Une prudence comparable à celle de la grande sœur métropolitaine CFDT (Confédération française démocratique du travail). Avec la confédération, le lien est fort, voire historique : il date de l'année 1970, quand Edmond Maire en était le secrétaire général. Depuis il a fait l'objet d'un contrat de coopération signé en 1985, au nom duquel l'USOENC représente ici la CFDT et réciproquement à Paris.

La CFDT *“syndicat frère”* assure notamment le soutien à la formation des militants. Les relations sont-elles toujours au beau fixe ? *“La CFDT nous a énormément apporté”*, assure Didier Guénant-Jeanson qui souligne que *“le syndicalisme calédonien a toujours été un produit importé, peut-être aussi parce qu'il était interdit, à l'origine, aux personnes ayant connu le bagne”*.

Une coopération parfaite qui n'exclut pas parfois quelques explications de texte pour accorder les grilles culturelles. *“Ça a été par exemple le cas avec la loi sur l'emploi local”*, se souvient le secrétaire général. *“Quand on en parlait à la CFDT, ils voyaient ça comme une loi d'exclusion et de racisme. Alors qu'ici, c'était, pour nous, une étape essentielle”*.

▶ ▶ ▶ LES ANNÉES DE PLOMB

Et pour rejoindre la CFDT dans ses options fondamentales de syndicalisme de concertation et de dialogue, il aura fallu d'abord que l'USOENC traverse les folles années 90 et leur multiplicité de conflits, de grèves et de chausse-trappes sur fond de bâches bleues ; ces fameuses bâches bleues, tant redoutées des patrons, et qui abritent en Nouvelle-Calédonie les piquets de grève. L'année 1999 va



Les grévistes de la SLN dans les rues de Nouméa le 14 juin 1978.

⁽⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 20/11/2007, interview de Didier Guénant-Jeanson.

marquer un tournant, un changement de cap : cette année-là, le triple conflit Cellocal, Sotrapa, Sofaplast sonne comme un avertissement. Les méthodes employées de part et d'autre frisent l'illégalité : grilles d'usines cadenassées, refus d'exécuter les jugements, interventions musclées des forces de l'ordre.



Conférence de presse le 20 Juin 1990 sur le piquet de grève du conflit SLN qui dure depuis 36 jours.

Tout se mélange et s'accélère, d'autant que le conflit Cellocal se déroule dans l'entreprise du fils de Jacques Lafleur, président de la province Sud, député, homme politique tout puissant encore incontesté.

Alors comment ne pas relever ce face à face, en 1999, devant les grilles de Cellocal.

Il se déroule entre Jacques Lafleur, déjà baptisé le Vieux, et Didier Guénant-Jeanson, jeune secrétaire général. Devant les grilles de l'usine cadenassées par les grévistes, Jacques Lafleur ironise, mordant : *"Mais on n'est plus maître chez soi ici. On vit un régime totalitaire..."* Didier Guénant-Jeanson ne se démonte pas. Il répond du tac au tac, un léger sourire aux lèvres : *"C'est vous qui dites ça, Monsieur le député. C'est vous qui dites ça"*. Petite illustration de l'ambiance de ces années-là. Années de plomb où il fallait sans doute bien du courage pour s'attaquer aux maîtres de l'économie.

Belle illustration aussi des multiples algarades entre les deux hommes, heurts et énervement durant lesquels le secrétaire général se faisait souvent *"envoyer bouillir et traiter de communiste"*, comme il se plaît à le raconter.

▶ ▶ ▶ LE PACTE

L'urgence sociale de ces années-là plaidera pour le Pacte social, signé en octobre 2000 (**voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe**). Didier Guénant-Jeanson le rappelle⁽⁷⁾ : *"Pour moi, le gain le plus fort du Pacte, c'est la reconnaissance, enfin, des partenaires sociaux. Avant cela, le dialogue n'existait pas. En 2000, nous étions soulagés que les élus disent enfin : les syndicats patronaux ou les syndicats salariés ont une place dans*

(7) *"Actes du colloque 10^{ème} anniversaire du Pacte social"* - 20 octobre 2010 - Direction du Travail et de l'Emploi.

la société et ils peuvent s'exprimer sur un certain nombre de sujets”.

Il poursuit : “Ce Pacte social a enfin permis aux travailleurs de la Nouvelle-Calédonie d'évoluer, d'avoir des avantages sociaux. Avant le Pacte, pendant 20 ans, nos conflits, nos blocages se terminaient toujours de la même manière : des licenciements, des

difficultés. Mais, pour les salariés, rien de positif. Aujourd'hui, avec cette démarche pactiste, on peut faire de grandes réformes, comme l'emploi local, ou l'évolution des bas salaires”.



Le SOENC séquestre le DRH de la SLN, Gaston Béchu, le 12 octobre 1982.

▶ ▶ ▶ DE DURS CONFLITS

Le syndicalisme de négociation collective et de dialogue social ne s'est pas fait en un jour. Dans les années 2000, plusieurs conflits l'illustrent. Pendant un mois, le SOENC Commerce dirigé par Trevor Underwood paralyse, en 2004, la société de surveillance le Vigilant. Le syndicat dénonce le licenciement de trois employés dont un délégué du personnel dans le cadre d'un large plan social qui envisage une réduction de 60 emplois sur 235. En toile de fond, une rivalité avec l'USTKE. Les forces de l'ordre interviennent le 9 août pour libérer l'entreprise.

En juillet 2006, le même SOENC Commerce s'oppose à la direction du groupe Pentecost qui gère les enseignes Champion du Grand Nouméa, Carrefour, Conforama et le magasin de bricolage ACE. Les revendications portent sur l'emploi local, les promotions internes et l'application de la convention collective des vendeurs. Mais très vite, c'est la démission du directeur général du groupe qui sera demandée. Les enseignes seront bloquées à de nombreuses reprises. Après dix-huit mois de rebondissements, la négociation va permettre un accord qui va au-delà de revendications catégorielles, un code de bonne conduite entre partenaires sociaux est établi en février 2007, sous l'égide de la Direction du travail.

▶ ▶ ▶ PRESTO PIZZA : LE DERNIER BRAS DE FER

Le conflit de Presto Pizza dans ses enseignes de Magenta, Orphelinat et Km7 démarre fin août 2007. Les sept grévistes soutenus par le SOENC Commerce se plaignent de harcèlement moral et occupent les locaux. Mais ils doivent faire face à la ténacité de la cogérante et à son refus de négociation. S'en suivent violences et gardes à vues, ordonnance judiciaire d'expulsion des grévistes avec astreinte financière quotidienne. Chacun campe fermement sur ses positions au risque de l'intransigeance et de la bavure. Didier Guénant-Jeanson se voit même obligé de se justifier. *“Ne confondons pas la ligne politique de l'organisation et les conflits ponctuels que l'actualité sociale parfois impose. La tendance qui consiste à mettre le syndicat dans le rôle du méchant est lourde. Et de cela aussi, il faudra sortir”*⁽⁸⁾. Yves Dassonville, le haut-commissaire nouvellement en poste, intervient pour amener la gérante de la société à accepter la médiation de la Direction du travail. Rien n'y fait, et c'est un drame, le suicide de la cogérante, qui viendra clore cet épisode après cent jours de grève. Un drame qui s'accompagnera d'un témoignage à charge du père de la victime contre l'entreprise et d'une enquête sur ce suicide. En février 2008, Henri Juni leader alors du SOENC Commerce sera condamné à un mois de prison ferme pour violences.

En 2009, le conflit de la CSP (Véolia Environnement), mené toujours par le SOENC Commerce et Henri Juni, sera dur et va durer trois semaines. Le syndicat demande des revalorisations salariales. Il faudra une intervention des forces de l'ordre à Ducos pour permettre aux non-grévistes d'avoir accès aux camions séquestrés par le SOENC Commerce. Au final, le principe de négociations salariales permet la reprise du travail.



Les grévistes avec les élus de L'UC : Pierre Declercq, Jean-Marie Tjibaou et Eloi Machoro (1978).

⁽⁸⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 11/07/08 : “Et presto Pizza ?”

▶ ▶ ▶ FORCE DE PROPOSITION

Globalement, l'USOENC assume son passé contestataire, tout en affirmant être devenue une force de propositions, au-delà même des instances du dialogue social. Et de citer en guise d'illustration, l'organisation, en 2005, d'un forum international consacré au nickel ou encore la coopération avec le cabinet Syndex⁽⁹⁾ notamment sur la vie chère et, en octobre 2010, sur le pouvoir d'achat et les inégalités.

Mais, pour l'USOENC, mesurer l'importance qu'il y a à *“rester autour de la table”*, ce n'est pas pour autant perdre son franc-parler. Didier Guénant-Jeanson, aux dires de ceux qui le connaissent bien, en serait d'ailleurs bien incapable. Pour lui, pas question de tergiverser quand il s'agit de fustiger le patronat et son syndicat le plus représentatif. Bel exemple, en novembre 2012, lors du 5^{ème} forum du Dialogue Social consacré aux Institutions représentatives du personnel. Didier Guénant-Jeanson, face au MEDEF présent dans la salle : *“Nous, syndicalistes, avons besoin de respect. J'interpelle en particulier le MEDEF sur ses comportements inacceptables avec l'USOENC. L'USOENC n'a aucune leçon d'indépendance à recevoir, je n'ai jamais manipulé, ni été manipulé. Ce n'est pas à 59 ans que je vais commencer cette carrière”*.

Dernière particularité de l'USOENC et pas des moindres, la confrontation est forte à l'intérieur du syndicat. Elle a provoqué des divorces importants, comme le départ en 2003 de Sylvain Néa, aujourd'hui à la tête de la CSTNC (Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) ; ou encore celui, en 1993, de Rosine Streeter qui créera le SLUA (Syndicat libre unité action). Autre départ, celui d'Henri Juni, ancien secrétaire général adjoint du SOENC Commerce qui a rejoint le SLUA, puis FO.

▶ ▶ ▶ PREMIER DES SYNDICATS

Avec 5615 adhérents en 2013, l'USOENC peut se targuer d'une belle progression : il en comptait 1200, il y a quinze ans.

Aux élections professionnelles (secteurs public et privé cumulés) le syndicat reste en tête avec en 2014 un score de 21,26 % des suffrages exprimés. Il avait obtenu 21,54% en 2013 et 22,39 % en 2012. Pour la première fois depuis 2008, l'écart se réduit légèrement entre l'USOENC, premier syndicat du pays, qui perd 0,85 point, et l'USTKE, son suivant, qui a stoppé sa lente érosion et a repris 0,58 point.

⁽⁹⁾ Le Syndex, cabinet conseil, regroupe, depuis 1971, des experts au service des représentants des salariés . De grandes luttes, comme Lip (1973), Manufrance (1985), Schlumpf (1977) marquent l'histoire de ce cabinet implanté en France et en Europe.

A l'USOENC, ce plafonnement est pris en compte. *“Nous savions depuis près de deux ans que nous avons atteint un palier”,* analyse Didier Guénant-Jeanson⁽¹⁰⁾. *“Ça se confirme cette année dans les chiffres de la représentativité. Ils n'ont rien d'alarmant. Mais il est clair que l'énergie que nous avons mise dans le combat contre la vie chère ne l'a pas été au sein des entreprises. Nous devons nous remobiliser sur le terrain”.*

Dix SOENC couvrent tous les secteurs d'activité, l'agriculture exceptée, le nickel⁽¹¹⁾ de façon dominante jusqu'en 1990. C'est le commerce qui arrive en tête (1800 adhérents), suivi du Bâtiment-Travaux Publics, de l'Industrie, de l'Energie.

La majorité des syndiqués a *“une base ouvrière de faible qualification”,* même si on note une évolution avec la participation des cadres. Le profil est jeune, hormis à la SLN, et les femmes sont de plus en plus présentes. De 50 à 55 % des syndiqués sont non-Kanak et d'origine multi-ethnique, 40 à 45 % sont Kanak.



La “vie chère” et l'USOENC... Une longue histoire ! Déjà en manif sur ce thème en juillet 1980.

⁽¹⁰⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 10/07/2013 : *“Syndicats : l'Usoenc toujours devant”.*

⁽¹¹⁾ A l'occasion des élections professionnelles à la Société le Nickel (SLN) en juillet 2012, le SOENC Nickel arrive en tête avec le SGTINC, syndicat général des travailleurs des industries de Nouvelle-Calédonie, ils détrônent du coup la CSTNC de Sylvain Néa, majoritaire dans les mines.

L'USOENC a une réelle volonté de former les militants et cette compétence incombe au Centre d'Etude et de Formation (CEFNC), une idée qui remonte au Congrès de 2007. A l'année, le programme prévoit des sessions de formation mensuelles consacrées aux Institutions Représentatives du Personnel (IRP) et des formations interprofessionnelles assurées avec la CFDT. De 2008 à 2011, il y a eu 46 sessions de formation. Le CEFNC ne donne pas dans le triomphalisme et semble ne pas encore avoir trouvé sa vitesse de croisière. L'USOENC, si proche de la CFDT, se veut aussi ouverte sur le Pacifique⁽¹²⁾, ainsi qu'au niveau international⁽¹³⁾.

Et cette ouverture est large : *“Nous ne sommes pas là que pour des problèmes de beefsteak et les problèmes de société concernent l'USOENC”*, estime son secrétaire général qui souhaiterait que son organisation *“joue un rôle après 2014 dans le cadre du vivre ensemble en termes de réflexion”*, conscient et persuadé que le destin commun *“c'est une réalité. Sinon, ce serait bien entendu l'explosion”*.



(12) Avec le SPOCTU (South Pacific Oceanic Council of Trade Unions), avec la CFDT de Wallis et Futuna depuis l'an 2000, et, à Tahiti, avec A TI'AI M UA (Debout et en avant-Confédération Syndicale de l'enseignement).

(13) L'Usoenc est en lien avec la CSI Confédération syndicale internationale depuis 1990 et avec la FIOM, la Fédération Internationale des Ouvriers de la Métallurgie depuis 1970 par le biais du SOENC Nickel.

LES GRANDS DOSSIERS DU MOMENT POUR L'USOENC

▶ ▶ ▶ LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Elle fait figure de préoccupation majeure : pour l'USOENC, c'est un combat qui dure depuis bientôt huit ans (mais déjà en novembre 1979, l'USOENC l'évoquait comme l'une de ses principales préoccupations). Didier Guénant-porte-parole de l'intersyndicale de lutte contre la vie chère en a fait son grand cheval de bataille : à l'issue d'une grande grève générale, il a obtenu des mesures concrètes en mai 2013 (voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe).

▶ ▶ ▶ L'EMPLOI LOCAL

Les partenaires sociaux, dont est partie prenante l'USOENC, se félicitent d'être à l'origine de la loi applicable depuis le début de l'année 2012. Elle a été votée en 2010. "On n'oublie pas les leçons de l'Histoire, en se rappelant que l'appel à la main d'œuvre étrangère a pris fin tout juste à l'issue de la Seconde Guerre mondiale", précise le leader de l'Union. Dans sa résolution générale du 21^{ème} Congrès, le syndicat met les points sur les i en matière d'emploi local. "*Ne pas s'approprier ce débat laisserait le champ libre à ceux qui n'entendent "l'emploi local" que dans sa définition la plus stricte, la plus communautaire ou communautariste. C'est ce que nous rejetons totalement*". En matière d'application réelle de cette loi, beaucoup reste à faire .

▶ ▶ ▶ LE LOGEMENT

"L'USOENC, pilier du logement", participe de tout temps et de façon active au FSH, le Fonds social de l'habitat. Didier Guénant-Jeanson a cependant perdu son siège de président au profit de Didier Kaddour en 2013. Selon ses dirigeants, l'USOENC ne cesse de "déplorer la baisse de production de logements sociaux à 400 par an alors qu'il en faudrait 1200". Autre préoccupation : l'accès à la propriété de plus en plus difficile en raison de l'explosion des prix du foncier.

DIDIER GUENANT-JEANSON



Voilà quatorze ans qu'il incarne son syndicat. Plus de 30 ans qu'il promène sa carrure imposante, son sourire goguenard et son fume-cigarette dans les travées du syndicalisme calédonien. Et voilà qu'en octobre 2011, Didier Guénant-Jeanson en a repris pour quatre ans ! *"Un dernier mandat, pour la route"*, assure le secrétaire général entré en syndicalisme en 1981, comme on entre en religion.

En octobre 2011, il l'affirmait d'ailleurs avec gourmandise⁽¹⁴⁾ : *"ces quatre années qui viennent ne seront pas pour moi de tout repos, mais si nous nous sommes engagés, dans le militantisme, ce n'est pas pour rester sans rien faire"* ! Et voilà sans doute l'une des clés de l'homme : parfaitement incapable de ne rien faire, totalement passionné et dévoré par le syndicalisme au point que ces proches assurent qu'il *"n'a pas vraiment de vie privée"*.

"Je bosse pour l'USOENC quasiment 24 heures sur 24", reconnaît-il. Quand je fais un truc, je ne fais que ça".

▶ ▶ ▶ GAMIN DU FAUBOURG

Tout avait pourtant commencé par des vacances pour ce gamin du Faubourg (Blanchot) qui *"ne pensait qu'au foot et aux copains"*. Difficile d'être plus Calédonien que lui : il s'assume comme *"caldoche"*, *"enfant de ce pays"*, enfant de la ville, né à Nouméa en 1954.

A l'époque, il ne s'intéresse guère à la politique. Il est pourtant à bonne école : son père, syndicaliste lui aussi, milite à gauche et navigue dans les eaux du Parti Communiste. Son père ? *"Un homme seul, mais libre. Pas un mec d'appareil"*, comme le souligne Didier Guénant-Jeanson, en faisant allusion avec malice aux *"coulevres que l'appareil de l'USOENC lui a fait avaler à lui"*.

L'école n'est pas son fort, il y traîne les pieds et son ennui. Le remède s'appellera *"Frères canadiens"*⁽¹⁵⁾, sur volonté paternelle, à l'école rurale de Bourail (école du Sacré Cœur), devenue aujourd'hui lycée professionnel. Il en sortira avec un CAP de mécanicien auto.

⁽¹⁴⁾ *"La lettre de Didier Guénant-Jeanson"*, publiée sur le site de l'USOENC en décembre 2011.

⁽¹⁵⁾ A l'été de 1954, les frères du Sacré-Cœur canadiens fondèrent une mission en Nouvelle-Calédonie, à Bourail. Quatre frères prirent la direction de l'école du Sacré-Cœur.

Il ne travaillera que trois mois chez Renault car, ayant été boursier de la SLN, il doit trois années à l'entreprise. Il s'en acquitte et se fera propulser "électricien industriel".

▶ ▶ ▶ L'ENGAGEMENT

Nous sommes à peine dans les années 80 et voilà un jeune homme confronté au monde des métallos, dans un univers industriel aux allures de creuset. Ce sont "les conditions de travail exécrables, les injustices, les différences de traitement" qui font mûrir son engagement à l'USOENC. Très vite, il devient délégué du personnel, élu au comité d'entreprise : une ascension rapide. Jusqu'au secrétariat général de l'USOENC, auquel il accède en 1998. Il succède à Gaston Hmeun, l'un des nombreux précurseurs de l'USOENC ; comme le furent Gilbert Drayton, Gaston Delhumeau, Aïssa Raleb, Roland Caron et Jean-Pierre Aïfa qu'il considère comme "ses pères".

Ceux-ci lui lèguent la rigueur et la détermination. Cet héritage lui sera précieux dans les années 90 et ces moments de contestation débridée. Il tient la barre et finit par signer, au nom de son organisation, le Pacte social en 2000. Il ne craint pas, alors et en d'autres occasions, de se colleter à Jacques Lafleur.

Par presse interposée, en 2007, il n'aura pas peur d'accuser nommément Jacques Lafleur d'avoir "fichu en l'air" le Pacte social en augmentant le SMG de façon unilatérale après une action musclée, menée par Sylvain Née (voir les pages consacrées à la CSTNC de Née).

▶ ▶ ▶ LA MAISON DE L'USOENC

La ligne modérée, orientée vers le dialogue et la concertation, choisie par Didier Guénant-Jeanson a porté ses fruits. Ce n'est pas pour autant qu'il a été réduit au silence. Bien au contraire. Toujours et encore, Didier Guénant-Jeanson s'emporte ; il tonne, il vitupère, il dérange.

Ses drapeaux à lui : vie chère, retraites, formation professionnelle, dialogue social, accords économiques et sociaux. Son ambition : que l'USOENC conserve la première place, mais s'élargisse encore et devienne une grande centrale. Elle s'en donne les moyens avec l'installation de son nouvel immeuble, à Ducos. A Ducos, en plein cœur de la zone industrielle, zone réservée aux entreprises. Comme un ultime pied de nez à ses adversaires de toujours.



TREVOR UNDERWOOD

premier secrétaire général adjoint



La constance caractérise Trevor Underwood, il a toujours milité à *“la maison USOENC”*⁽¹⁶⁾ où il a en charge le SOENC Commerce. Pas question pour lui de faire cavalier seul, nous sommes *“des personnalités qui se complètent”*, dit-il en évoquant Didier Guénant-Jeanson et l’exécutif de l’organisation dont il est à la fois acteur et héritier.

Il a connu les grandes grèves, comme celle de 1972 à la SLN et bien sûr *“les Evénements”*. Une période charnière pour l’USOENC. *“Le débat a été marqué au sein de la Maison qui a*

été fragilisée et il y a eu recentrage”, remarque-t-il. Trevor Underwood est homme de synthèse, son engagement syndical est en continuité avec son engagement politique qui trouve sa source dans *“Les Foulards rouges”* conduits par Nidoish Naisseline ancien grand chef à Maré. La proximité entre les deux hommes est politique. Elle est aussi géographique car Trevor Underwood est de la tribu de Nece en terre Nengone. Mais elle est aussi familiale.

“La politique a marqué notre histoire, il y avait nécessité d’occuper le terrain social” dit-il. Et ce milieu social, il le connaît bien. Trevor Underwood a été mécano chez Peugeot pendant des années et comme beaucoup, il a fait un détour de deux années par la SLN à l’époque où l’entreprise offrait des bourses aux collégiens. Racines de son engagement : l’injustice, *“son ennemie”* et la construction de l’identité kanak, *“au sein d’une maison pluriethnique qui se veut le pendant de la société de demain”*. Pour Trevor Underwood qui vit entre Maré et Nouméa, *“le retour aux sources est un besoin”*. Et l’homme qui a piloté le dossier sur l’emploi local au sein de l’USOENC met l’accent sur *“la manière particulière d’approcher les conflits, l’espace-temps différent de la lecture occidentale”*. Trevor Underwood n’oublie pas qu’il descend d’une famille de baleiniers venus de la lointaine Irlande, une descendance synonyme d’ouverture. Il n’oublie pas non plus qu’il est de culture protestante, un creuset moral qui lui permet d’affirmer que *“l’engagement est un devoir pour la maison USOENC et que le respect est le vecteur de la transmission aux générations à venir”*.

⁽¹⁶⁾Entretien au siège de l’USOENC le 9/10/2013.

LE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'USOENC

En sont membres, à l'issue du 21^{ème} Congrès d'octobre 2011, pour un mandat prenant fin en 2015 :

Secrétariat Général : Didier Guénant-Jeanson

1^{er} Secrétaire Général-Adjoint : Trévor Underwood

2^{ème} Secrétaire Général-Adjoint : Térono Manate

Trésorier : Philippe Locoyer

Trésorière Adjointe : Marie-Françoise Hmeun



L'USOENC

L'USTKE



Défilé de l'USTKE pour le 1^{er} mai 1990.

Date de création : le STKE naît en 1981, l'USTKE en 1982. Le terme de Confédération USTKE est employé depuis 1986.

Sigle : USTKE (Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités)

Devise : "Usines, tribus, même combat"

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 5242

Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014 (secteurs public et privé cumulés) : 16,10 %

Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et privé cumulés) : 19,30 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 2^{ème}

Présidente : Marie-Pierre Goyetche

Coordonnées :

USTKE "La Confédération de l'Avenir"

2, rue Ali-Raleb – Vallée du Tir

BP 4372 98847 Nouméa Cedex

Tél. : 27 72 10 Fax 277687

Email : ustke@lagoon.nc

Site : <http://ustke.org>



Second syndicat dans le paysage calédonien, l'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités) a longtemps été championne de l'action dure. Elle a radicalement changé de stratégie au Congrès de Ponérihouen en 2010 : elle s'inscrit désormais dans le dialogue social. Cette nouvelle ligne est axée sur la négociation, le rééquilibrage, l'emploi local et la citoyenneté. Elle a été confirmée lors du XIV^{ème} congrès de décembre 2012.

Avec fierté, l'USTKE affiche la couleur. Depuis un peu plus de 30 ans, depuis ses origines, elle clame sa devise : *“Usines, tribus, même combat”*. Ses dirigeants actuels rappellent⁽¹⁷⁾ volontiers que l'émergence du syndicat est à resituer dans le contexte des années 1970, avec une *“prise de conscience politique chez les Kanak, sous la pression notamment du mouvement politico-identitaire des “Foulards Rouges” conduits par Nidoish Naisseline, grand chef à Maré”*.

Et de citer, les *“grands anciens comme Yann Céléné Uregei”*, dissident de l'UC⁽¹⁸⁾, fondateur de l'Union multiraciale, en janvier 1971 et qui, à Paris, en 1974, à la tête d'une délégation d'élus, revendiquait un statut d'autonomie interne pour la Nouvelle-Calédonie. Un an plus tard, il revendiquait officiellement l'indépendance du peuple kanak, revendication que fera sienne l'UC, en novembre 1977, lors de son congrès de Bourail.

C'est, selon Marie-Pierre Goyetche, présidente de l'USTKE, ce *“terreau indépendantiste”* qui va pousser les travailleurs kanak ne trouvant pas d'échos à leurs revendications dans les syndicats traditionnels, à créer le STKE, embryon de l'USTKE. *“Grand ancien”*, Yann Céléné Uregei est l'oncle maternel, et père adoptif coutumier, de Louis Kotra Uregei.

Louis Kotra Uregei, le jeune *“Loulou”*, 30 ans, futur *“LKU”*, est déjà aux



Louis Kotra Uregei, un dissident de la Fédération des Fonctionnaires à la tête de l'USTKE.

⁽¹⁷⁾ Entretien avec Marie-Pierre Goyetche, présidente et André Forest, 1^{er} vice-président, au siège de l'USTKE, le 19 octobre 2012.

⁽¹⁸⁾ L'Union calédonienne (UC), parti autonomiste, pluriethnique et centriste d'inspiration démocrate-chrétienne, domine la vie politique calédonienne de sa création en 1953 jusqu'aux années 1970.

commandes du STKE, lors de sa fondation le 5 décembre 1981, à la cantine des dockers. Syndicalement, LKU est un dissident de la Fédération des fonctionnaires qu'il avait rejoint lorsqu'il était en activité à l'OPT. Originaire de l'île de Tiga, il entame alors une longue carrière syndicale et politique.

▶ ▶ ▶ SYNDICALISME CONTESTATAIRE

Lors de son premier congrès, les 9 et 10 septembre 1982, le STKE se transforme en Union des syndicats des Travailleurs kanak et des exploités. L'USTKE compte alors douze fédérations. Si LKU est considéré comme le fondateur emblématique, il est entouré, à l'époque, de Claude Wema, mais aussi de son petit frère Hnalaine Uregei, d'André Forest, deuxième vice-président, de Charles Bone et Neko Hnepeune, actuel président de la province des Iles Loyauté, et premier vice-président de l'Union Calédonienne (UC)⁽¹⁹⁾.



Manifestation et défilé USTKE le 1^{er} mai 2012.

Le préambule des statuts de l'USTKE est clair. On y lit ceci : *“Dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte des Nations Unies, l'USTKE se prononce pour le droit à l'Autodétermination du Peuple Kanak et au libre exercice de la souveraineté nationale, et pour la suppression de l'exploitation capitaliste. L'USTKE se détermine en conséquence pour l'accession à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et pour la socialisation des moyens de production et d'échange. Elle s'engage donc dans la lutte pour l'indépendance Kanak socialiste”.*

Le propos est clair, il s'agit bien d'un syndicalisme de lutte de classe, fortement contestataire. La lutte pour l'indépendance : *“c'est cet*

⁽¹⁹⁾ Le premier bureau exécutif STKE est constitué le 5 décembre 1981. Président d'honneur : Bernard Bouquet. Président : Louis Kotra Uregei. 1^{er} vice-président : Claude Wema. 2^{ème} vice-président : Sophie Nakamura.

engagement qui nous singularise”, souligne André Forest. Puis la présidente Marie-Pierre Goyetche évoque *“l’émancipation du pays et la justice sociale au premier rang des valeurs promues par le syndicat”*. Et elle cite *“le besoin de rééquilibrage envers les Kanak en facilitant l’accès aux responsabilités, l’insertion des Kanak dans le tissu économique”*, autant de valeurs actées dans l’Accord de Nouméa (1998), sans oublier *“la répartition des richesses”*.

▶ ▶ ▶ LE “E” DE “EXPLOITÉS”

Kanak avant tout, l’USTKE a fait le choix d’intégrer la culture mélanésienne dans le fonctionnement de ses instances dirigeantes, avec un rôle important dévolu aux Anciens. Le collège honoraire, qui regroupe les *“Vieux”*, au sens noble et kanak du terme, est *“la structure garante de l’esprit, des principes et des idéaux qui ont amené à la création de l’USTKE et guident son action au quotidien”* (article 17 des statuts). Il est composé de membres d’office : ce sont les membres fondateurs, les membres historiques, les membres éminents (adhésion d’au moins 15 années et exercice de la présidence ou d’une vice-présidence). S’y ajoutent les membres cooptés. Il est présidé aujourd’hui par Louis Kotra Uregeï.

Kanak avant tout, l’USTKE a même failli se fermer aux autres travailleurs *“exploités”*. André Forest, devenu aujourd’hui 1^{er} vice-président du syndicat, se souvient que le fameux *“E”* d’USTKE fut le fruit d’un accouchement au forceps.

“Ce E a été l’objet de longs débats du côté des Vieux”, raconte-t-il, *“Il en a fallu des coutumes et de la pédagogie pour ouvrir la voie, du Kanak aux exploités”* et de poursuivre en disant que *“les victimes de la colonisation et de l’exploitation ne sont pourtant pas opposées entre elles”*. Cette ouverture se traduit, aujourd’hui, par une participation des communautés wallisienne, tahitienne, asiatique, au syndicat qui compte de 80 à 85 % de Kanak (source USTKE).

▶ ▶ ▶ FRONT DE LIBÉRATION

Sur le plan politique, la ligne est également très claire dès le début. En octobre 1984, lors de son troisième congrès à la Maison des dockers, le syndicat de LKU intègre le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) qu’elle a contribué à faire naître. Les relations avec le parti indépendantiste ne sont pas pourtant de tout repos. En 1989, le syndicat quitte le Front, car la coalition *“n’assurait pas ses responsabilités de relais politiques”*, selon Louis Kotra Uregeï⁽²⁰⁾.

(20) Les Nouvelles Calédoniennes du 03/12/2011 : *“L’USTKE, 30 ans de lutte”*.

En 2006 à l'occasion de son 12^{ème} Congrès, “l’USTKE décide de mettre en place une alternative politique permettant au travers des élections d’intégrer les Institutions”. La Confédération considère que “les structures politiques détentrices des Institutions ne répondent plus aux aspirations des travailleurs et plus largement de la population”⁽²¹⁾. Onze mois plus tard, en novembre 2007, le Parti travailliste naît à Rivière-Salée. LKU en devient le président. En mars 2011, Georges Mandaoué, militant USTKE et membre du parti travailliste, fait son entrée au gouvernement, en charge des affaires coutumières, du travail, de l’emploi et de l’insertion professionnelle. Il prend pour directeur de cabinet Pierre Chauvat, longtemps n° 2 du syndicat auprès de Gérard Jodar.

▶ ▶ ▶ LA CGT D’HENRI KRASUCKI

Mais revenons aux années 80. Le syndicat poursuit alors son ambition de se transformer en une grande centrale. En 1986, l’USTKE, lors de son 4^{ème} Congrès à la tribu de Nékoué, se transforme en Confédération et modifie son nom pour devenir “Confédération-Union syndicale des



José Bové (Les Verts-Europe Ecologie) et Ronald Terorotua (O Oe Te oe Rima en Polynésie), lors de la naissance du Parti travailliste, en novembre 2007.

Travailleurs Kanak et des Exploités”. C’est à cette époque que le rapprochement va s’opérer avec la CGT (Confédération générale du travail) et la Fédération Syndicale Mondiale (FSM). La Confédération va alors se structurer, s’enraciner au quotidien et affiner son discours.

Avec la CGT d’Henri Krasucki, les liens sont forts, inscrits dans les statuts.⁽²²⁾ La centrale parisienne se charge particulièrement de la formation des

⁽²¹⁾ Combat ouvrier - Organe officiel de l’USTKE - Mensuel n° 8 - Février 2008 : “Spécial parti travailliste”.

⁽²²⁾ Article 4 des statuts de l’USTKE : “La Confédération entretient des rapports particuliers et privilégiés avec la Confédération Générale du Travail (CGT) de France. La Confédération USTKE entretient des rapports étroits et des liens de solidarité avec les organisations syndicales des autres départements ou territoires français et d’autres syndicats de France métropolitaine, de la région Asie-Pacifique ou dans le reste du monde”.

militants⁽²³⁾, elle invite chaque année, une délégation calédonienne à la “Fête de l’Humanité” à La Courneuve. L’occasion de resserrer les liens avec de grands “compagnons de route”, tels que José Bové, des Verts-Europe Ecologie, invité régulièrement aux différents congrès de l’organisation en Nouvelle-Calédonie. L’USTKE affirme sa proximité avec le LKP (Lyannaj Kont Pwofitasyon) d’Elie Domota, secrétaire général de l’Union générale des travailleurs de Guadeloupe⁽²⁴⁾. L’USTKE est aussi membre du Forum des Syndicats du Pacifique et entretient des liens avec de nombreuses organisations altermondialistes et tiers-mondistes : elle est ainsi proche de l’UGTA (Union générale des travailleurs Algériens), ou encore de la République sahraouie.

▶ ▶ ▶ RADICALISATION

L’USTKE réaffirme régulièrement ses principes fondateurs. Ainsi, en décembre 1997, lors du 9^{ème} Congrès, salle Veyret à Rivière-Salée, l’USTKE tire la sonnette d’alarme et demande aux partis politiques et à l’Etat français “des mesures destinées à contrôler voire stopper l’immigration”, elle demande aussi “la reconnaissance de l’accès prioritaire à l’emploi pour les enfants du pays et la prise en compte dans les textes d’une ancienneté de présence sur le territoire pour l’accès à l’emploi et à la formation”, une thématique récurrente dans les conflits qui vont surgir à partir de la fin des années 90.

Ces années-là marquent pour l’USTKE, comme pour les autres syndicats calédoniens, une période de radicalisation. Face à la réaction du gouvernement qui propose un Pacte social (voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe), l’USTKE semble jouer le jeu et participe jusqu’au bout aux réunions de négociation avec les pouvoirs publics et les organisations patronales.

Mais, quelques jours avant la cérémonie officielle de signature du Pacte qui réunit le gouvernement, toutes les organisations d’employeurs et cinq syndicats qui représentent 70 % des salariés du privé, 80 % des agents du secteur public, afin de promouvoir le Dialogue social, l’USTKE s’offre un joli coup de théâtre. Ses dirigeants ne signeront finalement pas le Pacte et jouent les trouble-fêtes en traitant les signataires de “vendus”.

⁽²³⁾ L’USTKE dispose d’un Centre Confédéral d’Education Ouvrière et Populaire (CCEOP), il a pour mission : la formation syndicale des adhérents. Créé et mis en place avec le soutien de la CGT, il porte le nom d’Henri Krasucki, ancien secrétaire général de 1982-1992.

⁽²⁴⁾ Le LKP était, en 2009, à la tête du conflit social qui avait bloqué la Guadeloupe pendant 44 jours.



Gérard Jodar : son dernier congrès à Mou en 2010.

▶ ▶ ▶ LES ANNÉES JODAR

Le passage au nouveau millénaire marque également, pour l'USTKE, le début des années Jodar. Dans la foulée du refus du Pacte, Gérard Jodar est élu, à l'unanimité, président du syndicat, en décembre 2000, lors du dixième Congrès.

Grande nouveauté à l'USTKE : c'est un Blanc, qui plus est un Métropolitain, qui prend les commandes. *“On avait confié la maison à un non-Kanak, souligne André Forest, c'était un geste fort, un signe d'ouverture. Là encore, il a fallu multiplier les coutumes”.*

Ancien télétypiste à UTA (Union des transports aériens), il est, dans les années 1970, leader du Syndicat des transporteurs aériens réunis. Au début des années 80, au moment de la restructuration d'UTA, il commence à fréquenter Louis Kotra Uregei, et s'oriente alors vers l'USTKE. Militant très actif, il est de tous les conflits, il est alors salarié de la Tontouta Air Service (TAS) dont l'USTKE est actionnaire, tout en étant gérant de la STP (société de transport particulier), prenant en charge des salariés TAS entre leur domicile et Tontouta.

C'est sous la présidence Jodar (2000 à 2010) que le syndicat prend sa plus éclatante couleur bleue. Bleu comme les bâches qui bloquent les entreprises, les unes après les autres, jour de grève après jour de grève, journée de travail perdue après journée de travail perdue. En 2006 : conflit au port autour de l'arrivée de Maersk, conflit à la mairie de Houailou, conflit chez Holcim. Cette radicalisation culmine en 2008, avec les conflits Carsud et Aircal. Dans l'entrechoc des conflits, celui de RFO en 2004 est révélateur des crispations autour de l'emploi local.

▶ ▶ ▶ “L’AFFAIRE” ROCK HAOCAS PARALYSE RFO

En 2004, une grève USTKE est déclenchée à RFO : le mouvement est destiné à soutenir Rock Haocas, pour une “révision à la hausse de sa qualification”, alors qu’il arrive tout juste de RFO Paris. Pour Gérard Jodar, “l’essence même de ce conflit, c’est l’emploi local. On a recruté un ingénieur et on veut lui faire démonter des caméras”.⁽²⁵⁾ Pendant cette première grève, une altercation entre un non gréviste et Rock Haocas tourne à la violence pour cet ingénieur originaire de Lifou. Il sera condamné en première instance à trois mois de prison avec sursis et à 40 000 CFP d’amende, peine confirmée en appel. La direction de la chaîne licence Rock Haocas pour faute grave, ce qui déclenche une nouvelle grève illimitée de l’USTKE. Quatre mois plus tard, le tribunal condamne l’USTKE à payer dix millions de francs de dommages et intérêts à titre provisoire à RFO. L’USTKE se cabre. Finalement, au terme de sept mois de rebondissements et d’un conflit interminable, un protocole d’accord entre la direction de RFO et l’USTKE est signé le 9 novembre 2006. Il prévoit le reclassement de Rock Haocas en Métropole et à l’extérieur du groupe France Télévisions. Le conflit cesse et les émissions reprennent normalement.

▶ ▶ ▶ CARSUD AU PAROXYSMES DE LA VIOLENCE

En 2006, Carsud, entreprise de transport en commun basée à Normandie est alors exploitée par Véolia. Elle transporte de 4 à 5000 usagers chaque jour. Particularité de cette société, elle exerce une délégation de service



Manifestation sur le site de Carsud, à Nouméa, le 13 février 2008.

⁽²⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 17/11/2004 : “L’USTKE s’unit derrière le conflit RFO”.

public pour le compte de la province Sud. Le conflit débute au début de l'année 2006 avec le licenciement de cinq salariés. Ils sont accusés de vol par la direction. Six conflits vont se succéder tout au long de l'année. Le directeur de l'époque, Michel Delaisse ne cache pas, alors, son impuissance. *“L'USTKE conditionne la reprise du travail au licenciement de deux adhérents de l'USOENC. Si je ne leur donne pas raison, ils continuent de bloquer. Si j'accède à leur demande, c'est l'USOENC qui va se mettre en grève, ma marge de manœuvre est donc très limitée”*⁽²⁶⁾.

La situation s'envenime en novembre 2007 avec deux semaines de grève, la direction ayant refusé la réintégration de Frank Tokotoko, chauffeur adhérent à l'USTKE et licencié pour vol. Rien n'y fait, pas même *“le prix de la paix”* mis sur la table, soit la somme de 14 millions de francs pour aider le salarié concerné à se mettre à son compte. En décembre, coup de fièvre, le directeur ne peut accéder à son bureau et aucun bus de la flotte ne peut sortir, pénalisant une nouvelle fois les usagers.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier 2008, deux cents manifestants parviennent à pénétrer sur le site de l'entreprise de transport public. Les affrontements avec les gendarmes vont être d'une extrême violence, ces derniers vont devoir utiliser des grenades offensives pour maîtriser de véritables émeutes au cours desquelles le directeur Michel Delaisse fait l'objet d'une tentative d'enlèvement, tandis que sa voiture est incendiée. Cinq gendarmes sont blessés légèrement et 45 personnes sont mises en garde à vue. Au mois d'avril, le tribunal rend son jugement, 22 militants USTKE sont condamnés à des peines allant de un mois à un an de prison ferme. Gérard Jodar écope de six mois de prison ferme pour *“provocation directe à attroupement armé”*. Il faut attendre avril 2009 pour connaître un épilogue social avec la signature d'un protocole d'accord entre Véolia et l'USTKE sous l'égide de la direction du travail. Protocole au contenu gardé secret.

▶ ▶ ▶ AIRCAL : LE CONFLIT DE TROP

A l'origine du conflit de 2009 au sein de la compagnie aérienne qui assure les dessertes régionales du pays : la demande de titularisation d'une employée dont le CDD était arrivée à son terme. En toile de fond une affaire d'adultère dévoilée par celle-ci, dérogeant à la clause de confidentialité à laquelle elle était tenue. La pression monte avec des insultes à l'encontre du directeur, William Ihage, démissionnaire le 30 mars, et contre Nidoish Naisseline, président du conseil d'administration d'Aircal, tous deux Kanak. Des excuses sont demandées

⁽²⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 14/10/2006 : *“Carsud, deuxième jour de négociations marathon”*.



Conflit Aircal : employés, usagers et militants LKS manifestent pour le retour à la normale.

comme le veut la culture kanak, mais l'USTKE refuse d'obtempérer malgré les manifestations d'usagers et du LKS, le parti de Nidoish Naisseline, ex-grand chef à Maré, qui demandent le retour à la normale. Les événements vont s'envenimer jour après jour. Gérard Jodar promet, début mai, *"l'enfer à Aircal"*. Le jeudi 28 mai, l'USTKE passe à l'action en investissant les pistes de l'aérodrome de Magenta et en pénétrant dans la cabine des deux ATR sur le tarmac. Les gendarmes mobiles et les policiers dispersent les manifestants et procèdent à de nombreuses arrestations. Vingt-sept militants et Gérard Jodar seront mis en garde à vue et devront comparaître devant le tribunal correctionnel pour *"entrave à la circulation d'un aéronef, détérioration d'un aéronef et dégradations volontaires en réunion"*. Quinze mois fermes sont requis contre le leader de l'USTKE. Le 29 juin 2009, Gérard Jodar et six militants USTKE, la plupart membres de la direction du syndicat sont incarcérés au Camp Est. Le mercredi 5 août, un protocole d'accord est signé qui fait des avances sur salaire pour amortir les jours de grève.

Gérard Jodar sort de prison le 14 janvier 2010. Il est alors affaibli physiquement. Politiquement aussi. Car sa libération n'est que le prélude à la chute d'un leader qui, avant même les événements de 2009, avait perdu la confiance de son mentor historique, Louis Kotra Uregei.

Le 6 avril 2010, au congrès de Ponérihouen, Gérard Jodar est remplacé par Marie-Pierre Goyetche. Il quitte l'USTKE et annonce la création d'un nouveau syndicat : la CNTP (Confédération nationale des travailleurs du Pacifique).

⁽²⁷⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 29/09/2010 : Propos repris dans Combat Ouvrier - organe officiel de l'USTKE - n° 27 novembre 2010.

LKU est alors, à son sujet, sans pitié. Il déclare à la presse⁽²⁷⁾ : *“Gérard Jodar a trahi sa parole. Il a trompé les Kanak. C’est quelqu’un que j’ai porté à la présidence de l’USTKE. Et c’est quelqu’un qui m’a trahi. Je ne veux plus en entendre parler (...) Gérard Jodar a fait du mal à l’USTKE. Gérard Jodar a manqué d’humilité (...) Il a envoyé beaucoup de militants en prison. (...) Monsieur s’est cru le révolutionnaire”*. Aujourd’hui chef d’entreprise, élu au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, LKU reste l’âme de l’USTKE. Son verbe haut, ses déclarations iconoclastes en font une personnalité redoutée et dont les propos comptent.

Violence du propos comme pour mieux claquer la porte au passé. A la question posée à Marie-Pierre Goyetche, *“est-ce que parler de Gérard Jodar est aujourd’hui tabou ?”*, la présidente répondait clairement en octobre 2012 : *“Non, d’ailleurs, il est encore en bonne place sur les photos qui couvrent le mur de notre montée d’escalier. Mais, Jodar, c’est derrière nous”*! Gérard Jodar est décédé en septembre 2013. Pour toute épitaphe de la part de l’USTKE, cette parole de LKU, alors interrogé par Les Nouvelles Calédoniennes : *“Cette mort ne nous concerne pas”*⁽²⁸⁾.

▶ ▶ ▶ DASSONVILLE ET L’USTKE

Yves Dassonville prend ses fonctions de haut-commissaire en novembre 2007, quelques mois après l’élection de Nicolas Sarkozy. Dans un climat marqué par les conflits sociaux et de nombreux blocages. Son prédécesseur Michel Mathieu avait démissionné en octobre à la suite de la visite de Christian Estrosi, ministre de l’Outre-mer qui lui reprochait son manque d’interventionnisme. La donne va changer avec Yves Dassonville qui a pour credo la défense de l’ordre public. Chaque fois qu’un blocage d’entreprise est illégal, la police intervient.

Ce choix lui vaut de devenir la bête noire de l’USTKE dont il fustige la stratégie en des termes très déterminés en août 2009 : *“J’ai toujours été ouvert à la médiation et à la part que je pouvais y prendre. Je suis intervenu pour aider à l’élaboration d’une solution entre l’USTKE et Aircal, ça n’a pas abouti malheureusement. Cela dit, quand je vois ce syndicat recruter des jeunes des quartiers, leur fournir des billes d’acier, je me dis qu’il est en passe de devenir un mouvement extrémiste dont l’objectif est de déstabiliser la Nouvelle-Calédonie, ça montre l’irresponsabilité de ce syndicat, qui n’hésite pas à instrumentaliser les jeunes et leur mal-être pour créer le désordre”*⁽²⁹⁾.

⁽²⁸⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 16/09/2013 : *“Jodar tire sa révérence”*.

⁽²⁹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 05/08/2009 : *“Patrons contre patrons”*.

Yves Dassonville avait également enfoncé le clou pendant le conflit Carsud en dénonçant *“les méthodes de voyous”* de l’USTKE ce qui coupa les relations avec Louis Kotra Ureguei. *“A ce moment-là, j’avais dit que je ne lui adresserais plus la parole, et que je n’irais plus au haussariat pour le rencontrer. Les haussaires passent. Nous nous sommes toujours là avec les mêmes problématiques depuis que nous sommes engagés dans la volonté d’indépendance de notre pays. J’espère que le nouveau représentant de l’Etat saura trouver les voies du dialogue avec tout le monde”*, déclare le fondateur de l’USTKE aux Nouvelles Calédoniennes en octobre 2010, lors du départ du haut-commissaire et de l’arrivée de son successeur Albert Dupuy.

▶ ▶ ▶ LE TOURNANT RÉFORMISTE

En avril 2010 nouvelle présidence avec l’élection de Marie-Pierre Goyetche et nouvelle ligne directrice. L’USTKE se recentre et revient dans les instances du dialogue social dont elle s’était écartée après le conflit Carsud. Déclaration le 24 avril 2010. *“Le Bureau élargi a rappelé la nécessité pour l’USTKE de ne plus pratiquer la politique de la chaise vide sans pour autant se laisser domestiquer par un syndicalisme de salon comme certains ont tort de la croire ou de le faire croire”⁽³⁰⁾*. Au dernier congrès de décembre 2012, la ligne directrice adoptée en 2010 a été validée et confortée. Marie-Pierre Goyetche a été réélue à la tête du



Au congrès USTKE de 2012.

⁽³⁰⁾ Archives USTKE, article d’Alain Trupit : *“Le congrès de la clarification”*.

syndicat, pour un mandat de trois ans. Elle déborde d'optimisme. *“Il y avait beaucoup de nouveaux adhérents, beaucoup de jeunes, se félicite-t-elle. Les débats ont été riches. Je suis fière de la confiance qui m'a été renouvelée à ce congrès”*⁽³¹⁾.

André Forest a été reconduit lui aussi dans ses fonctions de 1^{er} vice-président. André Forest, originaire de Lifou, est l'un des gardiens du temple. Il a participé à la naissance du syndicat après avoir quitté l'USOENC ; il a fait et accompagné l'histoire du syndicat pendant trente ans. Il est aujourd'hui, chargé de la formation, des secteurs publics de l'USTKE et de la province des Iles.

André Forest estime que la nouvelle ligne nécessite encore beaucoup d'explications. *“Ce congrès a été l'occasion d'expliquer ce que signifiait le dialogue social, relate-t-il. Beaucoup de militants en ont une vision négative. Investir les structures sociales ne signifie pas qu'on en est prisonnier. Il n'y a pas d'incompatibilité entre occuper le terrain de l'entreprise et le champ social qui peut produire des accords collectifs pour l'intérêt général des travailleurs”*.

L'USTKE compte 5242 adhérents en 2013. Ainsi, l'USTKE semble avoir enrayer l'érosion qui semblait être la sienne depuis 2012, avec 4927 adhérents (soit 300 adhérents de moins qu'en 2010 et près de 1000 de moins qu'en 2008) ; 2008 demeurant l'année record en termes d'adhérents, avec 5800 adhérents de source USTKE.

La représentativité de l'USTKE (source Direction du Travail et de l'Emploi) s'établit en 2014, au niveau de la Nouvelle-Calédonie (public et privé cumulés) à 16,10 % le plaçant en seconde place derrière l'USOENC de Didier Guénant-Jeanson. Elle avait obtenu 15,80 % des voix en 2013, puis 15,22 % en 2012.

En 2013, et pour la première fois depuis 2008, l'écart se réduit légèrement entre l'USOENC, premier syndicat du pays, qui perd 0,85 point, et l'USTKE, son suivant, qui a stoppé sa lente érosion et a repris 0,58 point. Marie-Pierre Goyetche souligne⁽³²⁾ : *“Nous avons subi une érosion pendant quatre ans, mais notre travail, très centré sur le terrain, a fini par être reconnu par les salariés”*.



Le trentième anniversaire de l'USTKE en 2011.

⁽³¹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 06/12/2012 : *“Marie-Pierre Goyetche réélue”*.

⁽³²⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 13/07/2013 : *“Syndicats : l'USOENC toujours devant”*.

LES GRANDS DOSSIERS DU MOMENT POUR L'USTKE

▶ ▶ ▶ L'EMPLOI LOCAL

C'est plus qu'une revendication, c'est un drapeau. Une revendication qui se nourrit de l'Accord de Nouméa et de son préambule : *"Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement installées en Nouvelle-Calédonie. En conséquence, La Nouvelle-Calédonie mettra en place, en liaison avec l'Etat, des mesures destinées à offrir des garanties particulières pour le droit à l'emploi de ces habitants (...) Pour les salariés du secteur privé et pour la fonction publique territoriale, une réglementation locale sera définie pour privilégier l'accès à l'emploi des gens du pays"*. La revendication est récurrente et permanente dans les années 90, elle fait l'objet d'une motion lors du 12^{ème} Congrès de Ko Wé Kara en 2006, elle est au cœur de la manifestation organisée à la Tontouta en mars 2009, l'aéroport étant le symbole de l'arrivée des immigrants. Il faudra attendre 2012 pour qu'une loi sur l'emploi local soit votée, mais la vigilance demeure. Pour preuve, en début d'année 2013, l'USTKE a mobilisé ses adhérents pour le respect de l'emploi local devant le chantier du futur Médipôle à Koutio, la nouvelle structure hospitalière. Marie-Pierre Goyetche, la présidente de l'USTKE, fustige lors de cette manifestation le comportement du groupe Vinci, une multinationale, elle estime alors que *"les offres d'emploi ne sont pas déclarées"*.

▶ ▶ ▶ DIALOGUE SOCIAL

Depuis 2010, l'USTKE est revenue dans les instances du Dialogue social. Et ce n'est pas, selon la présidente, pour y faire de la figuration : *"Pas de langue de bois, ni de faux semblants. On est au Conseil du dialogue social, mais pas pour que ce soit un long fleuve tranquille"*, dit Marie-Pierre Goyetche. Une page est effectivement tournée à l'USTKE qui, hier encore, capitalisait les opérations coup de poing. Il suffisait pour s'en convaincre d'assister en novembre 2012 au 5^{ème} Forum du dialogue social consacré à la réforme des Institutions représentatives

du personnel (délégué du personnel, délégué syndical, comité d'hygiène et sécurité des conditions de travail,) réforme qualifiée *“de grande avancée”* par l'USTKE. Un changement de cap confirmé par André Forest : *“On est dans le dialogue. Au CDS, comme sur le terrain. En 2011, pour nous, il y a eu autant de grèves que d'accords”*. Début 2013, Marie-Pierre Goyetche a été élue co-présidente du CDS.

▶ ▶ ▶ VIE CHÈRE

Le syndicat ne délaisse pas le dossier de la vie chère dont s'est emparé l'USOENC (voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe). En revanche, il fait cavalier seul : l'USTKE n'est pas dans l'intersyndicale vie chère. Pour le syndicat, le vrai combat consiste à donner du pouvoir d'achat à ceux qui n'en ont pas. *“Il faut partager l'emploi”*, estime Marie-Pierre Goyetche. Celle-ci souligne pourtant avec intérêt la mise en place du *“rééquilibrage dans l'emploi”* qui figure dans les accords économiques et sociaux signés en 2012.

L'absence de l'USTKE lors de la grève générale en mai 2013 pour l'application des accords économiques et sociaux et la baisse immédiate des prix a été remarquée.

A l'issue de la grève générale et après la signature du protocole d'accord, l'USTKE, a dénoncé *“un accord pour rien”*, selon Marie-Pierre Goyetche. Le syndicat a estimé que *“la plupart des mesures adoptées n'ont aucun effet sur la baisse immédiate des prix”* et préfère toujours se référer aux accords économiques et sociaux, dont il est signataire.

L'USTKE a réaffirmé son refus de participer à l'Intersyndicale, qu'elle a qualifié dans un communiqué de *“mascarade orchestrée au service d'autres ambitions que celles de lutter véritablement contre la vie chère”*. Pour le syndicat, les vrais solutions sont toujours à chercher du côté du rééquilibrage, de l'emploi local ou encore des salaires⁽³³⁾.

⁽³³⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 31/05/2013 : *“L'USTKE dénonce un “accord pour rien”*.



Présidente, chargée de l'administration de l'USTKE, des conflits et des relations extérieures, Marie-Pierre Goyetche, née en février 1956, à Nouméa, se présente comme *"une descendante de bagnards et d'une famille victime de l'Histoire"*, évoquant les ancêtres de sa mère métisse kanak et japonaise. Orpheline de père à sept ans en 1963, elle est élevée en tribu au sein de sa famille maternelle. Elle dit d'ailleurs avant tout qu'elle *"se sent kanak"*⁽³⁴⁾. Une identité pétrie d'emblée de militantisme et d'engagement.

Enseignante, elle a été lauréate du concours national du personnel de direction de l'Education Nationale et a mené une carrière dans l'enseignement secondaire technique. Elle fut ainsi maîtresse auxiliaire en biotechnologie au collège de Koné en 1981, puis enseignante au lycée professionnel de Meaux pour des raisons familiales. En 1991, elle coordonne l'antenne du lycée professionnel à la Vallée-du-Tir. En 2002, elle devient proviseure adjointe du lycée professionnel Petro-Attiti à Rivière Salée à Nouméa.

▶ ▶ ▶ LA LIGNE DU DIALOGUE SOCIAL

Côté engagement syndical, en 1976, elle milite à la Fédération des fonctionnaires et ne rejoint l'USTKE qu'en 1991. En 2007, elle participe à la création du PT, le parti travailliste, aux côtés de LKU et, un an après, elle se présente aux élections municipales à Poya, son fief et l'endroit où elle a besoin de se ressourcer. Portée à la tête de l'USTKE en avril 2010, puis reconduite en décembre 2012, elle restera la femme de la ligne recentrée et du retour au dialogue. Elle l'affirme sans détour : *"Nous avons cessé de pratiquer la politique de la chaise vide. Nous sommes revenus dans les instances du dialogue social. Et si nous n'avons pas voulu faire partie de l'intersyndicale vie chère, nous avons participé à toutes les réunions de la commission qui s'est constituée au Congrès et nous sommes signataires des accords économiques et sociaux"*.

⁽³⁴⁾ Interview de Marie-Pierre Goyetche dans *"Bien entendu, c'est off"*, *tatele.nc*, 12/04/2009.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL (CONGRÈS DU 5 DÉCEMBRE 2012)

Présidente : Marie-Pierre Goyetche

1^{er} vice-président : André Forest, chargé de la formation, des secteurs publics de l'USTKE et de la province des Iles

2^{ème} vice-présidente : Mélanie Atapo, chargée de superviser les finances et l'administration de l'USTKE en liaison avec la présidente

3^{ème} vice-présidente : Bernadette Maperi, chargée des conflits en liaison avec la présidente et la province Sud

4^{ème} vice-président : Franck Apock, chargé de la province Nord

SG Fédération Commerce : Rémy Leange

SGA Commerce : Losalia Tokotutu, Roger Toulangui, Edgard Kiki, Albert Wahea, Mireille Lopez, M-Chanel Mataila

Trésorière : Christelle Mulikihaamea

Trésorière Adjointe : Gisèle Wimbe

Secrétaire administrative : Fany Feleu



LA FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES



Date de création : Le syndicat des fonctionnaires est né en 1946.
Il s'est transformé en fédération en 1974.

Sigle : FSFAOFP (Fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et
ouvriers de la Fonction Publique)

Devise : "Solidaires et Déterminés"

Nombre d'adhérents en 2013 : 3320 (dont 13 syndicats membres)
(source DTENC)

**Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014
(secteurs public et privé cumulés) :** 11,41 %

**Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et
privé cumulés) :** 2,56 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 3^{ème}

Secrétaire général : David Meyer

Coordonnées :

La Fédération des fonctionnaires

BP 820 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : 27 35 32 /Fax 27 39 17

Email : lafede@lagoon.nc

Site : <http://www.lafede.nc>



Syndicat le plus représentatif du secteur public, la Fédération des fonctionnaires a su s'enraciner dans le paysage calédonien grâce à des personnalités très fortes comme celles de Gilbert Nouveau ou de Joao D'Almeida. Leader pendant dix ans, Joao D'Almeida a cédé la place, en 2011, à David Meyer jeune secrétaire général. C'est depuis lors une nouvelle page qui s'écrit.

La "Fédé", comme l'appellent affectueusement ses adhérents et ses proches, n'est pas née de la dernière pluie.

Ce poids lourd, syndicat le plus représentatif du secteur public et 3^{ème} syndicat de Nouvelle-Calédonie, existe sous sa forme actuelle depuis 1974. Son aïeul, le premier Syndicat des fonctionnaires, agents et ouvriers des services publics (SFAOP) est né en 1946.

1946. Comment se replonger dans l'ambiance de ces années-là ? En février 1946, un décret met fin au Code de l'indigénat et aux sanctions qui y étaient attachées. C'est aussi la fin des réquisitions, de l'impôt par capitation et la liberté de circuler (et de travailler librement) retrouvée pour les Kanak. En mai 1946, une loi proclame citoyens français tous les ressortissants des Territoires d'Outre-Mer. Nouvelle époque, nouvelle ambiance, effervescence dans le monde du travail. Le Syndicat des Fonctionnaires naît dans ce contexte et commence réellement à faire parler de lui en 1953. Dans les années 50, le grand leader se nomme Armand "Banett" Ohlen⁽³⁵⁾.

Illustration parfaite de la proximité entre politique et syndicalisme en Nouvelle-Calédonie, en 1954, Armand Ohlen rejoindra l'UC (Union calédonienne créée en 1953) au nom de laquelle il sera élu conseiller général du Territoire. A la tête du Syndicat, il réclamera une égalité de traitement (et de soldes) pour les "fonctionnaires locaux" face aux fonctionnaires dits, à l'époque, "généraux". La grève du 2 mars 1953 débouchera finalement sur un certain nombre d'avancées pour les fonctionnaires calédoniens. Mais "Banett" Ohlen déplore que la "Commission de l'indice de cherté de vie", dont il est membre, n'ait pas plus de résultats concrets et que la "commission consultative du travail" qui doit créer la plupart des conventions collectives, soit sans cesse ajournée.



Armand Ohlen, que tout le monde appelait "Banett".

⁽³⁵⁾ Editions Ile de Lumière, Henri Israël : "Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie".

▶ ▶ ▶ RENAISSANCE EN 1974

De combats aux côtés du “Cartel des syndicats professionnels calédoniens” (première intersyndicale du Territoire en 1954), en protestations contre “l’indice de correction” (de cherté de la vie, intégrée dans les traitements des fonctionnaires), les syndicats de la Fonction publique finissent par s’unir en Fédération des fonctionnaires, en 1974. C’est la naissance de “la Fédé”.

A sa tête, Gilbert Nouveau. Il est, en 1976, le tout premier président⁽³⁶⁾ de la Fédé et la dirige pendant 23 ans, jusqu’en 1999. Gilbert Nouveau a débuté sa carrière en 1972 au sein de l’Office des postes et télécommunications. Il s’est très vite engagé au sein du syndicat des fonctionnaires, dont il devient le secrétaire général, avant de rejoindre et d’animer la Fédé. Lors de sa disparition, le 21 septembre 2012, la Fédération des Fonctionnaires lui rend hommage⁽³⁷⁾ :

“Gilbert Nouveau a conduit les grandes grèves des années 1970 pour la défense du pouvoir d’achat et contre la baisse de l’indice de correction”.

On lui doit aussi “la mise en place de la réglementation du droit syndical dans la fonction publique avec l’obtention de postes de permanents syndicaux, ou encore l’instauration de comités techniques paritaires ; les premières primes de fin d’anné ; la refonte de la convention collective ; les créations de corps d’accueil (internats et personnel communal) et les mesures d’intégration dans la fonction publique”. Il a également “accompagné et soutenu l’action mutualiste”. Car si la Mutuelle des fonctionnaires a vu le jour en 1972, il a fallu soutenir son évolution tout au long des années : lors de sa création, il y avait 2 500 fonctionnaires sur le Caillou ; aujourd’hui, la Mutuelle des fonctionnaires compte près de 65 000 bénéficiaires.

Dans les années 70, la défense de l’emploi local mobilise déjà la Fédération



Gilbert Nouveau, le premier président de la Fédération des Fonctionnaires.

⁽³⁶⁾ Cette fonction disparaîtra en 1999 et sera remplacée par celle de secrétaire général.

⁽³⁷⁾ Les Nouvelles calédoniennes du 28/09/2012 : “Décès de Gilbert Nouveau”.

des fonctionnaires. En avril 1976, elle se prononce officiellement contre “l’emploi de personnels systématiquement venus de Métropole, alors que l’on peut trouver des compétences sur le Territoire”.

▶ ▶ ▶ LES ANNÉES D’ALMEIDA



Joao D’Almeida succèdera à Gilbert Nouveau en 1999 comme secrétaire général.

Lorsque Gilbert Nouveau passe la main en 1999, c’est en toute confiance qu’il remet les clés à Joao D’Almeida. Fils d’ouvrier, Joao milite à la Fédé depuis qu’il a 21 ans. “*Ma formation, c’est bac moins 2*”, lance un peu provocateur celui qui a piloté pendant onze ans la Fédération des fonctionnaires⁽³⁸⁾. BEPC en poche, il entre dans l’administration. Sans grade. Simple auxiliaire au service des finances. Au syndicat, il gravit rapidement les échelons :

secrétaire général du syndicat des fonctionnaires (une des 14 branches de la Fédé), il devient numéro 2 de la Fédération en 1986, et numéro 1 en 1999.

Il dispose alors déjà d’une belle expérience syndicale et d’un engagement sans faille. Cet engagement prend racine dans les origines modestes de son père, qui a fui la dictature de Salazar au Portugal, pour rejoindre l’Australie avant d’arriver en Nouvelle-Calédonie, en 1958, avec le petit Joao alors âgé de cinq ans.

Quarante ans de syndicalisme ont fait de lui un homme d’expérience. Interrogé sur la spécificité du syndicalisme calédonien, il affirme laconiquement : “*Le combat, jamais de consensus*”⁽³⁹⁾! Joao D’Almeida sait de quoi il parle. Lorsqu’il prend les rênes de la Fédé, il arrive en pleine crise des années 90, en plein conflit Cellocal, puis participe activement aux réunions liées au Pacte social (**voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe**).

Pour Joao D’Almeida, l’apport majeur du Pacte est, sans conteste, “la notion de représentativité”. Il poursuit : “*Avant le Pacte, la représentativité, c’était le fait du prince : c’est à dire qu’un arrêté de*

⁽³⁸⁾ Les Nouvelles calédoniennes du 01/11/2011 : “*Joao d’Almeida : le révolté tranquille*”.

⁽³⁹⁾ Entretien avec Joao D’Almeida à la Maison des Syndicats, le 31 juillet 2012.

l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie désignait les organisations syndicales réputées représentatives. Donc, il suffisait de ne pas être un trop farouche opposant, de créer un syndicat et l'on était déclaré représentatif. Aujourd'hui, tout cela est bien fini et nous tirons notre légitimité des urnes" ! Toujours au chapitre des satisfactions de l'ancien patron de la Fédé, on trouve plus, récemment, l'intersyndicale vie chère dont Joao reste un acteur offensif (voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe). "C'est un vrai travail préventif", dit-il. "Contrairement à la Guadeloupe, la Réunion ou Mayotte, on essaie de réformer les choses sans passer par une explosion sociale".

▶ ▶ ▶ CESSER DE PRENDRE LES FONCTIONNAIRES POUR DES EXTRA-TERRESTRES

Au rayon des regrets, celui de ne pas avoir su retenir Louis Kotra Uregeï et son "syndicat des postiers" qui était affilié à la Fédération, parti en dissidence en 1981 pour créer l'USTKE. De nombreux départs jalonnent l'histoire de la Fédération : en 1978, Rosine Streeter va rejoindre l'USOENC avant d'en être exclue et de créer le SLUA. En 1982, Dominique Frontier rejoint l'UT-FO ; en 1985 il milite au SFA, qui représente les Fonctionnaires cadre A, puis à la Fédération des cadres et collaborateurs pour participer ensuite à la création de l'UTCFE-CGC.

Joao D'Almeida semble partagé entre la fierté du travail accompli et le chemin qui reste à parcourir. Il dit⁽⁴⁰⁾ : "Nous sommes devenus la troisième organisation syndicale du territoire, alors que nous ne nous adressons qu'aux salariés des services publics. Il fut un temps où, vu par les autres, nous n'étions pas un vrai syndicat capable de bloquer Doniambo ou d'organiser de grandes manifestations. Maintenant, nous avons toute notre place. En vingt ans, nous avons vraiment fait un travail de construction".

Mais il souligne aussi : "Je voudrais rappeler que la Fédération des fonctionnaires s'est toujours beaucoup investie sur toutes les questions de reconnaissance du droit syndical, du droit social, des évolutions



⁽⁴⁰⁾ Les Nouvelles calédoniennes du 01/11/2011 : "Joao D'Almeida : le révolté tranquille".

sociétales. Et pourtant, j'ai souvent le sentiment, même au niveau du Conseil du dialogue social, que le secteur public est complètement oublié. Les employeurs publics ne participent pas à ce type de discussions et les sujets qui sont traités sont des sujets qui concernent essentiellement le secteur privé. Et pourtant, la fonction publique, ce sont 20 000 citoyens calédoniens qui, eux aussi, ont des problèmes avec leurs employeurs, des problèmes aussi de rémunération et de pouvoir d'achat, de santé et sécurité au travail, ou encore de harcèlement.

Pour moi, il est temps que l'on cesse de prendre les fonctionnaires pour des extra-terrestres et que nos particularités soient vraiment intégrées dans les discussions globales"⁽⁴¹⁾.

▶ ▶ ▶ LE PARI DU CHANGEMENT

Vaste programme. Bel objectif remis entre les mains du jeune David Meyer qui prend la relève en 2011. David Meyer qui d'emblée s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur : "Le dialogue est le mode de communication privilégié par notre Fédération. Et, à ce titre, je m'inscris dans la continuité du travail effectué par Joao D'Almeida.



Depuis 2011, David Meyer est secrétaire général de la Fédé.

La Fédé, c'est un syndicalisme responsable, privilégiant la négociation mais qui ose la confrontation quand cela est nécessaire"⁽⁴²⁾.

Aujourd'hui, la Fédération compte 3320 adhérents concentrés dans le secteur public (dans le secteur public, certains salariés, agents contractuels relèvent du "droit privé".) Aux élections professionnelles, elle est en tête de cette catégorie. En revanche, si l'on cumule public et privé, elle occupe la troisième position avec 11,41 %, derrière l'USOENC et l'USTKE. Dans le secteur privé, elle obtient 2,56 % des voix en 2014.

La Fédé regroupe 14 syndicats. Son public : les fonctionnaires et les salariés de toutes les collectivités publiques et parapubliques, les employés de l'enseignement privé et du secteur social. Son implantation territoriale

⁽⁴¹⁾ "Actes du colloque - 10^{ème} anniversaire du Pacte social" - 20 octobre 2010.

⁽⁴²⁾ Le mot du secrétaire général, publié sur le site officiel de la Fédé <http://www.lafede.nc>

couvre la fonction publique, le secteur parapublic, l'OCEF, le port autonome, le secteur paramédical (dispensaires, auxiliaires de vie...). Les adhérents sont d'origine pluriethnique et de tous âges, "de l'ingénieur à la femme de service, en passant par le technicien", assure David Meyer. David Meyer l'affirme : *"Les enjeux de notre Fédération sont les mêmes que ceux de notre société. Depuis ma prise de fonction au poste de secrétaire général, les dossiers importants ne manquent pas : vie chère, transfert de l'enseignement, sauvetage et plan de restructuration de l'ETFPA (établissement territorial de formation des adultes), statut du personnel ATOSS (personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé) des établissements scolaires du secondaire, indemnités supplémentaires pour les pompiers d'aérodromes et d'aéroport, pérennisation de la caisse locale de retraite"...*

"D'autres chantiers importants restent à venir comme la réforme de la fonction publique, attendue depuis de nombreuses années, ou encore la modification du statut des contractuels", estime-t-il, soulignant au passage que, *"par les temps qui courent, on se tourne plus facilement vers un avocat que vers un syndicat en cas de litige"*.

Selon lui, il est donc grand temps pour les syndicats de se professionnaliser. La nécessité de *"monter en compétence et vite"* se fait criante ; il faut *"obtenir davantage de moyens et plus de permanents"* ; il faut *"mobiliser les experts"*, assène David Meyer⁽⁴³⁾ qui cite, entre autres, le cabinet Syndex⁽⁴⁴⁾ dont l'expertise est utilisée par l'USOENC.

"Ce qui m'intéresse vraiment, dit-il, c'est le challenge du changement du syndicalisme calédonien. Il y a encore cinq ou six ans, on mettait des bâches bleues, des cadenas et on défendait les cas individuels comme ça. Pour nous, c'est terminé ! On passe par des procédures juridiques, des batailles d'experts. On doit apporter un maximum de plus-value, faire évoluer tous nos outils".

Cette professionnalisation sera, selon lui, l'une des meilleures façons de conserver *"la marque de fabrique de la Fédé"* : son *"indépendance par rapport au politique"*.

▶ ▶ ▶ BAPTÊME DU FEU

La *"marque de fabrique de la Fédé"*, c'est également le passage à l'action lorsque, selon ses dirigeants, les choses n'avancent plus assez vite.

⁽⁴³⁾ Entretien le 13 juillet 2012 au siège de la Fédération des fonctionnaires, à la Maison des Syndicats.

⁽⁴⁴⁾ Le Syndex, cabinet conseil, regroupe, depuis 1971, des experts au service des représentants des salariés. De grandes luttes, comme Lip (1973), Manufrance (1985), Schlumpf (1977) marquent l'histoire de ce cabinet implanté en France et en Europe.

Nouvel exemple, le 15 novembre 2012, avec une grève générale en forme de baptême du feu pour le nouveau secrétaire général. Enjeu : *“faire bouger les politiques, collégalement responsables, du fait que de nombreux dossiers relatifs à la fonction publique sont au point mort”*, dit David Meyer. Parmi les dossiers urgents : la défense du pouvoir d’achat des fonctionnaires, la création d’un statut d’agent public contractuel adéquat ou encore le financement de la Caisse locale de retraite.

Le 15 novembre, les drapeaux bleus de la Fédé flottent dans les rues de Nouméa. La grève test de la Fédération des fonctionnaires mobilise entre 800 et 1000 personnes selon le syndicat (600 selon les forces de l’ordre). En grève ce jour-là : pompiers de l’aérodrome et de Tontouta, policiers, personnels administratifs de l’enseignement ou travaillant dans les services des collectivités, agents des services fiscaux, de l’Office des postes et télécommunication, enseignants, infirmiers ou personnels de santé, contrôleurs aériens etc. Trois écoles sont restées fermées à Nouméa, une à Païta tout comme la grande poste du centre-ville et plusieurs agences de brousse et de Nouméa n’ont pas pu fonctionner, tout comme la bibliothèque Bernheim. Un vol d’Aircalin sur Sydney a été annulé, un seul vol assuré par Air Calédonie.

Alors que la rencontre s’annonce tendue au gouvernement, celle-ci se conclut par un protocole d’accord.

“Plusieurs membres du gouvernement vont être nommés pour prendre en charge les points listés dans notre cahier de revendication, indique, satisfait, le secrétaire général⁽⁴⁵⁾. Ils s’engagent à travailler et à trancher sur le statut d’agent public, la CLR, la mutuelle, la réforme statutaire des personnels du patrimoine, des bibliothèques et de la jeunesse et sport. Une cellule sur la fonction publique va aussi être créée pour mettre en œuvre les textes. On obtient donc des moyens, ça se structure”.



Le 15 novembre 2012, ils sont un millier à défilé dans les rues de Nouméa.

⁽⁴⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 16/01/2012.

LES GRANDS DOSSIERS DU MOMENT POUR LA FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES

▶ ▶ ▶ LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

La Fédération des fonctionnaires est dans l'intersyndicale contre la vie chère et entend bien faire avancer ce dossier, dont Joao D'Almeida en personne reste l'un des acteurs.

La Fédé a participé à la mobilisation historique des 17, 18 et 19 mai 2011 à Nouméa, Koné et dans les îles qui a rassemblé 25 000 personnes et a finalement abouti à la signature des accords économiques et sociaux le 30 novembre 2012.

En mai 2013, elle a appelé à la grève générale pour l'application des accords économiques et sociaux et pour la baisse immédiate des prix. Elle est l'un des signataires du protocole d'accord signé à l'issue de ce conflit qui aura vu notamment le blocage du port autonome de Nouméa et un début de pénurie en carburant (voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe).

▶ ▶ ▶ PRÉSERVATION DU SECTEUR PUBLIC

La préservation du secteur public, notamment dans les Postes et dans le secteur des soins constitue une des préoccupations majeures du syndicat. La dématérialisation des services de l'OPT, au bénéfice du numérique induit, selon David Meyer, *"de véritables difficultés de proximité tout particulièrement pour les personnes âgées et isolées en tribus. Celles-ci pour retirer de l'argent sont obligées de se déplacer en centre urbain, n'ayant pas de connexion internet qui leur permettrait d'utiliser leur carte de retrait"*. La Fédération évoque également la situation dans le Nord et sur la Côte est où *"le service public est dégradé par des décisions prises à Nouméa"*. Autre illustration dans le secteur de la santé : le regroupement de plusieurs services de santé sur Koné risque de se faire au détriment des établissements hospitaliers de Koumac et Poindimié.

▶ ▶ ▶ ENSEIGNEMENT

En matière d'enseignement, *“l'enjeu pour le secondaire est la résorption des 20 % de maîtres auxiliaires en situation précaire. Il faut aussi favoriser le développement des carrières des enseignants en permettant des passerelles entre le primaire et le secondaire”*⁽⁴⁶⁾, dit David Meyer qui préconise, pour la formation des enseignants du primaire, la fusion des IFM-NC (qui forment des instituteurs à bac plus 2) et de l'UFM (qui forme les professeurs des écoles à Bac + 3).

▶ ▶ ▶ STATUT DES CONTRACTUELS

Grand chantier également : le statut de “l'agent public contractuel”. En avril 2010, sur les 15 400 agents en poste dans les collectivités et établissements publics, 4 500 étaient des contractuels et 2 500 relevaient de la convention collective des services publics (source UT CFE-CGC) ; leur nombre ne cesserait d'augmenter.

La situation est très complexe car, au sein de ces “non titulaires”, il existe une multitude de situations : des agents en CDD, d'autres en CDI, employés sur des emplois permanents devant être, d'après le syndicat, occupés par des fonctionnaires. En clair, il manque un cadre légal uniforme.



Juillet 2012 : la Fédération des fonctionnaires est active dans l'Intersyndicale Vie Chère qui appelle le gouvernement à signer les accords économiques et sociaux pour entreprendre les réformes nécessaires .

⁽⁴⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 28/10/2011 : “David Meyer à la tête de la Fédé”.



David Meyer est devenu à 36 ans le nouveau secrétaire général de la Fédé. Il a ainsi succédé, en octobre 2011, à Joao D’Almeida, grand aîné dont il admire particulièrement le sang-froid et le calme. *“Joao est très diplomate. En même temps, il est difficile de lui ôter une idée de la tête”,* observe David Meyer. *“Mais je ne l’ai jamais vu se mettre en colère ni envisager de résoudre un conflit social par la violence. Il déteste ça”.*

Que de points communs, alors, entre les deux personnages, lorsque Joao salue ainsi son dauphin : *“C’est un garçon vif d’esprit, qui apprend très vite. Il ne s’emporte jamais, se documente beaucoup. Il est indépendant d’esprit, ne se laisse pas dicter sa conduite par un groupe extérieur, ce qui est pour moi une grande qualité”!*

Originaire de Ponérihoun, le jeune David quitte, en 1988, avec sa mère et son frère la propriété familiale du Nord. Des rancœurs, après cette scolarité chaotique, cette enfance et cette adolescence bousculées par “les événements” de 1988 et la perte de la propriété des parents dans le Nord ? *“Pas la moindre, assure-t-il, “mon père, Claude, était à l’UC dans les années 70 et nous a toujours élevés, mon frère et moi, selon la devise “deux couleurs un seul peuple”⁽⁴⁷⁾.*

“Mémeye”, comme le surnomment ses amis les plus proches, n’est ni un gueulard, ni un impulsif. Plutôt un bosseur qui prend sa revanche un stylo à la main.

Il rejoint son père à Nouméa en 1995. Il obtient son bac scientifique après avoir été renvoyé de Jules-Garnier pour avoir organisé le dernier monôme, gigantesque chahut qui traditionnellement fête le dernier jour des terminales. Il part poursuivre ses études en Métropole et passe son BTS de géomètre.

En 2000, il revient en Calédonie après cinq ans passés à Toulouse et Aix-en-Provence. Il travaille d’abord dans un cabinet privé, puis au service topographique de la province Sud. Il s’inscrit à l’université et décroche un Master en aménagement du territoire. Il sera ensuite embauché au service des domaines de la DITT, mais est très vite happé par le syndicat.

⁽⁴⁷⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 05/03/2012 : *“David Meyer : syndicaliste nouvelle vague”.*

Aux sources de son engagement : une prise de conscience de la précarité, quand, à son retour de Métropole, il fait l'expérience de *"l'absence de filet en matière de protection sociale"*.

Après avoir été secrétaire général des Techniciens de la fonction publique, il devient, en 2008, secrétaire général adjoint de la Fédération. Il est élu secrétaire général, à Lifou, en octobre 2011. Ses premiers mots après son élection vont évidemment en direction de l'ex-chef de file Joao D'Almeida, visiblement très ému par ce passage de relais annoncé depuis deux ans. Le jeune patron de la Fédération (il a alors 36 ans), également jeune père de famille, a d'emblée affirmé que son action s'inscrirait dans la continuité. Il est aujourd'hui l'un des représentants de la nouvelle génération de syndicalistes calédoniens. Une jeune génération bien décidée à ne pas s'en laisser conter, estime David Meyer.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Secrétaire Général : David Meyer

Secrétaire Général-adjoint : Benoît Lamothe

Secrétaire Général-adjoint : Ronald Ponia

Trésorier, secrétaire administratif adjoint : Lionel Woreth

Trésorier adjoint : Jacques Ancey

Secrétaire administrative : Sandra Gope

LA COGETRA



Date de création : janvier 2005

Sigle : COGETRA (Confédération Générale des Travailleurs de Nouvelle Calédonie)

Devise : Pas de devise

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 991 adhérents (source DTENC)

Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014 (secteurs public et privé cumulés) : 10,33 %

Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et privé cumulés) : 12,44 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 4^{ème}

Président : Jean-Pierre Kabar

Coordonnées :

COGETRA-NC

BP 1612 - 98845 Nouméa Cedex

Tél. : 27 64 50/Fax 24 52 70

Email : cogetra@cogetra.nc

Site : <http://www.cogetra.nc>



La COGETRA a une particularité: c'est une jeune organisation assise sur deux anciennes structures. Son discours modéré plaît et elle a su imposer sa présence dans le paysage social en très peu de temps : elle est aujourd'hui à la 4^{ème} place des syndicats. Ses bons résultats à la SLN aux dernières élections professionnelles en font un interlocuteur de premier ordre. Elle fédère une véritable mosaïque syndicale aux fortes personnalités.

La COGETRA est née, en janvier 2005, d'un rapprochement entre l'USGCINC (Union des secteurs généraux, du commerce et de l'industrie en Nouvelle Calédonie) et le SFPT (Syndicat de la fonction publique territoriale) dans le secteur public.

L'USGCINC, c'est, entre autres, l'ancien syndicat d'Henri Champion dont il fut le secrétaire général. A partir de 1971, le SGCINC, qui se définit avant tout comme le syndicat des agents de maîtrise, a été de tous les combats à la SLN notamment lors de la grande grève de 1978. Le syndicat s'ouvre également aux ouvriers pour se transformer en USGCINC en 1982. L'USGCINC connaît un certain reflux à la fin des années 90.

De son côté, le SFPT est, alors, du fait de l'omniprésence de la "Fédé" des fonctionnaires, lui aussi en perte de vitesse.

Conscients de leurs faiblesses respectives, Raynald Fahrner, pour l'USGCINC, et Françoise Armand, pour le SFPT, sont les artisans du rapprochement entre leurs deux formations. Ils s'allient et créent ensemble la COGETRA qu'ils dirigent alors avec une présidence bicéphale. Thierry Papon est aujourd'hui à la tête du SFPT, il a pris la succession de Philippe Debien. Contractuel à la province Sud, il a passé 19 ans à l'USOENC.

▶ ▶ ▶ MARIAGE DE RAISON

De part et d'autre, les intentions sont claires : il ne s'agit pas d'un mariage d'amour mais d'une union de raison. Objectif : s'associer pour obtenir au moins 5 % des voix aux élections professionnelles, demeurer représentatif et siéger dans les instances paritaires.

SFPT et USGCINC ont amorcé leur rapprochement dès octobre 2004. Ils sont ainsi cités en exemple par Alain Song, en novembre 2005, lors des débats qui président, au Congrès, au vote de la *"loi du pays relative à la représentativité des organisations syndicales de salariés"*⁽⁴⁸⁾. Alors que les discussions s'éternisent sur *"la place des syndicats de cadres"* Alain Song martèle : *"Enfin, je crois que l'objectif qui a été poursuivi dans le Pacte social, c'était, vous l'avez bien compris, de permettre un regroupement des organisations syndicales. On l'a déjà noté, cette année 2005, avec la naissance de la COGETRA. COGETRA, c'est, donc, le mariage du syndicat de*

⁽⁴⁸⁾ Cette loi sera votée le 14 avril 2006. Elle s'inscrit dans le Code du travail : articles 322-2 et suivants.

la fonction publique territoriale et de l'USGCINC qui ont bien compris que pour satisfaire aux exigences du texte, il était important de se regrouper. Est-ce que les cadres en Nouvelle-Calédonie ne peuvent pas réagir de la même façon ? (...) Aujourd'hui, le paysage syndical, tel qu'il était depuis 1988, doit évoluer" !⁽⁴⁹⁾

Résultat, en 2006, la COGETRA est membre du club des syndicats représentatifs.

Le SLUA de Rosine Streeter et la Fédération des cadres qui refusent cette logique perdent leur représentativité.

Ce mariage de raison, à l'origine de la COGETRA se nourrit du combat permanent pour la représentativité. Dès 2006, la loi adoptée par le Congrès fait un premier tri des seize syndicats existants pour n'en retenir que sept, un syndicat devant obtenir 5 % des voix aux élections professionnelles pour avoir accès à la représentativité et à ses avantages. Ainsi en 2007, Jean-Pierre Kabar se montre déterminé *"ce que tout le monde n'a pas réalisé, c'est qu'en dessous des 5 %, les syndicats sont pratiquement condamnés car il leur est impossible de se représenter en tant que tels au premier tour des élections professionnelles suivantes".⁽⁵⁰⁾*

▶ ▶ ▶ UN VÉRITABLE CARTEL SYNDICAL

Faire alliance, c'est l'antidote. La COGETRA n'hésite pas à aller plus loin. En 2008, elle accueille le Syndicat ouvrier des travaux publics et municipalités (SOTPM) dont Wazana Naxué est la secrétaire générale. A son actif, un long conflit dans les cantines scolaires en 2010. La COGETRA s'ouvre, la même année, à des structures dont elle semblait jusqu'alors très éloignée. Elle est ainsi rejointe par deux autres syndicats importants du secteur privé, qui n'avaient pas réussi à franchir la barre des 5 % : l'USTD, l'Union syndicale des travailleurs de demain, de Georges Jorro, actuellement directeur d'antenne à Radio Océane, et le STOP, Syndicat des travailleurs et ouvriers du Pacifique, à majorité océanienne.

Le STOP, créé en 1999, c'est Jean-Olivier Moala. Né à Koné, en 1965, de parents wallisiens, salariés à la mine de Thiébaghi, il va devoir, pour des raisons familiales, écourter une scolarité qui passe par Païta, l'école des Frères du Sacré-Cœur à Bourail et le lycée La Pérouse à Nouméa.



⁽⁴⁹⁾ Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie - N°67 - Vendredi 24 août 2006 - Congrès de la Nouvelle-Calédonie - Compte rendu intégral des débats - Session budgétaire de novembre - décembre 2005 et janvier 2006. De la troisième et dernière séance du lundi 9 janvier 2006.

⁽⁵⁰⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 08/12/2007 : *"La Cogetra veut plus de représentativité"*.

Il deviendra, après plusieurs petits métiers, docker professionnel au port de Nouméa, environnement professionnel qui sera son terrain de luttes syndicales. D'abord sous les couleurs de l'USTKE où il reste pendant quinze ans. Un différend avec son président Louis Kotra Uregei aboutit à sa suspension puis à sa démission en 1997. Olivier Moala reproche à LKU *“une incompatibilité de fonctions entre la présidence de l'USTKE et la gérance de la SAT, société d'aconage et de transports”*. Après un court passage au SLUA de Rosine Streeter, l'heure est venue pour lui de créer le STOP. Il en est, depuis, le secrétaire général, reconduit chaque année.

▶ ▶ ▶ TROIS MOIS AU CAMP EST

Le STOP, c'est surtout le port avec des actions dures, comme en 2006 contre les amis d'hier : l'USTKE. *“Je tiens le poumon du pays, tout ce qui se passe au port, c'est moi qui l'ai négocié”*, dit Olivier Moala qui a accompagné la mise en place de la mensualisation des dockers après l'embauche journalière. Mais le STOP n'est pas inactif dans le bâtiment et travaux Publics, les industries, le commerce et les mines. De très nombreux conflits vont s'égrener, parfois longs et durs comme celui de Nouméa Surgelés (2007), *“deux mois pour virer un directeur”*, selon Olivier Moala ; conflit à la SLN ; conflit à la SOPAC ; chez Colas ; à Aero-Location à Lifou. L'un des plus emblématiques reste le conflit chez Rotocal, en 2005, une petite entreprise de sept salariés. L'intervention de la police pour débloquer l'établissement sera suivie de graves violences. Cinq syndicalistes du STOP seront poursuivis pour *“entrave à la liberté du travail, participation à un attroupement armé et violences volontaires”*. Olivier Moala le sera pour *“provocation à l'attroupement armé”*. Condamné à trois mois de prison ferme, il en effectuera deux, soutenu à l'extérieur par des rassemblements dans la rue. Huit ans après, Olivier Moala fait la part des choses reconnaissant *“des dérives qu'il assume”* mais, dit-il, *“alors qu'on cherchait à me faire taire, ça m'a rendu plus fort”*.

En 2008, le STOP rejoint la COGETRA pour s'inscrire de façon durable dans la représentativité syndicale tout en conservant son autonomie. Olivier Moala sait qu'il a l'image d'un *“dur”* alors que *“la COGETRA est plutôt modérée”*. Il en est devenu le vice-président aux côtés de Jean-Pierre Kabar. Il fait également partie du Conseil du dialogue social. Les projets ne manquent pas, il entend notamment créer des fédérations secteur par secteur. Le STOP clame la diversité, *“plusieurs couleurs, un seul pays”*, mais sa majorité est d'origine wallisienne, un combat qui rejoint le Comité OFA dont Olivier Moala est un des fondateurs, un combat pour les droits de la communauté wallisienne sur le plan politique, économique, social et environnemental.

Depuis sa création, la COGETRA progresse tranquillement lors des élections professionnelles. En 2014, la jeune organisation est classée à la 5^{ème} place des syndicats de salariés, avec 10,33 % (secteurs public et privé cumulés).

Dans le secteur privé interprofessionnel, la COGETRA obtient, en 2014, 12,44 % et arrive en troisième position derrière l'USOENC et l'USTKE. Bien implantée à la SLN, chez les ouvriers comme les agents de maîtrise, la COGETRA, qui compte 970 adhérents, est présente et active dans plus de 60 sociétés et entreprises du pays. Elle siège dans les grands organismes paritaires et sociaux comme la Cafat, le FSH, Fonds social de l'habitat ou encore au tribunal du travail. Autre affilié à la COGETRA, le SGTINC, syndicat général des travailleurs des industries de Nouvelle-Calédonie rejoint par des dissidents de la CSTNC de Sylvain Néa, en décembre 2011. Le SGTINC c'est le syndicat des ouvriers de la mine-métallurgie au sein de l'USGCINC.

▶ ▶ ▶ L'INCONTOURNABLE CAFAT

Siéger au conseil d'administration de la Cafat est une longue pratique de la COGETRA. Henri Champion, que la vox populi appelle "Monsieur Cafat" en a été administrateur pendant 35 ans du 1^{er} janvier 1971 au 1^{er} octobre 2005. C'est un lieu de décision considérable en matière de protection sociale :



La Cafat : un terrain d'intervention privilégié pour la COGETRA.

allocations familiales, régime accidents du travail et maladies professionnelles, assurance maladie, minimum retraite, assurance chômage.

La COGETRA estime que c'est un lieu "où l'on peut faire évoluer les choses". Et les usagers qu'ils soient citoyens ou de Brousse ne s'y trompent pas, ils interpellent souvent Henri Champion. Celui-ci, en bon administrateur n'hésite pas à décrocher son téléphone pour faire avancer les dossiers. La défense des salariés, premier objectif de la COGETRA passe beaucoup par le traitement des problèmes d'assurance sociale que les salariés rencontrent au quotidien. Jean-Pierre Kabar semble inscrire sa démarche dans les pas d'Henri Champion. En août 2013, il préside le conseil d'administration de la Cafat pour un an, il succède à Eric Durand du MEDEF "Nous avons une grande histoire avec la Cafat", dit-il "nous sommes attachés à son fonctionnement, conscients de son changement de taille Le combat syndical c'est aussi veiller à la qualité de la relation entre cette institution et ses usagers".

▶ ▶ ▶ AUTRES DOSSIERS

Jean-Pierre-Kabar résume ainsi son action : *“Nous avons été toujours solidaires dans les grands projets sociaux tels que le dialogue social, l’instauration d’un salaire minimum garanti, la proposition de légiférer sur le harcèlement, l’accès à la fonction publique pour les travailleurs handicapés (charte du handicap), la mise en place d’une loi sur la participation et l’intéressement”*.⁽⁵¹⁾

La vie chère et la recherche d’un nouvel équilibre économique sont également des enjeux majeurs pour l’organisation. La COGETRA fait partie



La COGETRA a soutenu le combat syndical des pompiers.

de l’intersyndicale “Vie chère” qu’elle a fidèlement suivie dans toute ses actions, jusqu’à la signature des accords économiques et sociaux, par le gouvernement Martin, le 30 novembre 2012. On la retrouve en mai 2013 lors de la grève générale pour l’application de ces accords et la baisse

immédiate des prix ([voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe](#)).

Syndicat de concertation, *“apolitique pour mieux cimenter son unité”*, selon Jean-Pierre Kabar, la COGETRA s’investit dans le dialogue social. Elle est notamment présente au sein du Conseil du dialogue social, mis en place en 2010. Et c’est justement, parce que ce conseil est une *“très bonne chose pour le syndicalisme”*, que la Confédération dit en attendre beaucoup.

⁽⁵¹⁾ Entretien avec Jean-Pierre Kabar au siège de la COGETRA, le 12 juillet 2012.



Calme, voire placide, Jean- Pierre Kabar est né à Nouméa en 1962. Son père originaire de Houailou travaille à la SLN. C'est là qu'on retrouve sa mère, Nouméenne, au service médical. Il est le neveu d'Aïssa Raleb, figure du syndicalisme à l'USOENC. Jean-Pierre Kabar a *"la fibre du technique"*, il fait un baccalauréat électrotechnique au Lycée technique de Nouméa, mordu de micro-informatique. A 20 ans, il obtient un BTS en électrotechnique et fait son entrée à Enercal, à la faveur de son service militaire en qualité de volontaire aide technique (VAT). Enercal est son unique employeur, ce qui, aujourd'hui, est *"impensable"* dit-il. C'était il y a 30 ans et Jean-Pierre Kabar fait aujourd'hui partie des murs : il travaille à la maintenance de l'usine électrique, en contrat de gestion avec la SLN. Elu délégué du personnel, il deviendra délégué syndical, en 1993, à l'USGCINC, traditionnel syndicat des agents de maîtrise et ancêtre de la COGETRA. Pour justifier son engagement, Jean-Pierre Kabar, dit sobrement *"qu'il n'aime pas l'injustice"*. Elu président de la COGETRA en 2008, il mène tranquillement sa barque et semble conduire son organisation sur le chemin du succès. Il s'inscrit dans une tradition de dialogue et de concertation. Mais sans pour autant se laisser marcher sur les pieds.

▶ ▶ ▶ **SA FILIATION AVEC HENRI CHAMPION**

Jean-Pierre Kabar et Henri Champion sont des amis, de véritables complices. Ils se rencontrent régulièrement pour évoquer le quotidien du syndicat. Henri Champion veut bien concéder modestement qu'il est un peu *"son père spirituel"* et, de son côté, Jean-Pierre Kabar dit voir en lui *"son mentor"*. L'USGCINC a cimenté leur relation et les deux hommes se disent en accord total sur ce qui fait la spécificité de leur organisation *"sa jeunesse et son apolitisme, avec la volonté farouche de défendre les salariés dans le cadre du respect de la loi qui inclut le droit de grève"*.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Président : Jean-Pierre Kabar

Vice-présidents : Thierry Papon, Elvis Mace, Olivier Moala

Archiviste : Françoise Armand

Trésorière : Doris Carrasco

Trésorière adjointe : Juanita Laven

L'UT CFE-CGC



Date de création : 29 mars 1996

Sigle : UT CFE CGC (Union territoriale de la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres)

Devise : "Donnons de la force à vos compétences"

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 1674 (source DTENC)

Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014 (secteurs public et privé cumulés) : 11,07 %

Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et privé cumulés) : 4,94 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 5^{ème}

Président : Christophe Coulson

Coordonnées :

Union Territoriale CFE-CGC

Complexe Commercial LA BELLE VIE

224, rue Jacques-Iekawe PK6 98800 Nouméa

BP 30536 - 98895 Nouméa Cedex

Tél . : 41 03 00 Fax : 41 03 10

Email : utcfecgc@utcfecgc.nc

Site : <http://www.cfecgc.nc>



Le syndicat des cadres est largement dominé par les représentants du secteur public. Au 5^{ème} rang des organisations de salariés et revendiquant plus de 1674 adhérents, il s'investit largement dans les instances du dialogue social.

L'UT CFE-CGC (Union territoriale de la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres) est née, le 29 mars 1996. En toile de fond, un différend entre les représentants du secteur public et ceux du privé.

A l'époque, rien ne va plus à la CFE-CGC car ses différentes composantes s'affrontent. D'un côté, pour le privé : la Fédération des cadres et collaborateurs de Nouvelle-Calédonie (FCC -NC), poids lourd du privé, née en 1968 et qui, conduite par Patrick Croizard et Bernard Schall, est affiliée à la CFE-CGC en Métropole depuis 1983. De l'autre côté, deux catégories influentes du secteur public : la SFA-CGC (Fonctionnaires territoriaux et municipaux catégorie A), et la SFB-CGC (Fonctionnaires territoriaux et municipaux catégorie B).

Le résultat sera sans équivoque : victoire du public et scission. La FCC-NC décide de faire cavalier seul et y perdra finalement sa représentativité.

Comment s'étonner dès lors que tous les présidents de l'UT CFE-CGC soient issus de la fonction publique. Alain Song qui assure la première présidence de 1996 à 2004 est ancien professeur de génie mécanique et, par ailleurs, secrétaire général du SFA-CGC de 1989 à 1995. Marc Mansel qui prend ensuite les rênes est également enseignant de formation ; et ancien secrétaire général du SFA/CGC. Sonia Backès, qui lui succède de 2006 à 2008, est à l'origine fonctionnaire à la Direction des Technologies et Services de l'Information (DTSI) du Gouvernement et ancienne secrétaire générale du SFA/CGC. Christophe Coulson, enfin, aux commandes depuis 2008 est fonctionnaire à la Davar (Direction des Affaires Vétérinaires) et ancien secrétaire général du SFB-CGC.

▶ ▶ ▶ VOLONTÉ D'INDÉPENDANCE

Autre particularité du syndicat : deux des secrétaires généraux ont rejoint le gouvernement. Alain Song, signataire du Pacte social entre en 2004, dans le gouvernement dirigé par Marie-Noëlle Thémereau. En 2008, Sonia Backès devient collaboratrice de Pierre Frogier, alors président du Congrès, puis prend le portefeuille de l'éducation dans le gouvernement Gomès, poste qu'elle conserve dans les gouvernements Martin successifs. Elle est nommée secrétaire générale par intérim du Rassemblement-UMP le 21 août 2012. Le 28 mars 2013, elle quitte le parti pour créer avec Gaël Yanno, le Mouvement populaire calédonien (MPC).

Aujourd'hui, Christophe Coulson, qui est aux commandes, assure qu'il n'ira

pas en politique et prône “le syndicalisme du possible, concret et non idéologique”.

► ► ► CLR ET VIE CHÈRE

L’UTCFCG-CGC a également pour ambition de contribuer à construire une éthique syndicale en Nouvelle-Calédonie. Concrètement, elle se fait fort d’épuiser toutes les propositions avant de faire appel à la grève. L’action revendicative, dans la rue si nécessaire, ne doit être utilisée qu’en dernière extrémité et de manière cadrée.



L’UTCFCG-CGC s’est impliquée totalement dans le dossier “Vie Chère”.

Exemple, sous le mandat de Sonia Backès : l’UTCFCG-CGC s’oppose à la réforme de la Caisse locale de retraite (CLR) dans le secteur public. Et qu’importe si c’est Alain Song, en charge de la fonction publique au gouvernement et surtout ancien dirigeant de l’Union territoriale qui en est à l’origine. L’Union territoriale est l’un des principaux organisateurs de la grève et de la manifestation, menée le 3 novembre 2005 par l’intersyndicale CFE-CGC, Fédération des fonctionnaires, FO, contre le projet de réforme du financement de la CLR.

Autre exemple récent, dans le dossier “Vie chère” : le 18 mai 2011, dans le cadre de l’intersyndicale, l’UT-CFE-CGC marche avec ses troupes dans les rues de Nouméa. Elle contribue ainsi à la démonstration de force (plus de 25 000 personnes dans la rue) organisée par l’intersyndicale. Il s’agissait d’accélérer la procédure de concertation pour la signature des accords économiques et sociaux, obtenue le 30 novembre 2012. Elle se retrouve naturellement dans la rue en mai 2013 lors de la grève générale pour l’application de ces accords et la baisse immédiate des prix (**voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe**).

Mais ces actions restent l’exception. Contrairement à la maison mère métropolitaine, la CGC est beaucoup moins “implantée chez les ingénieurs

et cadres de l'industrie, du commerce et des services". Pour autant l'UTCFE-CGC puise bien au creuset de la CGC en termes de valeurs. Elle se veut professionnelle, pragmatique et responsable.

L'UTCFE-CGC est, aujourd'hui et depuis 2006, la cinquième force syndicale en Nouvelle-Calédonie. Les critères de représentativité qui s'appliquent à l'Union territoriale sont les mêmes que pour les autres syndicats⁽⁵²⁾ : il s'agit notamment d'obtenir plus de 5 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles pour être reconnu au niveau territorial.

▶ ▶ ▶ 5^{ÈME} SYNDICAT DU PAYS

Depuis 2006, l'UTCFE-CGC est reconnue comme représentative. En légère érosion, elle s'installe à la 5^{ème} place des syndicats de salariés avec un score qui tourne autour de 10 % : 11,07 % des voix au niveau territorial en 2014, contre 9,89 % en 2013, 9,76 % en 2012 et 10,67 % en 2008.

Elle affiche d'excellents résultats dans la fonction publique : en deuxième position derrière la toute puissante "Fédé" des fonctionnaires. Elle est le premier syndicat de l'encadrement pour les catégories A et B ; le second syndicat de l'encadrement toutes catégories confondues dans l'enseignement.

En revanche sa représentativité dans le secteur privé passe sous la barre des 5 % en 2014 avec une audience électorale de 4,94 %. Le syndicat est représenté dans 18 entreprises avec 48 représentants du personnel

La CGC est implantée dans les trois provinces. Elle prône notamment la vigilance sur les grands groupes qui *"participent à la déstabilisation du marché du travail par une gestion particulière et des salaires souvent importants par rapport à ceux pratiqués dans le même secteur d'activités"*, souligne le président Coulson, Il évoque même une *"déstabilisation culturelle"*.

L'objectif qui revient le plus souvent dans les propos de Christophe Coulson est la volonté de *"participer aux grands dossiers du pays"*. L'UTCFE-CGC est signataire de tous les accords collectifs interprofessionnels (bas salaires, retraites...) et de tous les accords collectifs de branche : industrie, commerce, mines.

Et parmi les préoccupations



Mobilisés contre l'immobilisme du gouvernement face aux dossiers de la fonction publique territoriale.

⁽⁵²⁾ Code du travail de la Nouvelle-Calédonie : articles 322-2 et suivants.

actuelles du syndicat qui arrive en 2^{ème} position chez les fonctionnaires : le dossier de la réforme de la caisse locale de retraite (CLR) qui a ressurgi début 2012. Dans un rapport en date de février 2012, la Cour des comptes, a *“appelé l’attention sur la situation financière dégradée de cet organisme. (...) La Cour et la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie considèrent qu’une réforme d’ensemble doit être entreprise sans tarder pour garantir le paiement des retraites publiques à moyen terme”*.

▶ ▶ ▶ “CHIENS DE FAÏENCE”

Grand sujet de fierté pour le syndicat de l’encadrement : la participation active aux instances du dialogue social et notamment aux sessions du dialogue social organisées depuis 2006 par le gouvernement. Le Conseil du dialogue social (CDS), né en 2010, a largement contribué à l’élaboration de la loi sur l’emploi local ou encore à la réflexion sur le projet de réforme des Institutions représentatives du personnel (IRP) en 2012.



L’UTCFC-CGC veut être présent dans tous les “grands dossiers du Pays”.

Christophe Coulson a été le trésorier du CDS, il en est aujourd’hui membre. Il mesure avec satisfaction le chemin parcouru depuis la première Commission du dialogue social en 2004 et les premières sessions du dialogue social en 2006. *“Avant les sessions du dialogue social, on ne se connaissait pas !”,* constate-t-il.⁽⁵³⁾

“Quand on a débarqué dans ce groupe, on se regardait en chien de faïence et on se demandait qui allait bouffer l’autre. Après le premier voyage d’études⁽⁵⁴⁾, on a appris à se connaître. Je m’en rappellerai toujours : on s’est dit ce qu’on avait à se dire. Ça a été loin, on est remonté aux événements de 1984. Après, un certain respect s’est instauré, on a commencé à discuter”...

⁽⁵³⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 10/02/09 : *“Christophe Coulson : Avant, on se regardait en chiens de faïence”*.

⁽⁵⁴⁾ Les Sessions du dialogue social prévoient notamment des voyages d’études destinés à permettre aux partenaires sociaux de mieux se documenter sur un sujet donné.



Christophe Coulson préside l'UT-CFE-CGC depuis le 1^{er} octobre 2009. A cette date, il a pris officiellement la succession de Sonia Backès, qui avait déjà fait son retour en politique en août 2008. A l'époque, elle affirmait⁽⁵⁵⁾ : *“J'ai eu beaucoup de joie à la CGC, je me sens toujours y appartenir. Mon départ est une décision personnelle, pas une désaffection. Disons que j'avais peur de devenir une vieille syndicaliste aigrie ! (Rires) Je crois que le syndicalisme, soit on fait ça toute sa vie, soit il faut en sortir assez rapidement”*.

Christophe Coulson serait visiblement plutôt du genre à faire ça toute sa vie. Et pourtant rien ne le prédestinait à ces responsabilités. Natif de Bourail, il y fait sa scolarité à l'école publique. Il est issu d'une famille d'agriculteurs aussi bien du côté paternel que maternel. *“C'est pourquoi, dès le collège, j'ai toujours eu un faible pour les études agricoles”* dit-il. Après le collège, il choisit la filière agricole au Lycée La Pérouse, il arrête ses études après le baccalauréat pour entrer dans l'administration en qualité de contractuel au centre de recherche agronomique au sein du laboratoire d'analyse des sols, toujours à Bourail. Ce fonctionnaire territorial cadre B de la fonction publique a également travaillé à la Davar (Direction des Affaires Vétérinaires), dans un laboratoire d'analyses des aliments du bétail.

Très fier de ses origines bouraillaises, membre du conseil d'administration de l'association “Foire de Bourail” dès l'âge de 15 ans, il en devient le président jusqu'en 2008, mais seulement après en avoir connu tous les postes.

Certes, la politique l'a tenté : il s'est présenté à Bourail en 1995, sur la liste Avenir Ensemble de Jean-Pierre Aïfa, le maire ; puis, en 2001, à Dumbéa. Mais le virus syndical est resté le plus fort. En la matière, il a fait ses gammes à la CGC à partir de 1994, avant d'obtenir une véritable décharge d'activités dix ans après et de devenir secrétaire général du SFB-CGC (syndicat des cadres B de la fonction publique) et vice-président du secteur public.

Christophe Coulson n'est pas un homme de coups d'éclats et de rodomontades. Sur sa page Facebook, il n'hésite pas à utiliser cette phrase pour se définir : *“Pour être un champion, il ne suffit pas de faire des choses extraordinaires, mais de faire bien... les choses normales”*. A 45 ans,

⁽⁵⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 29/08/08 : *“Sonia Backès : Je retourne en politique”*.

Christophe Coulson est à l'image de sa jeune équipe de dix permanents et des adhérents du syndicat (âge moyen de 35 à 40 ans). A la pratique d'un syndicalisme, contre-pouvoir de la politique, s'ajoute l'envie de s'investir dans la construction du pays.

L'homme n'est pas pressé. Passionné d'équitation, il sait combien il faut de temps, de patience et de renoncement pour maîtriser sa monture.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Président : Christophe Coulson

Secrétaire général : David Szymanski

Trésorière : Corinne Quinty

Vice-président Secteur public : Jean Saubot

Vice-président Secteur privé : Dominique Manate

LA CSTC-FO



Date de création : 1953

Sigle : CSTC-FO (Confédération syndicale des travailleurs de Calédonie-Force ouvrière)

Devise : "La Force Syndicale"

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 2351 (source DTENC)

Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014 (secteurs public et privé cumulés) : 9,37 %

Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et privé cumulés) : 9,26 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 6^{ème}

Président : Didier Kaddour

Coordonnées :

CSTC-FO

13, rue Jules Ferry 5^{ème} étage Immeuble Cheval

BP R2 - 98851 Nouméa Cedex

Tél. : 27 49 50 / Fax : 27 82 02

Email : cgtfonc@lagoon.nc

FO
la force syndicale

En novembre 2012, la CGT-FONC s'est transformée en Confédération CSTC-FO. De Bernard Salmon en 1953 à l'actuel secrétaire général Didier Kaddour en passant par Jean-Claude Nègre, le syndicat, réformiste au départ, a tendance à se radicaliser. Son appel aux petites formations a trouvé écho auprès de certains déçus de l'USOENC.

La création de la CGT-FONC (Confédération générale du travail Force ouvrière-Nouvelle Calédonie) ne date pas d'hier.

La CGT-FO (Confédération générale du travail-Force ouvrière) naît, à la SLN, le 24 mars 1953. Il s'agit à l'époque de contester la toute-puissance du Syndicat des Autonomes dans le secteur minier. Sa véritable dénomination est Syndicat CGT-FO des ouvriers de la métallurgie, des mines et du bâtiment. Son secrétaire général se nomme Bernard Salmon, le secrétaire général adjoint est Charles Tohoua. Le syndicat est affilié à la CGT-FO métropolitaine, située avenue du Maine à Paris. Peu de temps après est créée la CGT-FO Commerce, avec à sa tête Henri Bastien.



La CSTC-FO s'est impliquée dans de nombreux conflits du travail.

La nouvelle organisation démarre rapidement et saisit l'inspection du travail, dès juillet 1953, sur les conditions de travail des passeurs du bac de Yaté .

C'est une époque où le syndicat fait du "forcing", comme l'écrit Henri Israël dans

"Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie", en faisant le bras de fer tout à trac sur le temps de travail, les conditions de travail réservées aux Vietnamiens et Indonésiens et sur les heures supplémentaires non rémunérées.

Mais très vite l'essoufflement va gagner et, le 26 novembre 1959, le syndicat jette l'éponge à la mine, après avoir vu son audience s'éroder face à l'omniprésence des Autonomes. L'éclipse va durer une bonne vingtaine d'années.

▶ ▶ ▶ SOUS LES AUSPICES DE JACQUES LAFLEUR

La CGT-FO renaît de ses cendres sous les couleurs de l'UT-FO, en 1983, au moment où le paysage syndical évolue très vite. Le 11^{ème} congrès de

l'USOENC vient tout juste de se prononcer pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, alors que le STKE, préluce à l'USTKE, se crée. L'UT-FO renaît avec, à sa tête, Bernard Chenaie, secrétaire général. Ancien militaire, Bernard Chenaie a travaillé comme soudeur à la SLN, avant de devenir policier puis inspecteur divisionnaire.

L'UT-FO qu'il dirige est, à l'époque, proche du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) et anti-indépendantiste. Selon Robert Fort et Jean-Claude Nègre, cités par Henri Israël, Jacques Lafleur encouragea fortement le retour de FO "pour faire contrepoids" aux organisations de l'époque, USTKE et USOENC favorables à l'indépendance. En février 1985, elle s'implante à la SLN.

Selon Bernard Chenaie, interrogé par Henri Israël, le divorce avec Jacques Lafleur aura lieu à la fin des années 80, à propos de "l'affaire du Méridien" et du bras de fer qui opposa le patron de la province Sud et FO qui ne voulait pas de contribution de la Caisse des fonctionnaires au financement du futur complexe hôtelier. Ce fut le syndicat qui gagna. Et, selon Bernard Chenaie, jamais Jacques Lafleur ne pardonna.

Jusqu'en 2000, son audience a, en tous cas, de quoi faire des envieux. Sous l'impulsion de Robert Fort, elle comptera jusqu'à 3200 adhérents en s'appuyant sur une large implantation.

▶ ▶ ▶ UNANIMITÉ POUR LE PACTE SOCIAL

Dans le climat social délétère des années 90, l'UT-FO fait front avec les autres syndicats face aux pouvoirs publics, accusés de mépriser ouvertement les partenaires sociaux. L'UT-FO de Robert Fort est ensuite de toutes les réunions liées à la négociation du Pacte social (voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe) dont les dispositions essentielles seront rendues publiques le 18 août 2000. A la surprise même de Robert Fort, la base de FO suit son leader comme un seul homme : les délégués approuvent massivement (par 1490 voix pour et 30 voix contre la signature) le Pacte social. Le secrétaire général ne cache pas sa satisfaction⁽⁵⁶⁾ : "Je ne m'attendais pas à une telle unanimité. Je pensais qu'il y aurait plus de non". Et l'UT-FO signe le Pacte social.



La CSTC-FO a récupéré des dissidents de l'USOENC.

⁽⁵⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 26/08/2000 : "Les délégués de FO ont massivement approuvé le pacte social".

▶ ▶ ▶ LA CONCERTATION PLUTÔT QUE LE CONFLIT



Jean-Claude Nègre, évincé de la CSTC-FO en 2009.

En avril 2002, Jean-Claude Nègre est élu secrétaire général. Il s'inscrit parfaitement dans la ligne de son prédécesseur : *“Nous avons l'intention de jouer la carte des institutions en place, la concertation plutôt que le conflit, la médiation plutôt que l'épreuve de force”*, déclare-t-il⁽⁵⁷⁾. Les grandes préoccupations s'appellent alors CSU (couverture sociale unifiée), retraites, défense du service public, ou encore protection de l'emploi local. Dans le même temps FO se veut vigilante sur le développement de l'exploitation du nickel, et ses

retombées, au sud et au nord.

En février 2003, FO est en colère. Retraite des fonctionnaires, dépenses de santé, emploi local. Le syndicat de Jean-Claude Nègre déplore la mauvaise gestion du gouvernement calédonien. Il se distingue des autres syndicats par sa position sur la protection de l'emploi local, s'opposant au projet de loi. *“Il ne faut pas conditionner l'accès au marché du travail en imposant des temps minima de résidence sur le territoire. C'est une infraction totale au principe d'égalité à l'emploi respecté dans l'ensemble de la République française”*, précise Jean-Claude Nègre⁽⁵⁸⁾. Le syndicat souhaite que l'accent soit plutôt mis sur la formation. *“Pour ne pas aller chercher de la main-d'œuvre qualifiée ailleurs, il faut former des jeunes ici. Ce n'est quand même pas bien compliqué de mettre en place une gestion prévisionnelle des besoins en personnel dans un pays de 250.000 habitants”* !

Mais FO a beau se distinguer et tempêter, la décrue de ses adhérents et de ses électeurs est bel et bien amorcée au début des années 2000.

Des dissensions en interne et surtout la révélation, en février 2007, des difficultés financières du syndicat, ternissent l'image du syndicat historique. Les élections professionnelles de 2008, le classent à la 4^{ème} position ; en 2009, il est 6^{ème} et avant-dernier.

▶ ▶ ▶ LA MÉTHODE KADDOUR : RUPTURE ET RADICALITÉ

C'est dans ce contexte qu'en avril 2009, lors du IX^{ème} Congrès de l'organisation, Didier Kaddour succède à Jean-Claude Nègre. Malade et

⁽⁵⁷⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 02/05/2002 : *“FO veut jouer la carte du dialogue”*.

⁽⁵⁸⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 10/02/2003 : *“Les colères de Force ouvrière”*.

fatigué, Jean-Claude Nègre a demandé à Didier Kaddour (issu de la CSTNC depuis juin 2006) d'assurer l'intérim pendant quelques mois. Seulement, lorsqu'il a voulu reprendre sa place, son remplaçant s'y est accroché.

A ce congrès, face à Jean-Claude-Nègre et Jacques Bernaleau, les 24 conseillers du syndicat. Les "historiques" évincés parlent de "putsch", Didier Kaddour parle de "sanction".

Quant à sa "méthode", il la décrit ainsi⁽⁵⁹⁾ : "J'ai une manière de travailler, c'est vrai, et je veux la conserver. Cette manière, c'est d'aller discuter avec le patron, et si ça ne va pas, de le faire convoquer par l'Inspection du travail. Si ça pinaille encore, on saisit le haussaire (...) L'histoire des chaînes et des cadenas, c'est du passé [...] Je l'ai toujours dit, aux réunions du dialogue social : donnez-nous des moyens financiers et humains, et vous n'aurez plus une grève. Par contre, vous aurez les robes noires".

Jean-Claude Nègre rue dans les brancards et n'hésite pas à soutenir une centaine de ses partisans qui se regroupent autour de Pateline Fotutata, pour créer un nouveau syndicat baptisé USS-NC et affilié à la COGETRA.

Didier Kaddour se lance dans un combat dont Jean-Claude Nègre sera le perdant. Son ancien syndicat lui retire, en août 2009, son mandat au Conseil économique et social (au profit de Sylvain Méallet). Jean-Claude Nègre démissionne de FO en janvier 2010 et perd ensuite sa dispense de travail au CHT qui, dans la foulée, en mai 2010, le met à la retraite. Il quitte alors l'USS-NC et rejoint le SOENC retraites.

▶ ▶ ▶ DEUX GRÈVES DURES À LA SCEB

Le 13 novembre 2011, Force ouvrière, syndicat majoritaire dans l'entreprise, déclenche un mouvement de grève illimitée à la Société calédonienne d'exploitation boulangère (SCEB). Les militants réclament la mise en place d'un treizième mois et l'amélioration des conditions de travail. Semaine après semaine, c'est l'enlisement qui va l'emporter.

L'incompréhension se cristallise sur la menace de



Une présence sur tous les conflits.

⁽⁵⁹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 28/04/2009 : "Didier Kaddour : Je discute, mais il ne faut pas me prendre pour un idiot".

licenciements de 18 salariés accusés d'avoir bloqué la livraison du pain. C'est un dialogue de sourds entre la direction qui parle de "syndicat de voyous"⁽⁶⁰⁾ et Didier Kaddour qui l'accuse de vouloir la liquidation judiciaire : "Une manière d'effacer les dettes de l'entreprise qui souffre d'une mauvaise gestion". Au final, il faut attendre le 4 janvier 2012 pour un protocole d'accord qui se traduit par le départ de 17 des 54 salariés. Un départ négocié et indemnisé.

► ► ► CMI : 7 MOIS DE CONFLIT

Le 23 août 2012 commence à la Compagnie maritime des îles, un conflit mené par l'inter-syndicale FO et le SOENC Commerce. Une trentaine de salariés sont au chômage technique de façon partielle ou totale en raison de réparations à effectuer



FO et la CMI : un conflit très dur.

sur le Havannah, un navire de fret. En mai, celui-ci a perdu son certificat de navigation à la suite d'une avarie. Sept licenciements sont prévus, licenciements invalidés par les affaires maritimes et l'Inspection du travail. Mais les modalités de réintégration vont poser problème, le conflit va s'éterniser au point de faire monter les tensions à Lifou où le Collectif des usagers ne supporte plus le blocage des rotations effectuées par une barge de remplacement au départ de Nouméa. Nous sommes alors en janvier. Les salariés qui craignent pour leur avenir créent un collectif et occupent, le 31 janvier, le pont arrière du Havannah. Ils veulent empêcher son départ, de peur de ne pas toucher des arriérés de salaires impayés. Sur décision de justice, ils sont évacués le 1^{er} février. Il faudra attendre le 21 février pour que le Havannah parte finalement pour les îles Fidji, un déblocage obtenu par la promesse d'un versement le 28 février d'une somme de 10 millions de francs aux salariés dont certains n'ont pas été payés depuis 8 mois.

Le 6 avril le tribunal du travail a annulé la mise au chômage partiel des

⁽⁶⁰⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 24/11/2011 : "Cinquième jour de grève à la SCSEB".

7 salariés élus au comité d'entreprise ou au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Obligation étant faite à l'employeur de les réintégrer. Le rappel des paiements de salaires a également été ordonné.

▶ ▶ ▶ UNE CONFÉDÉRATION CONTRE L'ÉROSION

Didier Kaddour a, pour sa part, été réélu à l'unanimité, en novembre 2012, à la tête de FO. A cette occasion le syndicat est devenu confédération, rebaptisée CSTC-FO Confédération syndicale des travailleurs de Calédonie-Force ouvrière. Objectif clairement affiché : permettre l'affiliation d'autres petites formations, afin que Force ouvrière "ait plus de poids dans le dialogue social et conserve sa représentativité syndicale"⁽⁶¹⁾.

Car c'est bien là le grand défi de Didier Kaddour : reconquérir une audience électorale qui s'effiloçait depuis 2010 et semble se redresser en 2013 : de la 4^{ème} place en 2010, FO est tombée à la 5^{ème} en 2011, puis à la 7^{ème} et dernière position en 2012 avec 7,59 % pour revenir en 6^{ème} position en 2013 avec 9,05 % et terminer en 2014 en 4^{ème} position avec 9,26 %.

L'appel aux petites formations n'est pas resté vain : c'est le cas de la Fédération syndicale des travailleurs calédoniens exploités (FSTCE) conduite par Noël Bernaleau qui revendique 500 adhérents et une bonne implantation. "Les déçus de l'USOENC", anciens salariés de la Sodexo, l'entreprise chargée de la restauration, de l'hébergement et de la logistique à la base vie de Vale NC à Goro ont rejoint également la CSTC-FO. Ils l'ont fait le 4 avril 2013, de façon symbolique, à la veille de l'inauguration de la Maison de l'USOENC. Parmi eux, Steve Bob, ancien secrétaire général adjoint de l'USOENC Commerce. Une autre figure syndicale a également rejoint FO : Henri Juni, ancien secrétaire général de l'USOENC Commerce, avant de devenir secrétaire adjoint au SLUA de Rosine Streeter ; formation qui reste pour sa part sourde aux appels de Didier Kaddour. "La CSTC-FO gagne en nombre d'adhérents et anticipe la hausse du seuil de la représentativité syndicale



Face à la presse, les colères de Force Ouvrière.

⁽⁶¹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 10/02/2003 : "Les colères de Force ouvrière".

de 5 à 10 % qui signifierait la mort des petits syndicats”, écrivent les Nouvelles Calédoniennes dans leur édition du 5 avril 2013. En très peu de temps, la matrice d’origine du syndicat s’est totalement transformée avec un nouveau secrétaire général qui est passé par la CSTNC et qui doit aujourd’hui composer avec de nouvelles formations qui ne puisent pas au creuset de FO historique. Et les derniers positionnements viennent l’attester.



A contre-courant des autres syndicats calédoniens, FO a quitté l’intersyndicale sur la vie chère en mai 2012 . Tout comme l’USTKE, FO n’a pas participé à la grande grève de mai 2013 qui a abouti à un protocole d’accord sur la baisse des prix (voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe).

FO n’a pas signé l’accord interprofessionnel sur les bas salaires préconisant une augmentation de 15 % sur 3 ans.

Elle a également boycotté les sessions du dialogue social sur la réforme des IRP et sur l’emploi.



Descendant d'une famille kabyle, employé de banque à la Société générale, Didier Kaddour (55 ans) se qualifie de *"pur caldoche"*. Le berceau familial, c'est Thio ; sa mère *"une Bernanos"* est de Païta.

Sa scolarité chez les frères maristes est peu concluante. Du coup, son père qui a fait trente ans de SLN et qui a la charge de cinq enfants, demande à Didier et à son aîné *"de chercher du boulot"*. Il a 14 ans et découvre le monde du travail. *"Je suis d'abord allé au port et on m'a répondu que ce boulot n'était pas pour les*

Blancs, que c'était un truc pour les Mélanésiens. C'est là que j'ai compris que la colonisation existait encore", dit-il aujourd'hui.⁽⁶²⁾

Didier Kaddour trouve enfin *"à louer ses deux bras"* comme planton à la Banque de l'Indochine. Il gravira les échelons et deviendra *"employé"*. Toujours *"employé"*, 41 ans plus tard, il a pris sa retraite en décembre 2012.

Le parcours syndical de Didier Kaddour n'aura ni cette cohérence, ni cette sérénité. En 1981, le jeune homme de 24 ans entre, sur les conseils de Jean-Pierre Aïfa, syndicaliste à l'USOENC et son oncle par alliance à la CGT-NC de Raymond Joyeux.

C'est le prélude à un itinéraire en syndicalisme pour le moins original : de la CGT à l'USOENC, puis à la CSTNC pour arriver à FO.

▶ ▶ ▶ BROUILLE AVEC GUÉNANT, PUIS NÉA, PUIS NÈGRE

Son départ de la CGT date de 1987. Cette année-là, il est choqué par un *"conflit très dur menée à la banque par une intersyndicale FO, CGT, USTKE"* et *"le cassage de la grève par une milice du RPCR"* (sic). Déstabilisé par le licenciement de dix salariés, il se tourne vers Gaston Hmeun, secrétaire général de l'USOENC. Les salariés sont réintégrés et Didier Kaddour prend sa carte à l'USOENC en 1988. Il y restera 16 ans et sera le fondateur, puis l'effervescent leader, du SOENC Banques⁽⁶³⁾.

En 2004, Didier Kaddour est en rupture de ban avec Didier Guénant-

⁽⁶²⁾ Entretien avec Didier Kaddour, au siège de CGT-FONC, en juin et décembre 2012.

⁽⁶³⁾ A ce jour, Didier Kaddour est toujours officiellement secrétaire général du SOENC Banques ; le tribunal lui ayant permis de conserver ce titre.

Jeanson de l'USOENC. Il va participer en mars 2005 à la création de la CSTNC, avec Sylvain Néa, autre dissident, dont il sera le secrétaire général adjoint. Il claquera la porte quinze mois plus tard.

En juillet 2006, il rejoint FO et répond ainsi favorablement à l'appel de Jean-Claude Nègre, alors secrétaire général de la CGT/FO, parce que, dit-il, *"c'est un syndicat très bien organisé, une mécanique bien huilée et surtout apolitique"*.

Trois ans plus tard, à la surprise générale, il prend la place de Jean-Claude Nègre. Il n'a rien perdu de son franc-parler légendaire : *"Quand on dit 'Kaddour, il est radical', je réponds qu'effectivement, quand je veux dire merde à quelqu'un, je lui dis. Mais avant d'aller fermer une boîte, il y a quand même d'autres moyens [...] Le blocage, c'est pas mon arme favorite. D'abord, je discute, mais il ne faut pas me prendre pour un idiot"* ⁽⁶⁴⁾

Il a été réélu à l'unanimité en novembre 2012, fermement soutenu par la maison mère métropolitaine. A la question *"Que pensez-vous du personnage Didier Kaddour ?"* ⁽⁶⁵⁾, Jean-Claude Mailly, secrétaire national de Force ouvrière, répond : *"C'est quelqu'un de très direct, qui fait confiance, mais avec qui il ne faut pas tricher. Il a fait du bon travail pendant trois ans et demi à la tête de l'union et je suis satisfait qu'il soit reconduit. Il faut qu'il continue à émanciper l'audience de Force ouvrière ici"*.

Didier Kaddour, 55 ans a pris sa retraite d'employé de banque fin 2012. Il dispose ainsi de plus de temps pour son combat syndical. En septembre 2013, il a été élu vice président du Fonds social de l'habitat (FSH).

Il clame haut et fort *"qu'il peut se regarder dans une glace avec fierté"*. Il se définit comme *"un syndicaliste pur et dur au pays du non-dit"*. Il affirme : *"Il faut rester humble et ne pas bidouiller avec le patronat"*.

Son langage, qui plaît tant à ses partisans, est, en novembre 2012, toujours aussi vert : *"Les patrons ont toujours triché avec nous. (...) On ne viendra pas m'acheter avec un camion de terre, avec un mur de soutènement ou des tôles. On prend d'abord tous les chemins coutumiers que l'on peut, on discute, mais jusqu'à un certain point et souvent les patrons nous poussent à aller jusqu'au conflit, voire à les traîner au tribunal"* ⁽⁶⁶⁾

⁽⁶⁴⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 28/04/2009 : *"Didier Kaddour : Je discute, mais il ne faut pas me prendre pour un idiot"*.

⁽⁶⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 25/11/2012 : *"J'évoquerai cette situation avec la ministre"*.

⁽⁶⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 26/11/2012 : *"Notre combat, c'est contre le patronat"*.

LE BUREAU

Secrétaire général : Didier Kaddour

Secrétaires généraux adjoints : Bernard Bellier, Jacques Bernaleau,
Frédéric Chazal, Sylvain Meallet

Trésorière générale : Marie-Pierre Buisson

Trésorière général adjointe : Josée Vigouroux

LA CSTNC



Date de création : 23 mars 2005

Sigle CSTNC : Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie

Devise : "CSTNC jusqu'à la mort" !

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 831 (source DTENC)

Représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie en 2014 (secteurs public et privé cumulés) : 6 %

Représentativité au niveau interprofessionnel (secteurs public et privé cumulés) : 7,66 %

Classement vis-à-vis des autres syndicats représentatifs : 7^{ème}

Président : Sylvain Néa

Coordonnées :

CSTNC

Maison des Syndicats

3, rue Unger - Vallée du Tir

BP 4013 - 98846 Nouméa Cedex

Tél. : 26 96 48 / Fax 26 96 88

Email : cstnc.buro@mls.nc



Parler de la CSTNC, c'est immanquablement parler de la mine et de ses sites historiques : de Doniambo à Kouaoua, en passant par Thiébaghi, Thio ou Népoui. L'organisation y est implantée depuis sa naissance, en 2005, en plein cœur de la SLN.

Mais le vent a tourné : au niveau territorial lors des élections professionnelles de 2012, la CSTNC a perdu sa place de leader dans le secteur des mines. Elle est, en 2013, à la dernière place des syndicats représentatifs.

L'organisation de Sylvain Néa est aujourd'hui à la recherche d'un nouveau souffle.

Son slogan en fait déjà un syndicat particulier. *"CSTNC jusqu'à la mort !"* Un programme qui pourrait faire sourire, si l'on ne connaissait l'histoire pleine de tumultes, de dérapages et de blocages, de la jeune organisation et de son leader, Sylvain Néa.

La Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) voit le jour en 2005 à Kouaoua, en pleine terre minière. Sylvain Néa, évoque aujourd'hui *"une création unique"*⁽⁶⁷⁾ pour qualifier les conditions de la naissance de son organisation. Il s'agit, en tout cas du résultat du bras de fer qui l'opposait depuis des années à l'USOENC en général, et à Didier Guénant-Jeanson en particulier.

Entre les deux hommes, l'affrontement a commencé dans les années 90.

Sylvain Néa, patron du SOENC-mines se distingue et donne de la voix, lors du grand conflit qui débute en août 1993, dans les mines du Nord⁽⁶⁸⁾. Face aux possibles licenciements, Sylvain Néa dit son inquiétude et réclame une caisse de chômage. En décembre 1993, la rumeur se



Sylvain Néa : *"CSTNC jusqu'à la mort" !*

confirme et l'on parle de 250 licenciements (15 à 20 % des effectifs) d'ici la fin de l'année. Branle-bas de combat : Sylvain Néa bloque la RT1, coupe le pays en deux et paralyse les neuf sites miniers du Nord. En janvier 1994, une mission d'expertise dresse, ainsi que le SOENC l'avait exigé, un état des lieux. Raphael Pidjot et André Dang de la SMSP participent activement aux tables rondes. Les barrages sont levés puis rétablis. Les manifestants n'hésitent pas à s'enchaîner aux grilles du haut-commissariat. Un protocole d'accord est finalement signé en mars 1994 : il aborde tous les sujets et prévoit la création de la caisse de stabilisation réclamée.

⁽⁶⁷⁾ Entretien avec Sylvain Néa, le 2 novembre 2012 à la Maison des Syndicats.

⁽⁶⁸⁾ *Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle Calédonie*, Henri Israël (p. 373).

► ► ► NOUVELLE ESCALADE DANS LA BROUILLE

Mais, lorsque de 1994 à 1997, Didier Guénant-Jeanson travaille, au nom de l'USOENC, sur le dossier de mise en place de la fameuse "Usine du Nord", et prône un accord entre la SMSP et la SLN, Sylvain Néa traîne les pieds. Face aux dirigeants de la SLN (Yves Rambaud d'Eramet puis Philippe Gros de la SLN), Didier Guénant-Jeanson se retrouve seul : lâché par l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO et CGC) et avec Sylvain Néa qui, contre toute attente, et surtout contre la SMSP, défend la position de la SLN. "*Néa dans cette histoire a joué Rambaud contre nous*", assène Didier Guénant-Jeanson⁽⁶⁹⁾.

Nouvelle escalade dans la brouille, en 1998, lorsque Gaston Hmeun choisit de laisser sa place à Didier Guénant-Jeanson. Néa refuse de l'admettre. Les deux hommes ne s'entendent plus sur rien, pas même sur les pratiques syndicales. Néa déclare : "*Jamais un Blanc ne sera mon chef*" !

Dans la grande crise de la fin des années 90, dans le contexte tendu à bloc du conflit Cellocal, il fait marcher ses troupes aux côtés de l'intersyndicale qui regroupe l'USOENC, l'USTKE, FO, et la Fédération des fonctionnaires. Il suit l'appel à la grève générale du 18 juillet 1999 et participe à la grande manifestation (près de 10 000 personnes) sur le thème de la défense des libertés dans l'entreprise, dans les rues de Nouméa.

Mais pas question en revanche de négocier le Pacte social (voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe) proposé par le gouvernement et encore moins de participer aux discussions qui s'ouvrent en juillet 1999. Sylvain Néa s'oppose franchement et brutalement au bureau de l'USOENC. Il s'enflamme contre le pacte dans son intégralité : "*Il devrait faire l'objet d'une analyse sujet par sujet et ne pas nous être imposé sous forme de "package"*". *Nous demandons également que le SMG à 100 000 francs soit mis en place immédiatement en taxant les grosses fortunes et les sorties de capitaux*". Il menace : "*On n'hésitera pas à bloquer Nouméa si rien ne change*"! L'USOENC désavoue le secrétaire général du SOENC mines. Le Pacte social qui prévoit, entre autres pour 2003, le SMG à 100 000 CFP est signé le 20 octobre 2000.

► ► ► LA CASSE DU ROND-POINT BERTHELOT

A l'annonce de la signature du Pacte social, Sylvain Néa refuse de s'avouer vaincu. Il convoque une grève générale dans les mines. Et, le 16 novembre 2000, il investit Nouméa. Sylvain Néa raconte⁽⁷⁰⁾ : "*Je rassemble mes mecs*

⁽⁶⁹⁾ *Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle Calédonie*, Henri Israël (p. 398).

⁽⁷⁰⁾ Entretien avec Sylvain Néa, le 2 novembre 2012, à la Maison des Syndicats.



Non à la vie chère : un slogan retenu par toutes les formations syndicales.

sur mines. On va ensuite au gouvernement qui ne nous reçoit pas : on se dit que les politiques se foutent de notre gueule ! On se dirige alors à 400 manifestants au rond-point Berthelot”. Et bientôt la manifestation dégénère. Un policier manque d’être renversé par un camion. S’en suivent discours enflammés, chaude ambiance bien arrosée, affrontements avec la police et casse organisée avant un repli tactique sur Montravel.

Les manifestants se replient vers la sortie de la ville. Ils saccagent le rond-point Berthelot qui vient à peine d’être achevé. La facture s’élève à environ 16 millions. A la suite de ces événements, Sylvain Néa est condamné à trois mois de prison avec sursis. La peine sera moindre pour les autres meneurs. En appel, les dommages et intérêts seront fortement réduits.

Sylvain Néa se souvient de sa rencontre avec Jacques Lafleur, alors président de la province Sud et député : *“On venait à peine de quitter le rond-point que tombe un coup de fil de Nathalie Brizard⁽⁷¹⁾ : Le président Jacques Lafleur veut vous recevoir”!* Aussitôt dit, aussitôt fait, Sylvain Néa file chez Jacques Lafleur. Et il obtient ce qu’il demandait : un SMG à 100.000 CFP immédiatement, avec 40.000 CFP supplémentaires à discuter. L’accord est signé à chaud, à une seule condition : des excuses publiques sont exigées auprès de Jean Lèques, président du gouvernement et maire de la ville. *“Il suffisait de frapper à la bonne porte !”,* triomphe Sylvain Néa.

⁽⁷¹⁾ A l’époque, Nathalie Brizard, est une proche de Jacques Lafleur. Collaboratrice d’Annie Beustes, en charge des affaires économiques au gouvernement, elle est également syndiquée au SOENC des Mines.

La méthode Néa, la méthode dure – je passe ou je casse – se trouve de facto validée par le “Vieux”, personnalité politique la plus puissante de l’époque. On imagine la stupeur des partenaires sociaux, qui négociaient depuis des mois sur le SMG, et qui ferraillaient sans violence sur ce dossier. Didier Guénant-Jeanson l’affirmait sans détour en 2007⁽⁷²⁾ : “Ils (NDLR : les politiques) ont tué le Pacte social en décembre 2000. Plus exactement c’est Jacques Lafleur qui l’a fichu en l’air”.

Droit de réponse immédiat de Jacques Lafleur⁽⁷³⁾ : “Les choses ne se sont pas passées comme Monsieur Guénant le décrit”, précisait-il. “D’abord, après avoir signé le Pacte social, Monsieur Guénant a déclaré qu’il ne respecterait pas sa signature. Ensuite, le Pacte prévoyait un délai de trois ans pour augmenter le SMG de 20 000 francs, ce qui était, à mon sens, trop long ; les gens ne pouvant pas dignement vivre avec un salaire aussi bas”.

▶ ▶ ▶ CASUS BELLI À LA SLN

En 2002, Sylvain Néa, toujours sous les couleurs du SOENC-mines, est le seul responsable syndical à refuser la période de chômage technique que la SMSP, dans une mauvaise passe, voulait imposer à ses salariés. La méthode dure est à nouveau employée : le saccage du siège de Carcopino à Nouméa, des voitures détruites, l’occupation de plusieurs sites miniers, Résultat : la fermeture définitive du site de Boakaine et la réduction des effectifs sur d’autres sites. Certains sous-traitants de la SMSP ont mis la clé sous la porte. Environ 200 personnes auraient perdu leur emploi lors de ce conflit.



Blocage de sites névralgiques par la CSTNC.

Mais le véritable casus belli aura lieu à la SLN. En octobre 2003, Sylvain Néa lance l’ultime défi à Didier Guénant-Jeanson : il présente une liste à la SLN. Jusqu’à présent, une sorte de “code de bonne conduite” réglait la guerre froide entre les deux hommes. Le SOENC des mines métallurgie présentait des listes sur les sites miniers, tandis que le SOENC Nickel conservait sa “chasse

gardée” : l’usine de Doniambo. L’USOENC rue dans les brancards et porte l’affaire devant les tribunaux : ils autorisent Sylvain Néa à présenter sa

⁽⁷²⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 21/11/2007 : “Le coup de gueule de Didier Guénant”.

⁽⁷³⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 22/11/2007 : “Lafleur tourne autour du pacte”.

liste. SOENC 1 et SOENC 2 : deux listes d'un même syndicat se présentent aux élections des délégués du personnel de l'usine SLN⁽⁷⁴⁾.

▶ ▶ ▶ NAISSANCE DE LA CSTNC

Le 28 novembre 2003, l'USOENC se réunit en congrès extraordinaire pour exclure Sylvain Néa. *"Sylvain Néa ne participe jamais aux assemblées générales ou au congrès de notre organisation. Il ne paye pas ses cotisations et n'est donc pas adhérent de l'USOENC. Pire, par son attitude, il discrédite l'image de l'organisation et divise l'Union"*, déclare Didier Guénant-Jeanson qui ne peut accepter *"qu'il ait détourné le sigle du SOENC à des fins de pouvoir personnel"*⁽⁷⁵⁾.

Le 23 mars 2005, Sylvain Néa décide de monter sa propre structure. La CSTNC (Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) naît officiellement à Kouaoua. Rejoint par le SOENC banques de Didier Kaddour et par le syndicat des ouvriers indépendants de Nouvelle-Calédonie d'Eddie Péraldi, il a tout de suite pour ambition de *"devenir une grande confédération et, la seconde force syndicale du pays"*. Il ajoute sans sourciller : *"Nous n'utiliserons la grève qu'en dernier recours ! Le dialogue et la légalité seront bien sûr toujours privilégiés"*⁽⁷⁶⁾.

▶ ▶ ▶ LA LIGNE DURE

L'année 2005 sera émaillée de blocages à répétition : 19 jours de paralysie, à la SLN à la suite du licenciement de deux employés, également délégués CSTNC. Une quasi asphyxie de l'usine et des *"mesures d'adaptation de l'activité"* : un minéralier coincé à Népoui, un autre immobilisé à pleine charge en grande rade, le quai de Doniambo bloqué par des conteneurs, une grève partielle et les fours ramenés à la puissance de sécurité. Les dépôts de carburant de la ville, les boulangeries industrielles où s'implante la CSTNC vont également être paralysés, la territorialisation des richesses calédoniennes (mines, zone économique maritime), la démission du gouvernement sont exigées. La SLN, qui n'y est pour rien, devient le catalyseur de la révolte, mais le conflit s'étend.

Pendant quinze jours, la CSTNC bloque ou perturbe la circulation aux

⁽⁷⁴⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 21/10/2003 : *"Elections à Doniambo : Soenc contre Soenc"*.

⁽⁷⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 28/11/2003 : *"USOENC : un congrès extraordinaire pour exclure Sylvain Néa"*.

⁽⁷⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 24/03/2005 : *"Sylvain Néa fonde une nouvelle centrale syndicale"*.

entrées de Nouméa. Dépôts de scories sur la chaussée, sollicitations financières des automobilistes. Pendant quelques semaines, l'agglomération a vécu au ralenti et dans l'anxiété. Le ras-le-bol du MEDEF et des syndicats professionnels amène les patrons à descendre dans la rue en même temps que le SOENC-Nickel qui dénonce l'insécurité dans les murs de l'usine. Le calme reviendra avec la réintégration des deux délégués. En 2005 et 2006 toujours, un conflit de onze semaines au Surf Novotel amène à la fermeture de l'établissement qui ne rouvrira qu'un an après, 30 salariés en moins. Puis ce sera une grève dure de plusieurs semaines à la DCSM, entreprise de sanitaires de marque, à Ducos avec le licenciement des six grévistes.

Mini coup de théâtre à l'échelle du nouveau syndicat : en juillet 2006, Didier Kaddour quitte la CSTNC. Le secrétaire général adjoint de la centrale de Sylvain Néa claque la porte. Il a choisi de rejoindre Force ouvrière. Il a des mots très durs : *“La politique du syndicat ne correspond pas du tout à ce que nous avons décidé lors du congrès fondateur, explique-t-il, le rôle du bureau est souvent court-circuité et on apprend l'existence de conflits dans la presse. Ce n'est quand même pas normal et il ne faut pas faire n'importe quoi”* ! Il choisit Force ouvrière pour sa *“mécanique bien huilée et surtout apolitique”*.

▶ ▶ ▶ GRÈVE GÉNÉRALE À LA SLN

Qu'importe. Sylvain Néa poursuit sa route, ses “mecs” derrière lui. Toujours aussi radical. Et, dans cette escalade, il passe à l'étape supérieure : la grande grève générale de 2006. En 2006, aux élections à la SLN, la CSTNC



obtient la majorité absolue, 19 sièges sur 35 pour les délégués du personnel et 5 sur 10 au comité d'entreprise. Le 25 septembre, Sylvain Néa lance une grève générale. Il dénonce en vrac *"l'incompétence des politiques"*. Il réclame la promulgation en urgence d'une loi pour l'emploi local dans le secteur privé, la mise en place d'une fiscalité plus juste, la création d'un impôt sur la fortune, la taxation des exportations de capitaux, le départ immédiat des Philippins de Goro Nickel, la baisse du prix du carburant à 46 francs le litre...

L'ambiance est extrêmement tendue : un cadre de la SLN est molesté, des installations fracassées. Le bras de fer s'installe entre la SLN et la CSTNC qui ne lâchent rien. Nouvelle démonstration de force, le 5 octobre 2006 : 800 personnes et 40 camions défilent à Nouméa.

Face aux tentatives de conciliation des pouvoirs publics, les insultes pleuvent et les discours de Sylvain Néa dérapent. Le gouvernement Thémereau, dont la présidente se fait traiter entre autres de *"connasse"*, s'élève contre les *"propos outranciers et xénophobes"* du syndicaliste. Le parti d'Harold Martin, l'Avenir Ensemble, accuse la CSTNC d'être *"hors du champ syndical"* et parle *"d'action purement raciste et extrémiste"*. En novembre 2006, la présidente du gouvernement et Philippe Gomès président de la province Sud, portent plainte pour *"injures et diffamation commises à l'encontre d'un citoyen chargé d'un mandat public"*.

▶ ▶ ▶ ESSOUFFLEMENT

En novembre 2006, la mine de Kouaoua, le fief de Sylvain Néa, devient un véritable camp retranché : les engins lourds, Dumpers et pelleteuses de 100 tonnes barrent l'accès à la mine de Kouaoua, barrages de pneus et de planches qui brûlent, interdisent toute entrée. *"Nous sommes fortement pénalisés par un conflit qui ne nous concerne pas, et auquel nous ne pouvons pas apporter de réponse, explique Pierre Alla⁽⁷⁷⁾, il ne nous reste qu'à espérer qu'une étincelle de raison va enfin jaillir"*.

Mais le conflit s'essouffle, Sylvain Néa puise de l'argent dans les caisses du comité d'entreprise pour venir en aide aux grévistes (100 000 francs octroyés à 182 grévistes et qui ont été remboursés, mais qui avaient été accordés sans respecter les procédures), ce qui vaudra un dépôt de plainte de la SLN pour *"abus de confiance"* contre Sylvain Néa⁽⁷⁸⁾. Il sera relaxé par la Cour d'Appel de Paris en février 2013 après une condamnation en première instance à 200 000 CFP d'amende). L'ambiance est pour le moins

⁽⁷⁷⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 16/11/2006 : *"La mine de de Kouaoua transformée en camp retranché"*.

⁽⁷⁸⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 21/11/2006 : *"Sylvain Néa en garde à vue"*.

délétère. Même les irréductibles faiblissent.

Sylvain Néa est finalement contraint de reconnaître son échec. Il jette l'éponge le 17 janvier 2007. A 61 ans, il "offre" sa démission de la SLN et quitte son poste le 1^{er} juillet de la même année. *"J'ai mis mon poids dans la balance, dit-il aujourd'hui⁽⁷⁹⁾, en m'engageant à quitter la SLN, en échange de la reprise de 11 salariés licenciés dont six protégés, suite au conflit"*. Motus et bouche cousue, en revanche, sur la contrepartie financière qui lui a été accordée .

Les dégâts de cette grève sont considérables. *"Un vrai conflit perdant-perdant"*, témoigne un cadre de la SLN⁽⁸⁰⁾. *Côté entreprise : 116 jours de grève ; des secteurs aussi divers que le roulage, la distribution, les dépôts de carburant, la boulangerie, la base vie du chantier de Goro Nickel, et bien sûr la SLN, son usine et ses sites miniers paralysés ; des pertes considérables pour l'entreprise"*. Côté employés : 116 jours de grève et, pour ceux qui l'ont suivie deux à trois mois de salaire perdu et des poursuites judiciaires pour ceux qui ont participé aux actes de violence..

▶ ▶ ▶ CRÉDIT ÉMOUSSÉ

Le crédit de la CSTNC est donc, en ce début d'année 2007, largement entamé. Elle reste pourtant majoritaire au sein de la SLN et demeure la troisième force syndicale calédonienne avec 11,58 % des voix aux élections professionnelles (qui ont eu lieu avant le grand conflit de la SLN).

Habitué du coup de force et de l'intimidation, le patron de la CSTNC continue de multiplier les escarmouches : en mai 2007, il bloque la mine de Goro (sur la question des primes de nuit des employés) ; en juillet, la mine de Kouaoua.

Candidat à sa propre succession, il s'offre un retour tonitruant pour marquer le début de la campagne des élections professionnelles. Ainsi, le 30 août 2007, devant les grilles de la SLN : *"Je suis peut-être un salarié retraité, mais je ne suis pas un syndicaliste retraité. Le patron de la CSTNC, c'est toujours moi et nous sommes toujours le premier syndicat à la SLN"*. Micro en main et casquette sur la tête, fidèle à lui-même : *"Il ne faut plus dire enc... de Zoreille. Il paraît que c'est raciste. Alors parlons de ces bourrés d'expat' qui arrivent par containers entiers pendant que les diplômés de chez nous sont au chômage"*.⁽⁸¹⁾

Il est réélu, en janvier 2008, à la tête de son syndicat. Il promet, alors, comme en 2005, que la page est *"définitivement tournée"* avec les longs

⁽⁷⁹⁾ Entretien avec Sylvain Néa, le 2 novembre 2012 à la Maison des Syndicats.

⁽⁸⁰⁾ Les Nouvelles calédoniennes du 19/01/2007 : "L'échec de Néa".

⁽⁸¹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 01/09/2007 : "Sylvain Néa : Nous sommes toujours là".

conflits de 2005 et 2006. *“J’officialise qu’à partir de maintenant, il n’y aura plus de blocage de la CSTNC. (...) Nous allons utiliser le droit, je vais observer cela pendant un an (...) La condition, c’est que la loi s’applique à tout le monde, y compris aux responsables politiques qui ont dilapidé les caisses du pays.”* Le 8 février, il réussit à marcher dans Nouméa, avec 1000 de ses partisans, contre la vie chère, mais dans le calme. Il dépose un cahier de revendications au gouvernement.



La CSTNC en grève sur la mine SLN de Népoui.

▶ ▶ ▶ ÉCHEC FINAL À LA SLN

Mais les vieux démons reprennent vite le dessus : le 3 avril 2008, après l’USTKE, la CSTNC claque la porte des sessions du dialogue social. Elle explique que depuis la décision de Sylvain Néa de se mettre sur les rails de la légalité et de préférer le dialogue au rapport de force, le syndicat ne réussit plus à se faire entendre. Le syndicat s’interroge sur l’opportunité *“d’un retour aux méthodes basées sur le rapport de force et l’action de terrain pour être pris en considération”*.⁽⁸³⁾

Et c’est reparti pour un nouvel appel à la grève générale, fin août 2008. Mobilisation encore dans les mines, mais nouvel échec de la grève dans les autres secteurs.

Pendant ce temps-là aux élections professionnelles, les électeurs semblent de moins en moins convaincus. Aux élections de juillet 2008, à la SLN, la CSTNC reste leader mais perd du terrain : l’organisation passe de cinq à trois sièges de titulaire au comité d’entreprise, de dix-neuf postes de délégués du personnel à dix-sept. Idem tous secteurs confondus, aux élections professionnelles de 2008 : le syndicat retombe à la 5^{ème} place (avec 8,95 %), loin derrière l’USOENC et l’USTKE.

Inexorablement, le CSTNC semble poursuivre sa chute. De 2009 à 2012, aucun conflit n’est véritablement couronné de succès : la grève à l’usine de crevettes de Ouano (mai 2009) n’aboutit pas ; la longue guérilla à la police municipale de Nouméa n’est guère suivie d’effets ; une grève menée à la

⁽⁸³⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 04/04/2008 : *“Après l’USTKE, la CSTNC claque la porte du forum du Dialogue social”*.

SLN à partir du site de Tiébaghi (décembre 2010) s'effrite en deux jours. Echec relatif également, lors des élections des comités d'entreprise à la SLN en juillet 2010, la CSTNC garde le pouvoir en Brousse, mais perd celui de Nouméa : le SOENC-Nickel gagne le comité d'entreprise de Doniambo. Envers et contre tous, la CSTNC continue à mener sa barque. Elle rejoint l'intersyndicale contre la vie chère (qui unit l'USOENC, la Fédération des fonctionnaires, FO, la COGETRA, et la CFE-CGC et a mobilisé 20.000 à 25.000 personnes en mai 2011), mais manifeste toute seule, le 26 août 2011, le jour de l'arrivée de Nicolas Sarkozy ; puis à nouveau aux côtés de FO en mai 2012, pour finalement se retirer de l'intersyndicale, le 13 juin 2012. Un an après, la CSTNC marche à nouveau avec l'intersyndicale pour l'application des accords économiques et sociaux et la baisse immédiate des prix lors de la grève générale de mai 2013 (**voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe**).



A la SLN, l'hémorragie se poursuit : en mars 2012, une quarantaine d'adhérents employés de la SLN ainsi que de deux membres du bureau démissionnent jusqu'à l'échec retentissant des élections de juillet 2012. A cette date, la CSTNC s'effondre et perd en effet son bastion historique. Alors que deux ans auparavant, elle

totalisait 60 sièges, elle n'en conserve que 28. Même épuisement en Brousse : elle perd 10 sièges à Thio, 17 à Kouaoua. Un mini-séisme qui profite au SOENC-Nickel ennemi, mais aussi aux dissidents. Six mois plus tôt, un grand nombre d'entre eux, dont le secrétaire général adjoint Germain Djawari, ont claqué la porte de la CSTNC, dans la douleur, pour se regrouper au sein du Syndicat général des travailleurs des industries de Nouvelle-Calédonie (SGTINC), affilié à la COGETRA.

Reste à savoir où s'arrêtera la chute. En 2013, le syndicat revendiquait 831 adhérents (source DTENC) et se plaçait à la dernière place aux élections professionnelles (avec 6,56 % des voix). il obtient en 2014 6% des suffrages exprimés au niveau de la Nouvelle-Calédonie. Et que l'on ne s'avise pas de poser la question d'éventuelles alliances avec d'autres organisations. La réponse tombe, tranchante : *"Il n'y aura pas de mariage, avec Pierre, Paul ou Jacques. J'ai fait ce syndicat avec mes tripes" !*



Sylvain Néa est un enfant de Touho. Originaire de la tribu de Teganpaïk-Ouanache, il grandit en bord de mer, en bordure de la chaîne, sur la Côte Est. Sa scolarité passe, dans les années soixante, par la case *“vieille école”* de Houaïlou, cette école de la mission protestante Dô nèva, créée par le pasteur et ethnologue français Maurice Leenhardt. Son parcours professionnel s’enracine d’emblée dans le nickel : il sera ouvrier dans la proche mine de Kouaoua. Les années 70 sont pour lui le moment de la prise de conscience et de la révolte : il est l’un des militants actifs du

Groupe 1878, qui fusionnera avec les Foulards rouges et d’autres groupes, pour donner naissance, en mai 1976, au Palika (Parti de Libération Kanak). Sylvain Néa se définit ainsi d’entrée de jeu : *“Je suis un indépendantiste, j’ai d’ailleurs fait deux mois de prison pour cela”*. Quant à ses actuelles positions politiques, il tranche : *“Je ne vote pas depuis des années, l’abstention c’est un moyen de pression. Dire que, voter c’est un devoir, relève de la mentalité coloniale”*.

Son engagement syndical trouve sa source dans son expérience d’ouvrier à la mine. Il résume : *“C’est ce que j’ai trouvé à la SLN qui m’a révolté”*. Très vite engagé au sein du SOENC-Mines, il conduira la grande grève des mines du Nord en 1993, avant d’entrer en conflit ouvert avec l’USOENC de Didier Guénant-Jeanson qui finira par l’exclure en 2003. Depuis, mars 2005 et la création de la CSTNC, Sylvain Néa fait cavalier seul. Meneur charismatique, il entraîne ses *“meccs”* qui le suivent avec passion : *“Avec Sylvain jusqu’à la mort”*, proclament encore certaines banderoles, de grèves en coups d’éclats. Mais trop d’échecs, notamment celui de la grande grève de 2006 à la SLN, ont fini par lasser son fidèle public.

Alors le *“Vieux”*, comme on l’appelle aujourd’hui semble moins mordant mais toujours aussi actif. Il gère ses affaires (une entreprise de roulage et la station-service de Touho qui accueille les automobilistes au pied de la transversale Koné-Tiwaka). Il assume ses fonctions municipales à la mairie du village et ses reponsabilités coutumières (il est chef du conseil des Anciens à la tribu de Teganpaïk Ouanache).

L’évocation de sa proximité avec Jacques Lafleur qui, après un rond-point cassé lui accorda sans hésiter le SMG à 100.000 Cfp ne le fait même plus

bondir. Il dit : *“J’ai soutenu l’homme Lafleur, l’homme de la poignée de mains”*. Albert Qala, fidèle secrétaire général adjoint, polit le mythe : *“Le Vieux n’a pas d’hommes politiques derrière lui”*.

Avis mesuré, encore, au sujet l’usine du Nord : *“Si la SLN avait écouté nos Vieux, on aurait eu beaucoup plus tôt une usine dans le Nord. Ce qui n’aurait pas forcément été une bonne chose car le pouvoir de l’argent facilite le néo-colonialisme”*. Idem sur l’indépendance : *“L’avenir, c’est l’indépendance, mais ça ne règle pas tout. Pour 2014, on ne sera pas prêts”*. Il ajoute, en crochétant ses index : *“En attendant, le peuple kanak, il est soudé comme ça”....*

LE BUREAU EXECUTIF

Secrétaire général : Sylvain Néa

Secrétaire général adjoint : Harold Delrieu

Secrétaire général adjoint : Albert Qala

Secrétaire général adjoint : Daniel Tiaroe

Trésorier : Albert Qala

Trésorier adjoint : Elvis Lucas

Trois présidents d’honneur (“les Sages”) : Maximin Karembeu,
Harold Normandon
et Mr Diawe

LE MEDEF-NC



Date de création : La Fédération Patronale de Nouvelle-Calédonie est née en 1936. Elle prend le nom de MEDEF-NC en 2001.

Sigle : MEDEF-NC (Mouvement des entreprises de France-Nouvelle Calédonie).

Devise : “l’esprit d’entreprise, l’esprit d’avenir”!

Nombre d’adhérents 2013 : 362 adhérents directs, 27 syndicats professionnels avec leurs 1058 entreprises et 43.200 salariés (source MEDEF)

Présidence collégiale : Yves Lefèvre, Daniel Ochida, Dominique Lefeivre, Eric Durand

Directrice : Catherine Wehbé

Contact :

MEDEF-NC

6, rue Jean Jaurès

BP 466 - 98845 Nouméa Cedex

Tel : 27.35.25

Email : medefnc@medefnc

Site : www.medef.nc



Le MEDEF-NC (Mouvement des entreprises de France), appelé très longtemps Fédération Patronale de Nouvelle Calédonie est un syndicat qui fait partie du paysage calédonien depuis 1936. Il affiche haut et fort son identité par rapport au MEDEF France. Sa présidence est collégiale, il est dirigé par un comité exécutif de 45 membres.

La Fédération Patronale, ancêtre du MEDEF-NC, voit le jour en 1936. En Métropole, le Front populaire est au pouvoir. Les Accords de Matignon viennent d'être signés sous la présidence du Conseil de Léon Blum, entre la Confédération générale de la production française (CGPF), la Confédération générale du travail (CGT) et l'Etat. Le gouvernement Blum instaure les 40 heures de travail hebdomadaires, les congés payés, et encourage les négociations sur les conventions collectives. Cette évolution politique et sociale n'est pas sans susciter des inquiétudes à Nouméa. D'autant que des mouvements de contestation agitent le port et les centres de production de nickel déjà éprouvés par la crise des années 30. Le 17 septembre 1936, à l'issue d'une assemblée constitutive, Paul Vois, alors dirigeant de Calédonickel (Calédonia et SLN) est nommé président de la Fédération patronale. Il est entouré des grands acteurs du tissu économique de l'époque : Barrau, Ballande, Engler, Mary, Creugnet, Jacques. Jusqu'en 1954, les présidents de la Fédération Patronale seront tous issus de la SLN.

EN 1936, il s'agit pour la Fédération patronale de *“rassembler le point de vue du patronat dans les questions relatives à l'organisation du travail en Nouvelle-Calédonie”* et de *“maintenir la paix dans le travail, condition nécessaire à la prospérité du pays”*.

▶ ▶ ▶ BEAU FIXE ?

L'après-guerre ouvre une nouvelle ère politique. Le Code de l'Indigénat est abrogé. La Nouvelle-Calédonie devient territoire d'Outre-Mer en 1946, alors que l'identité kanak va prendre corps et se forger au travers de l'Union Calédonienne en 1953. Le MEDEF-NC souligne que *“la Fédération patronale joue la médiation entre chefs d'entreprises et salariés en élaborant des conventions au niveau industriel et commercial. Elle traite les relations entre employeurs et salariés au travers de conventions collectives. Il s'agit d'organiser le monde du travail, il y a tout à inventer”*.⁽⁸⁴⁾ Et l'organisation patronale⁽⁸⁵⁾ n'hésite pas à affirmer : *“Jusqu'à la fin des années soixante, c'est d'ailleurs plutôt l'entente cordiale entre la Fédération*

⁽⁸⁴⁾ Brochure éditée par le MEDEF en 2006 : *“70 ans Au cœur du développement économique et social de la Nouvelle Economie”*.

⁽⁸⁵⁾ Dito.

Patronale et les syndicats de salariés”. Pour autant, dès 1953⁽⁸⁶⁾, la Fédération patronale, dirigée par la SLN et les établissements Ballande, est inquiète de la poussée syndicale et à tendance cégétiste, assimilée au parti communiste.

Mais c’est effectivement souligner aussi que cette période semble idyllique au regard de ce qui adviendra par la suite.

▶ ▶ ▶ LE TEMPS DES GRANDES GRÈVES

Les années 70 vont en effet marquer le début d’une *“culture syndicale qui s’affirme comme une culture de confrontation assez violente avec barrages, blocages et grèves longues et dures à la SLN mais aussi dans le commerce”*, souligne ainsi Henri Israël. L’auteur d’Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie s’empresse d’ajouter : *“Le patronat calédonien n’a jamais accepté le fait syndical sans difficulté. On a souvent dit que les employeurs “avaient les syndicats qu’ils méritaient”. Et réciproquement. Cet adage est vérifié mille fois en Calédonie où les patrons, souvent métropolitains, considèrent que le syndicat n’est pas un partenaire fiable et valable”*.



Les grandes grèves de la SLN s’égrènent : 1971, 1974 et puis 1978 (grève générale de 2 mois). Le MEDEF-NC se souvient et met en avant sa contribution au *“développement social de la Nouvelle-Calédonie”*, avec notamment sa contribution à la création de la CAFAT, en 1958 et, en 1964 à celle du Fonds Social de l’Habitat. Henri Israël le souligne bien volontiers : *“On doit aussi nuancer mon propos puisque les partenaires sociaux ont été capables de créer tout de même le FSH (Fonds Social de l’Habitat) qui est une belle réalisation paritaire et qui est le résultat d’un conflit à la SLN et d’une négociation mature entre les partenaires”*.

Dès la création, en septembre 1936, de la FPNC (son aïeul), la vocation du syndicat des patrons était clairement définie : *“Rassembler le point de vue*

⁽⁸⁶⁾ Editions Ile de Lumière, Henri Israël (p 61) : *“Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie”*.

du patronat dans les questions relatives à l'organisation du travail en Nouvelle-Calédonie” et *“se donner pour tâche de maintenir la paix dans le travail, condition nécessaire à la prospérité économique du pays”*.

Cette mission originelle a été poursuivie tout au long des 76 ans d'existence du MEDEF-NC qui, fort de son expérience et de sa capacité d'expertise, s'est investi et a fait vivre les relations sociales. Cet investissement s'est traduit par la participation aux commissions paritaires (exemple : généralisation de la retraite complémentaire en 1994 ou commission paritaire pour la retraite CAFAT), la contribution aux négociations de branche et accords collectifs, l'implication dans les instances paritaires telles que le CCT (Commission consultative du travail), l'IDCNC (Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie) et de nombreuses structures de formation. Le MEDEF-NC est également un acteur essentiel des sessions du Dialogue Social, initiée par le gouvernement fin 2006. Il est également membre du Conseil du Dialogue Social créée en 2010 et participe aux travaux sociaux dans le cadre de l'Agenda social partagé.

Habilité par la loi pour négocier au nom des entreprises avec les partenaires sociaux, le MEDEF-NC conduit l'ensemble des négociations interprofessionnelles et peut, à ce titre, se targuer d'être l'un des principaux créateurs de normes sur le territoire. Avec plus de 200 mandataires qui portent et défendent les propositions de la fédération dans les instances paritaires, économiques et sociales, le MEDEF-NC un porte-parole omniprésent.

▶ ▶ ▶ LES ANNÉES LEROUX

Les “événements” de 1984 à 1988, constituent, pour les patrons, comme pour tous les Calédoniens, un grave traumatisme. La violence, dans les deux camps, est générale, les syndicats de salariés se déchirent et se divisent, la production est désorganisée. A la tête de la Fédération des patrons, Didier Leroux (qui détient la palme de la longévité avec une présidence assumée de 1979 à 1992) se rend à Paris en 1984 : il s'agit pour lui d'obtenir le soutien du CNPF, la puissante grande sœur métropolitaine. *“Il fallait à la fois dire aux Calédoniens de continuer à consommer et expliquer notre situation aux décideurs métropolitains”*, dit-il⁽⁸⁷⁾.

En 1986, puis en 1987, alors même que les tensions sont toujours vives et que la Calédonie est encore dans la tourmente, il réussit à faire venir quinze patrons métropolitains, dans le cadre de l'opération *“Entreprendre*

⁽⁸⁷⁾ Editions Ile de Lumière, Henri Israël (p 61) : *“Une histoire du mouvement syndical en Nouvelle-Calédonie”*.

en Nouvelle-Calédonie". Au programme, découverte de la Grande Terre et visites techniques jusqu'en Brousse. Volontariste, le MEDEF affirme : "Nous faisons le pari du développement économique pour la Nouvelle-Calédonie" et tente de prouver que "les événements" sont terminés. C'est loin d'être le cas et même lorsque les Accords de Matignon permettront un certain retour à la normale, il faudra encore aux patrons supporter la grave crise sociale des années 90.

▶ ▶ ▶ LE PACTE EST SIGNÉ

En mars 1991, les grèves touchent tous les secteurs et toutes les entreprises, alors les patrons finissent par adopter les méthodes de leurs adversaires : ils descendent dans la rue avec "un millier de salariés"⁽⁸⁸⁾. Idem en février 1992, avec, à leurs côtés, des représentants des chambres consulaires et des organisations socio-professionnelles ; 450 personnes qui réclament le "respect du droit" et sont reçus par les élus RPCR de la province Sud.

A la fin années 90, le climat social reste extrêmement tendu.

Jean-Marc Moulédous témoigne⁽⁸⁹⁾ : "J'ai pris la présidence de la fédération patronale, au moment où éclatait le conflit Cellocal en 99 : c'était un démarrage difficile, mais je me souviens très bien qu'à l'époque, on se retrouvait régulièrement avec les syndicats sur des thèmes comme le FSH, la Cafat, les retraites, les négociations de branches. Il y avait une forme de paritarisme actif entre les différentes organisations professionnelles à une époque où, effectivement, on ne voyait pas le politique et où l'intervention de la Direction du travail n'était pas celle qui est aujourd'hui".

Le MEDEF répond positivement au gouvernement qui propose un Pacte social (**voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe**).

Jean-Marc Moulédous précise : "Concernant le Pacte, nous avons adhéré tout de suite, nous avons participé à tous les travaux, en essayant d'avoir une contribution positive, sans cesser de défendre la position patronale et l'idée d'une entreprise qui contribue à la vie économique et à la création de richesses sur le territoire.

Notre position est claire : la démarche qui consiste à se mettre autour d'une table et à débattre des dossiers, en essayant d'en dégager l'intérêt général et en laissant de côté, si possible, les intérêts particuliers des uns, est la seule solution possible". Et pourtant, à l'époque, la Fédération

⁽⁸⁸⁾ Brochure MEDEF en 2006 : "70 ans Au cœur du développement économique et social de la Nouvelle Economie".

⁽⁸⁹⁾ 20 octobre 2010 : "Actes du colloque - 10^{ème} anniversaire du Pacte social".

patronale semble traîner des pieds. Elle est la dernière à signer le document.⁽⁹⁰⁾

Jean-Marc Mouledous tient à ajouter : *“Concernant le Pacte, j’ai toujours eu le sentiment d’une partie d’inachevée : les deux mesures qui étaient le point de départ des discussions, la médiation suspensive et le service minimum, n’ont pas encore fait l’objet d’une loi”*.

Le Pacte social prévoyait, en effet, un service minimum dans les secteurs sensibles afin de protéger les intérêts vitaux de la Nouvelle-Calédonie (port, aéroport...). Par ailleurs, la grève pourrait être suspendue pour le temps d’une *“médiation suspensive”*. Pour l’heure, aucun cadre légal n’a été, sur ce point, instauré.

▶ ▶ ▶ LES PATRONS SONT DANS LA RUE

Successivement, chaque “patron” des patrons dénonce l’absence de dialogue social.

En 2003, Olivier Razavet, (patron d’Air Calédonie et président du MEDEF de 2003 à 2005), au sujet des problèmes dans la mine : *“A vouloir gérer à la place du chef d’entreprise, à vouloir des reclassements sans compétences, à vouloir du salaire sans travailler, à vouloir que l’entreprise donne ce qu’elle n’a pas, certains, qui se disent syndicalistes, étouffent l’économie quotidienne”*.⁽⁹¹⁾

En 2005, Jean-Yves Bouvier (dirigeant de CFP et président du MEDEF 2005-2009)⁽⁹²⁾ : *“C’est vrai qu’il y a beaucoup de conflits et beaucoup de confrontations. Il me semble que très souvent ce sont des rapports qui sont fondés sur des peurs réciproques. Et que lorsqu’on a peur on a tendance à développer des réflexes de défense et à montrer sa capacité à être violent. Maintenant, j’aimerais aussi savoir parmi ce nombre important de conflits combien sont réellement des conflits du travail et combien ressortent d’autres motifs tels que la compétition syndicale, voire pseudo-*



Jean-Yves Bouvier, président du MEDEF de 2005 à 2009.

⁽⁹⁰⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 20/09/2000 : *“La Fédération artisanale signera le pacte social”*.

⁽⁹¹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 27/06/2003 : *“L’optimisme prudent du patronat calédonien”*.

⁽⁹²⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 13/09/2005 : *“Il faut rappeler les règles qui sont celles du droit”*.

syndicale pour des questions de représentativité. Lorsqu'on se sert ainsi de l'entreprise comme d'un champ clos, il est clair que les responsables de ces entreprises sont confrontés à des situations conflictuelles face auxquelles ils ne sont pas armés pour pouvoir répondre. La seule arme dont ils disposent, c'est le droit". En 2005, 1800 patrons descendent à nouveau dans la rue pour dénoncer la multiplicité des conflits sociaux et pour demander aux pouvoirs publics de réagir. Ils font la grève de leurs mandats sociaux.

En 2006, Jean-Yves Bouvier toujours : *"Une majorité de chefs d'entreprise en ont ras le bol et éprouvent de grands difficultés à conduire le dialogue social. Or nous n'arriverons à rien si nous ne travaillons pas ensemble. Pour construire il faut être capable de s'écouter"*⁽⁹³⁾.

Catherine Wehbé, directrice du MEDEF, invitée de la radio locale Océane FM, reconnaît le chemin parcouru, mais nuance en mai 2012 : *"L'histoire montre que nous sommes passés d'un syndicalisme de lutte à un syndicalisme de négociation, mais ce passage n'est pas naturel pour tout le monde, le syndicalisme de lutte ne recueille plus autant d'adhésion qu'auparavant (...) Nous négocions pour arriver à un accord et, négocier, ça veut dire faire des concessions, discuter sur des arguments pour aboutir à des réformes, des progrès qui soient favorables à l'entreprise et aux salariés"*.

▶ ▶ ▶ LE POIDS DU MEDEF-NC

Aujourd'hui, le MEDEF se définit toujours ainsi que l'indiquait Didier Leroux en son temps comme *"un syndicat patronal qui assure la défense directe de ses adhérents"*. Peuvent y adhérer des entreprises mais aussi des syndicats patronaux représentant plus spécifiquement une branche d'activités. Ainsi en août 2013, le MEDEF-NC compte 362 adhérents directs, 27 syndicats professionnels avec leurs 1058 entreprises affiliées soit 1420 entreprises et 43 200 salariés.

Le MEDEF-NC (rebaptisé en 2001) souligne son identité par rapport au MEDEF France (qui avait changé de nom en 1998). Il y a certes une adhésion mais *"les relations ne vont guère plus loin"*, expliquait en mai 2012, Catherine Wehbé, sa directrice⁽⁹⁴⁾. *"Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes problématiques tout simplement parce que la Nouvelle-Calédonie est compétente dans les champs d'intervention du syndicalisme patronal. (...) Nous avons ici notre propre code du travail, nos lois, nous*

⁽⁹³⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 05/10/2006 : *"Si on casse l'usine du sud, ce sera le chaos"*.

⁽⁹⁴⁾ Interview sur Océane FM, mai 2012.

avons nos propres conventions collectives et accords interprofessionnels. (...) Nous avons notre propre protection sociale financée par les entreprises calédoniennes et en partie par le gouvernement local pour les Calédoniens. Donc nous ne sommes pas sur les mêmes textes, et donc pas sur les mêmes réformes”.

Le MEDEF-NC entretient des liens privilégiés avec la FEDOM, Fédération des Entreprises d’Outre-Mer, qui participe à faire valoir la spécificité calédonienne auprès de l’Etat et à défendre les intérêts des entrepreneurs de Nouvelle-Calédonie. Il est également en relation avec les MEDEF territoriaux de Polynésie Française.

Il revient à l’organisation patronale de négocier avec les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel et des branches professionnelles. Le MEDEF est aussi un acteur incontournable dans les instances paritaires, économiques et sociales. Deux cents mandataires courent sous les couleurs patronales en siégeant dans les conseils d’administrations des grandes institutions du pays (71 mandats en 2013). Ainsi, dans le cadre de la loi de 2010 sur l’emploi local, le MEDEF est représenté au sein de la Commission Paritaire de l’Emploi Local qui a la lourde tâche de veiller à l’application des dispositions du Code du Travail concernant la protection, la promotion et le soutien de l’emploi local.

▶ ▶ ▶ LA BROUILLE DE LA VIE CHÈRE

Mais travail en commun ne signifie pas forcément relations au beau fixe. Et les sujets d’agacement ne manquent pas, les fâcheries sont légion. Ainsi sur le dossier de la vie chère, les patrons ont du mal à admettre que les syndicats se soient saisis seuls du problème.

En 2010, l’USOENC est le moteur d’une étude sur la vie chère ; puis une mobilisation historique les 17, 18 et 19 mai 2011 à Nouméa, Koné et dans les îles rassemble 25 000 personnes. Le 12 octobre suivant, les groupes et formations politiques du congrès de Nouvelle-Calédonie et 5 syndicats représentatifs des salariés signent un accord pour la mise en place d’une commission spéciale pour l’élaboration et le suivi d’accords économiques et sociaux.

Le patronat n’accepte pas d’avoir été écarté de la négociation. Il conteste la méthode qui a conduit à la signature de ces accords avec les syndicats. Le MEDEF-NC, la CGPME, l’UPA-NC démissionnent de leurs mandats jusqu’à l’obtention d’une commission Vie Chère au Congrès, une *“commission des patrons”* qui leur sera finalement accordée en août 2012. Une commission dont le MEDEF-NC s’empresse de souligner à nouveau l’importance lorsque, le 30 novembre 2012, le gouvernement d’Harold Martin signe finalement les accords économiques et sociaux élaborés par

la commission spéciale vie chère du Congrès. Le 1^{er} décembre 2012, le Medef rappelle : *“La bonne mise en œuvre des mesures des accords économiques et sociaux dépend aussi de la commission spéciale patronale créée récemment au Congrès. Il s'agit de réformer profondément l'économie et cela passera par l'adoption de lois du pays et de délibérations. Il faut donc prendre toute la mesure des changements à venir”*.

En mai 2013, lors de la grève générale à l'appel de l'intersyndicale vie chère, le MEDEF participe aux négociations menées sous l'égide du haut-

commissaire qui aboutissent à un protocole d'accord que l'organisation patronale salue par la voix de Daniel Ochida, coprésident du MEDEF : *“Nous avons pu battre en brèche un certain nombre d'idées reçues des syndicats et*



Les patrons dans la rue en novembre 2005.

même de plusieurs responsables politiques, sur la réalité des profits faits par les entreprises en Calédonie (...) Nous avons dû prendre le train en marche, et c'est au forceps que nous avons pu prendre notre place dans la deuxième phase des négociations. L'intersyndicale avait insisté pour que nous ne participions pas aux réunions du week-end dernier, et c'est grâce à l'appui du haut-commissaire que nous avons pu y prendre part. Sans nous, ces accords n'auraient aucun sens”⁽⁹⁵⁾ (voir aussi sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe).

▶ ▶ ▶ RIVALITÉ AVEC LA CGPME

La rivalité entre les deux organisations tient à la structure même du tissu économique calédonien.

Catherine Wehbé⁽⁹⁶⁾ résume parfaitement le paradoxe : *“85 % des entreprises calédoniennes ont moins de dix salariés. Mais les 15 % d'entreprises qui restent emploient, par contre, la majorité des salariés de*

⁽⁹⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 29/05/2013 : *“L'accord vu par le Medef”*.

⁽⁹⁶⁾ Interview sur Océane FM, en mai 2012.

Nouvelle-Calédonie : 67 %”.

En 2009, la crise est ouverte. Le MEDEF-NC vient d’innover en créant une présidence collégiale et en portant à sa tête un quadrumvirat, d’ailleurs réélu en 2011 : Daniel Ochida de la société OCR-Travaux Publics,



Dominique Lefevre de Flight Coffee, Eric Durand de Cac Pacifique et Jean-François Bouillaguet de la société Unitrans. L’objectif est dicté par “la réalité” et des “raisons pragmatiques” : la tâche est lourde et il s’agit d’éviter de focaliser la colère des syndicats, pour éviter

notamment les actions à répétition dont fut victime la CFP, l’entreprise de structures métalliques de l’ancien président Jean-Yves Bouvier.

Mais le coup de poignard vient cette fois d’ailleurs. En 2009, la FINC, le BTP-NC et le syndicat des commerçants quittent le MEDEF pour rejoindre la CGPME-NC.

L’accord-cadre signé en 2010 par l’UPA-NC (Union patronale des artisans) et la CGPME-NC (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) et par 5 organisations syndicales est une illustration des tensions. Cet accord engage les signataires à augmenter les salaires inférieurs à 225 000 FCFP de 15 %, en échange d’un pacte d’amélioration de la compétitivité. Pour Géry de Saint-Martin, alors président délégué de la CGPME, “c’est un tournant dans les relations syndicales qui nous permettra d’avoir la paix sociale pendant trois ans”. Le MEDEF-NC se braque et justifie son refus de signer par la voix de Daniel Ochida : “Le gouvernement a oublié que le mur de Berlin était tombé, il veut réglementer les salaires, il veut réglementer les prix aussi, il agit à marche forcée pour marginaliser le MEDEF”.⁽⁹⁷⁾

EN 2010, toujours, l’élection (pour un an) de José Aparisi à la présidence du conseil d’administration de la CAFAT est également éclairante et les mots sont durs. L’homme du BTP (Bâtiments Travaux Publics) qui vient de la CGPME-NC est la cible du MEDEF-NC qui parle de “dangereuse inexpérience” et va jusqu’à évoquer “une manœuvre politique irresponsable” du gouvernement. Pour Daniel Ochida, Aparisi est “un pion

⁽⁹⁷⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 28/10/2010 : “Patrons contre patrons”.

du gouvernement. Or le gouvernement cherche de l'argent pour financer le programme social un peu électoraliste qu'il a annoncé".⁽⁹⁸⁾

La réplique dans la presse ne se fait pas attendre. Elle tombe, tranchante, portée par la voix de Monique Jandot⁽⁹⁹⁾, patronne de la CGPME : "Cette élection relève d'une démarche d'ouverture que nous engageons sur tous les fronts pour mettre fin à une situation de totalitarisme patronal que connaissent les institutions et les organismes paritaires depuis plus de trente ans" et d'ajouter : "La Cafat était un bastion pour le MEDEF et il est tombé".

Le même syndrome réapparaît pour la composition de la Commission paritaire pour l'emploi local. La CGPME-NC a saisi le tribunal administratif pour que soit reconsidéré l'arrêté gouvernemental attribuant quatre sièges au MEDEF et deux pour elle ; un pour l'UPA. La justice lui a donné raison en annulant l'arrêté.

▶ ▶ ▶ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Bien obligé de partager, le MEDEF remet sur la table la question de la représentativité qui a été réglementée en 2006 pour les syndicats de salariés (avec la fameuse barre des 5 % aux élections professionnelles), mais est restée sur l'ancienne formule (ancienneté du syndicat, le poids des cotisations, son expertise) pour les organismes patronaux.

Catherine Wehbé, directrice du MEDEF, monte au créneau : "En fait, les trois syndicats d'entreprises sont soumis aux aléas politiques s'agissant des sièges qui leurs sont attribués dans les organismes où ils ont des mandats. Donc, cela me semble injuste parce que notre participation dans des organismes qui prennent des décisions importantes de réformes, d'évolution, doivent être basées sur des éléments objectifs. Donc, le MEDEF-NC réclame depuis de nombreuses années un texte qui régisse cette représentativité".⁽¹⁰⁰⁾



Le MEDEF s'est battu sur la représentativité.

Et lorsque, fin 2012, le Syndicat du BTP, puis, en février 2013, le Syndicat

⁽⁹⁸⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 07/05/2010 : "Le MEDEF attaque le gouvernement".

⁽⁹⁹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 13/05/2010 : "La CGPME riposte aux attaques du MEDEF".

⁽¹⁰⁰⁾ Océane FM, mai 2012.

des commerçants (environ 250 points de vente pour 1200 salariés) quittent la CGPME pour revenir au MEDEF, le mouvement apprécie. *“Ça nous fait deux organisations de poids qui rentrent au bercail”*, se réjouit Daniel Ochida, coprésident du MEDEF⁽¹⁰¹⁾.

Les raisons de ce transfert sont multiples. *“Nous étions en désaccord avec certaines prises de position de la CGPME qui défend un peu trop à notre goût les producteurs locaux alors que nous sommes des petits commerçants qui avons besoin de fournisseurs concurrents”*, fait valoir Laurent Guy du Syndicat des commerçants.

Autre argument avancé par le patron des petits commerçants : *“le MEDEF dispose de moyens humains, financiers et techniques plus conséquents que la CGPME”*. Le fait est que le MEDEF dispose de dix salariés permanents et une capacité à mener des expertises qui ne sont pas à la portée financière de toutes les organisations.

▶ ▶ ▶ À QUAND LA SÉRÉNITÉ ?

Certaines déclarations en disent long sur le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à une maturité et une sérénité des relations.

Lors du Colloque organisé à l’occasion du 10^{ème} anniversaire du Pacte social en 2010, Yves Dassonville, haut-commissaire de la République, déclarait : *“Les acquis du dialogue social sont incontestables, mais ça ne suffit pas. J’ai reçu dans mon bureau, au cours de ces trois années écoulées, tous les syndicats et, à chaque fois, je leur ai dit : l’action syndicale en Nouvelle-Calédonie s’est beaucoup trop focalisée sur la défense de cas individuels, parfois difficilement défendables. Du côté de la partie patronale, il y a des efforts à faire aussi, concernant notamment une certaine timidité à aborder les problèmes, à s’engager pleinement dans la négociation”*.⁽¹⁰²⁾

COMITE DIRECTEUR DU MEDEF-NC

Présidence Collégiale

Yves Lefevre	Daniel Ochida	Dominique Lefeivre	Eric Durand
Président de la Commission Emploi et Formation	Président de la Commission Economie & Fiscalité	Président de la Commission Relations Sociales	Président de la Commission Protection Sociale

⁽¹⁰¹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 21/02/2013 : *“Le MEDEF ratisse large”*.

⁽¹⁰²⁾ *“Actes du colloque - 10^{ème} anniversaire du Pacte social” - 20/10/2010.*

CATHERINE WEHBÉ Directrice du MEDEF-NC



Pendant ses études, elle voulait devenir conseillère juridique. Forte d'une formation en droit des activités économiques (bac +5) et d'un DESS en droit du marché européen, Catherine Wehbé, après ses premières armes à Paris dans les affaires juridiques et sociales du négoce de légumes, est en fait devenue directrice du MEDEF-NC. Elle dirige du coup une équipe de neuf femmes et un homme, en lien avec le comité exécutif et les quatre coprésidents de l'organisation patronale.

"Généraliste par obligation", elle a acquis la compétence en matière de protection sociale surtout quand elle a travaillé sur les retraites

Cafat. Dans le même temps, elle participe à la négociation collective, tout en assurant des mandats dans les grandes institutions comme le Conseil du dialogue social ou la Cafat, *"c'est intéressant de gérer les comptes sociaux d'un pays"*, dit-elle. Et cette dimension de pays revient en leitmotiv dans ses engagements. *"Je me sens très bien ici"*, dit-elle. Dès lors *"qu'on participe à la vie et à la construction d'un pays, on est au cœur du sujet, c'est spectaculaire et magique"*.

Mais Catherine Wehbé, installée en Calédonie depuis 2001, suite au coup de cœur de son mari n'a pas quitté la région parisienne pour l'exotisme. Elle sait mesurer les forces et les faiblesses du pays. A la fois *"elle aime bien les gens, ce condensé d'humanité"*, mais, dans le même temps elle dit *"avoir appris la patience"*, ce qui l'entraîne très loin du *"formatage en Métropole"*. Elle a appris à ne pas froisser les sensibilités. Son souffle, elle le trouve notamment à Robinson où elle demeure avec sa famille, ce qui lui permet de trouver un équilibre entre les exigences de son métier et celles de sa vie privée. Derrière la bûcheuse, femme de dossiers, *"animatrice participante"*, il y a une femme de caractère qui se définit comme *"une cartésienne"*. Sa rigueur se nourrit de valeurs comme la justice, *"c'est mon côté juriste"* relève-t-elle avec le sourire : *"le respect, l'égalité des chances et de traitement, l'écoute"*.

Certes le temps et la patine des jours qui passent ont émoussé un peu l'idéalisme de ses années universitaires : *"Je croyais beaucoup à la justice, aux vraies valeurs de la République"*, confie-t-elle avec un brin de nostalgie. Mais Catherine Wehbé n'oublie pas d'où elle vient, sa mère d'origine espagnole a connu l'oppression du franquisme, son père lui est d'origine libanaise, ce qui lui fait dire qu'elle est *"d'une culture liée à la paix"*. Bien dans sa peau, elle ne cache pas son regret de disposer de peu de temps, un temps qu'elle vole pour peindre et sculpter, car la directrice du MEDEF le dit sans détours *"J'aurais voulu être une artiste"*.

Le Medef compte 362 adhérents directs, 27 syndicats professionnels avec leurs 1058 entreprises affiliées, soit 1420 entreprises et 43 200 salariés.

- Action-Tourisme Nouvelle Calédonie (ATNC)
- Association des Chaînes Hôtelières Internationales en Nouvelle Calédonie (ACHINC)
- Association des professionnels de Collecte et Traitement des Déchets Pacifique (ACOTRED PACIFIQUE)
- Chambre Syndicale des Bureaux d'Etudes Techniques et Ingénieurs Conseils de la Nouvelle Calédonie (CSBETICNC)
- BTP- NC, Bâtiment Travaux Publics (il a démissionné de la CGPME en octobre 2012 pour rejoindre le MEDEF)
- Comité Régional de l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne "Sport pour tous" Nouvelle Calédonie (CREPMM "Sport pour tous" NC)
- Fédération des Entreprises de Travail Temporaire de Nouvelle Calédonie (FETTNC)
- Fédération Territoriale des Agents immobiliers (FTAI)
- Femmes Chefs d'Entreprises – Délégation de Nouvelle Calédonie (FCE)
- Syndicat des Commerçants (il a rejoint le MEDEF en février 2013)
- Syndicat des Contracteurs Miniers de Nouvelle-Calédonie (CONTRAKMINE)
- Syndicat des Entreprises de Transports Routiers de Nouvelle Calédonie (SETRNC)
- Syndicat des Entreprises Privées de Télécommunications de Nouvelle Calédonie (SEPTNC)
- Syndicat des Etablissements d'Accueil des Personnes Agées (SEAPA)
- Syndicat des Importateurs – Distributeurs de Pièces Automobiles et Dérivés de NC (SIDPADNC)
- Syndicat des Importateurs - Distributeurs de Pneumatiques de Nouvelle Calédonie (SIDPNC)
- Syndicat des Importateurs & Distributeurs de Nouvelle Calédonie (SIDNC)
- Syndicat des Industries de la Mine (SIM)
- Syndicat des Importateurs Distributeurs de Pneumatiques de Nouvelle Calédonie (SIDEMNS)
- Syndicat des Producteurs-Exportateurs et Exportateurs de Minerai de Nickel de NC (SEM)
- Syndicat des Restaurateurs, Bars et Discothèques de Nouvelle-Calédonie (SRBDNC)
- Syndicat Professionnel des Agréés en Douanes et des Transitaires (SPADET)
- Syndicat Professionnel des Pilotes Maritimes de Nouvelle Calédonie (SPPMNC)
- Syndicat des Scaphandriers de Nouvelle Calédonie (SSNC)

L'EXPERTISE DU MEDEF⁽¹⁰³⁾

Le MEDEF-NC conseille et accompagne ses entreprises adhérentes au quotidien. Deux fonctions essentielles sont à la base de sa mission :

Service aux entreprises

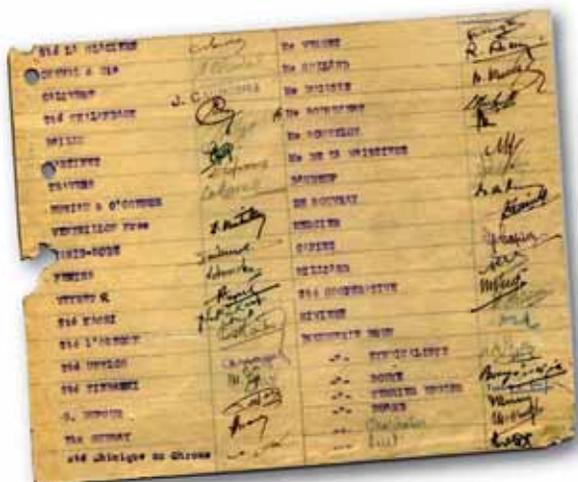
L'accès à l'information :

- Rédaction d'ouvrages pratiques en matière sociale et de ressources humaines (maladie, congés payés, élection des représentants du personnel, le CE ...)
- Un flash Infos mensuel sur l'actualité des différentes instances
- Dossiers du MEDEF-NC : des analyses détaillées, des réflexions, des fiches pratiques sur les indicateurs économiques et les dossiers sociaux, classés par grandes thématiques.
- Réunions d'information et d'échanges sur les sujets d'actualités (petits-déjeuners, forums, rencontres)

Conseil et assistance

- Conseil personnalisé au quotidien par téléphone ou sur RDV en droit social et ressources humaines
- Aide à la prévention et à la gestion des conflits avec les syndicats de salariés
- Orientation vers les interlocuteurs pour des questions spécifiques
- Suivi des activités des syndicats professionnels sectoriels
- Suivi des conventions collectives : le MEDEF-NC assure les négociations et le secrétariat de nombreuses conventions collectives.

1946 : liste d'émargement des présents lors de la fondation de la Fédération Patronale.



⁽¹⁰³⁾ Source www.medef.nc.

LA CGPME-NC



Date de création : 1993, création de la FPME (Fédération des petites et moyennes entreprises). Juin 2007 adhésion de la FPME à la CGPME qui change de nom à cette occasion.

Sigle : CGPME-NC (Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie)

Devise : "Notre valeur ajoutée, c'est l'homme"

Nombre d'adhérents 2013 : 992 entreprises en 2013
(source CGPME-NC)

Présidente : Chérifa Linossier

Coordonnées :

CGPME-NC

30, route de la Baie des Dames

Immeuble Le Centre -1^{er} étage - Ducos

BP 27825 - 98863 Nouméa Cedex

Tél. : 24.00.66 / Fax / 26.10.44

Email : assistante.direction@cgpme.nc



CGPME NC

La CGPME-NC a trouvé presque naturellement sa place au cœur de la zone industrielle de Ducos, à Nouméa, qu'elle domine depuis l'immeuble Le Centre.

Son ancienne présidente Monique Jandot était déterminée à marquer son territoire au risque d'irriter l'influent MEDEF-NC. Elle a mesuré l'ampleur des défis mais plutôt que de se cantonner dans un rôle critique, elle a participé activement aux réformes dont le dialogue social a tracé la voie. Chérifa Linossier lui a succédé en décembre 2013.

“Le tissu économique calédonien, c'est la PME !”, dit d'emblée Monique Jandot, ancienne présidente de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie), désormais élue à la mairie du Mont-Dore sous les couleurs de Calédonie Ensemble.

Les chiffres de l'ISEE (Institut de la statistique et des études économiques) ne peuvent que lui donner raison : sur 49 000 entreprises recensées, 88 % n'ont pas de salariés. Au 1^{er} janvier 2011, on comptait, toujours selon l'ISEE, 5000 entreprises de un à dix salariés.

Et pourtant, il faut attendre 1993 pour qu'une organisation, la FPME, revendique clairement la défense des petites entreprises. En 2000, lors de la signature du Pacte social (**voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe**), quatre autres organisations se disputent cette légitimité : la Fédération des métiers et des entreprises de Jean-Claude Merlet, la fédération artisanale de Guy O'Connor, le Syndicat des commerçants de Bich Pham Noc, le Syndicat des éleveurs. Sans compter la Fédération patronale (ancêtre du MEDEF) qui comporte également une section PME.

En 1993, naît la FPME (Fédération des petites et moyennes entreprises). A sa tête, on trouve Patricia Van Ryswyck (aujourd'hui vice-présidente de la Chambre de commerce et d'industrie, mais surtout Alain Descombels qui dirigera l'organisation jusqu'en 2002).

▶ ▶ ▶ DESCOMBELS ET LES “OPÉRATIONS COUP DE POING”

Alain Descombels, venu de la Réunion, a refusé une carrière traditionnelle de dirigeant de grandes entreprises familiales sur son île natale pour tenter sa chance et faire ses preuves sur le Caillou en créant sa propre entreprise : depuis 1989 il est à la tête du “groupe” Ern Fly.

Passionné de management, diplômé d'HEC, il alors de grandes idées pour la Nouvelle-Calédonie (idées qu'il développera en 2007 dans son ouvrage *Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie ?*) et s'investit à fond dans le syndicalisme patronal.

Longtemps proche du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) de Jacques Lafleur, la FPME est, lors de la grande crise sociale

des années 90, l'ennemi juré de l'USTKE.

Dans ces années troublées, elle n'hésite pas à jouer gros bras contre gros bras. En 1999, le conflit Cellocal s'éternise (grève d'une exceptionnelle dureté dans l'entreprise du fils de Jacques Lafleur, trois mois de blocage et l'absence totale de dialogue), 10 000 personnes défilent, en juillet, pour la "défense des libertés dans l'entreprise" (à l'appel de l'USOENC, l'USTKE, la Fédération des fonctionnaires et FO). Fin août, l'USOENC bloque tous les accès à la zone industrielle de Ducos. Le SLUA de Rosine Streeter, syndicat proche du RPCR, tente de forcer les barrages avec un bulldozer. Les forces de l'ordre doivent s'interposer. Le port autonome est alors bloqué. La province Sud est occupée puis, après un accord en faveur des ouvriers de Cellocal licenciés, finalement libérée.

Dans ces deux cas, la FPME de Descombels se signale par un certain nombre d'actions coup de poing, contre l'USTKE notamment, sur le port autonome et sur d'autres sites.

▶ ▶ ▶ RFO EST BLOQUÉE

"L'affaire de RFO" est significative de l'ambiance de ces années-là. Lorsque le 2 septembre 1999, Alain Descombels est invité par RFO, dans l'émission "Palabres", l'USTKE passe à l'action : deux techniciens et une journaliste, tous trois membres du syndicat, s'associent pour interrompre l'émission. Un groupe de militants, en tête desquels Gérard Jodar et Pierre Chauvat, les deux piliers de l'union syndicale, "s'invitent" en régie pour soutenir leur action. Ecran noir. L'ordre d'appuyer sur le bouton, donné en personne par le directeur, Alain Le Garrec, reste sans effet. Quelques jours plus tard, une commission paritaire disciplinaire suspend et sanctionne les trois salariés fautifs. Alain Descombels manifeste devant RFO pour que l'émission soit reprogrammée.

Hervé Bourges, alors président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, saisi par le président du gouvernement Lèques, indique sa volonté que l'émission de RFO interdite par l'USTKE soit reprogrammée "dans les meilleurs délais". Alain Descombels est à nouveau invité dans "Palabres", le 23 septembre, sans interruption cette fois. L'USTKE et Louis Kotra Ureguei en personne entament un bras de fer avec la direction de RFO. Le syndicat installe son piquet de grève fin septembre. Le 5 octobre, elle bloque RFO : ni sons, ni images pour la chaîne calédonienne et menace d'une grève générale et illimitée sur l'ensemble du Territoire. Au fil des jours, il y aura effectivement plusieurs "grèves tournantes de solidarité" des différentes sections STKE. Jean Lèques appelle à la raison, le SLUA de Streeter menace de déloger les grévistes par la force. A Paris, André-Michel Besse, le PDG de RFO soutient la direction calédonienne et le ministre Queyranne invoque la liberté d'information.

Le conflit a pris une tournure nationale. C'est donc à Paris qu'il trouvera une issue. Le 20 octobre, un protocole d'accord est signé entre Besse, Le Garrec et LKU. Il prévoit la suspension des sanctions pour les trois salariés fautifs jusqu'à ce que le tribunal du travail tranche le litige. Le texte précise que RFO veillera à *"une présence plus significative de la culture kanak sur ses différentes antennes et engagera des actions volontaires, afin de suppléer aux insuffisances structurelles du milieu éducatif et social, poursuivra la politique de rééquilibrage en favorisant la formation et l'embauche de jeunes issus du Territoire, en particulier la promotion de cadres kanak"*.⁽¹⁰⁴⁾ Satisfecit de l'USTKE et grosse colère de l'USOENC qui dénonce la mainmise de l'USTKE sur RFO.

▶ ▶ ▶ POUR LE PACTE, CONTRE LE RUAMM

Dans le même temps, la FPME a continué à participer aux discussions du Pacte social (*voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe*). Le 20 octobre 2000, elle signe le document final, aux côtés du gouvernement, de cinq syndicats qui représentent 70 % des salariés du privé, 80 % des agents du secteur public et de toutes les autres organisations d'employeurs.

Progressivement Alain Descombels s'éloigne du RPCR ; fâché de n'être pas soutenu plus ardemment, il est contraint d'affronter le candidat officiel du parti, lorsqu'il veut briguer la présidence de la chambre de commerce et d'industrie.

En 2002, la FPME prend la tête des opposants à la réforme de la Cafat, qui porte sur la création du très impopulaire Régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM).

En juin 2002, 3000 personnes manifestent contre le RUAMM, en



Monique Jandot ira à Paris avec la CGPME de Polynésie faire entendre la voix des PME.

⁽¹⁰⁴⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 20/10/2009 : *"Un accord est intervenu vendredi à Paris"*.

majorité des fonctionnaires d'état et des travailleurs indépendants. Alain Descombels entre en force à la province Sud, s'empare d'un micro et parle au nom des travailleurs indépendants et des petites entreprises⁽¹⁰⁵⁾ : *“Nous demandons l'abrogation du RUAMM. Nous payons plus que tout le monde puisque nous devons prendre en charge la part salariale et patronale de la cotisation. Qu'on ne nous parle pas de solidarité... On sait que si le régime entre en vigueur, il sera trop tard pour négocier”*. Peine perdue : la loi du pays relative au RUAMM entrera en vigueur dès le mois de juillet.

▶ ▶ ▶ LA TENTATION DE LA POLITIQUE

Mais, à l'approche des élections provinciales de 2004, Alain Descombels est tenté par la politique. Il explique alors ainsi son choix⁽¹⁰⁶⁾ : *“Le syndicalisme patronal calédonien est en permanence bâillonné par les pressions du monde politique. Tout le monde sait que l'économie et la politique sont intimement liées sur le Territoire. Je préfère donc changer de terrain pour agir plus efficacement sur les problèmes sociaux et économiques”*. Descombels abandonne le syndicalisme et crée son propre parti, l'éphémère Union pour une majorité démocratique en Calédonie (UMDC), avant de rejoindre l'Avenir ensemble. Il sera, de 2004 à 2009, président de Promosud, l'organisme chargée de gérer les affaires économiques de la province Sud et sera également vice-président du groupe Avenir ensemble au Congrès. Il restera aux côtés de Philippe Gomès, lors de la scission qui conduira à la création de Calédonie Ensemble mais les deux hommes finiront par s'éloigner en 2009.

En 2002, la présidence de la FPME est confiée à Serge Barbançon, artisan ambulancier, entouré d'un bureau de 11 membres, avec notamment Nicole Moreau à la vice-présidence. L'un de ses objectifs est de donner un nouvel élan à la FPME. Pour ce faire la FPME change de statuts et accueille en son sein l'UTINC, union des travailleurs indépendants de Nouvelle-Calédonie, très active sur le terrain de la lutte contre le futur RUAMM, le régime unifié d'assurance maladie maternité, qui doit remplacer la CSU (couverture sociale unifiée). Pendant six mois, Serge Barbançon est de toutes les luttes mais, lassé, il finit par démissionner et rejoint Wallis et Futuna. Nicole Moreau se retrouve seule aux commandes de la FPME en 2003.

⁽¹⁰⁵⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 27/06/2002 : *“Trois mille personnes dans la rue contre le Ruamm”*.

⁽¹⁰⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 05/04/2002 : *“Alain Descombels change de terrain”*.

▶ ▶ ▶ NAISSANCE DE LA CGPME

Dotée d'une forte personnalité, Nicole Moreau a quitté Paris en 1977 et s'est installée à Nouméa. Elle y sera disquaire puis grossiste en tabac à la société Aldis, spécialisée dans l'importation de cigarettes, tabac et cigares. Après les épisodes Barbançon et Descombels, son style semble moins atypique et elle se plaît d'ailleurs à souligner⁽¹⁰⁷⁾ sobrement que *“les femmes sont souvent plus consensuelles”*. Plusieurs organisations rejoignent alors la FPME. Ainsi en 2006, le Groupement professionnel des gérants de stations-service, dirigé par Monique Jandot adhère au syndicat. Monique Jandot deviendra vice-présidente de la CGPME.



Avec Nicole Moreau,
la FPME rejoint la CGPME.

En 2007, Nicole Moreau fait le choix de rejoindre la puissante CGPME (Confédération générale des PME) fondée en 1944 et qui regroupe plus de 500 000 adhérents. Dès lors, l'organisation se structure et se renforce. Et, le 29 octobre 2009, en présence du président du Gouvernement et du président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, la CGPME-NC, la FINC, le BTP-NC et le Syndicat des commerçants signent un protocole d'accord qui ressemble à s'y méprendre à un manifeste : *“Le développement économique de la Nouvelle-Calédonie est fondé depuis des décennies sur le secteur minier et la métallurgie du nickel. Il convient aujourd'hui d'envisager de nouveaux schémas de développement économique, qui s'appuient sur la richesse et la grande variété du tissu d'entreprises de notre pays. Ces dizaines de milliers de TPE (Très petites entreprises), d'entreprises individuelles, sont le socle du développement de l'emploi aujourd'hui. La CGPME-NC veut être la porte-parole de ces “très petites entreprises” qui aspirent aujourd'hui à une véritable reconnaissance de leurs droits”*.⁽¹⁰⁸⁾ La CGPME dit porter ainsi le nombre de ses adhérents, directs et par le biais des syndicats professionnels, à près de 800 entreprises. Elle revendique une audience auprès de plus de 14 000 salariés.

En 2010, Nicole Moreau souhaite passer la main : Monique Jandot accède à la présidence.

⁽¹⁰⁷⁾ Entretien téléphonique avec Nicole Moreau le 15/12/2012.

⁽¹⁰⁸⁾ Made In n°17, magazine de la FINC.

► ► ► MILLE ENTREPRISES ENVIRON

Sous le mandat de Monique Jandot, la CGPME reçoit encore le soutien de la Fédération des professions libérales de santé (495 libéraux) qui adhère à la Confédération en mars 2012.

En revanche, elle a, en octobre 2012, perdu la Fédération du BTP (86 adhérents) qui a préféré réintégrer le M E D E F comme le syndicat des commerçants de Nouméa.

En 2013, la C G P M E regroupe six secteurs et

compte deux fédérations : la FINC (Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie, la FPLS (Fédération des professionnels libéraux de la santé (495 libéraux)). Elle regroupe également plusieurs syndicats professionnels : le SANC, Syndicat des ambulanciers de Nouvelle-Calédonie (16 employeurs) ; le SANT, Syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie (25 adhérents) ; l'ARA, Association des réparateurs automobiles (21 employeurs) ; le GPGSS-NC, Groupement professionnel des gérants de stations services (61 employeurs) ; le GFANC, Groupement des fermes aquacoles de Nouvelle-Calédonie (10 employeurs) ; la FANC, Fédération des artisans de Nouvelle-Calédonie (12 employeurs) ; le SCESF, Syndicat professionnel de gardiennage sécurité et formation (20 employeurs), ainsi que la Fédération des services à la personne âgée. La CGPME regroupe également quelques entreprises kanak dans le secteur du commerce et du gardiennage et quelques chefs d'entreprise wallisiens.

Confortée par la CGPME métropolitaine, la confédération calédonienne regarde au-delà de l'horizon "zone industrielle de Ducos" vers la Polynésie où elle entretient des échanges avec son homologue la CGPME de Polynésie.



▶ ▶ ▶ DÉFENDRE L'ENTREPRISE CALÉDONIENNE

Monique Jandot définissait, en 2012,⁽¹⁰⁹⁾ son organisation comme “*un porte-parole au carrefour entre l'entreprise et les décideurs*”. Car il s'agit bien de défendre les intérêts de la petite entreprise calédoniennes face aux réglementations nouvelles, aux différentes réformes et changements d'orientation. Elle estimait que l'organisation syndicale assure “*une vigilance sur la paix sociale*”. Elle expliquait : “*la petite entreprise ne peut pas s'offrir le luxe d'une grève. Il faut informer, dédramatiser et former*”. Parmi les missions proclamées : “*redonner sa juste place à l'entreprise dans le tissu économique calédonien*”.

En septembre 2009, à l'heure de l'adhésion de la FINC (Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie), Nicole Moreau, alors présidente, aimait à rappeler : “*Dans toutes les PME-PMI de Nouvelle-Calédonie circulent le même esprit d'indépendance et de responsabilité, la volonté de défendre la liberté d'entreprendre et le maintien de la dimension humaine de l'entreprise*”⁽¹¹⁰⁾.

En 2013, Monique Jandot soulignait à nouveau : “*Notre base, c'est l'entreprise patrimoniale, qu'il s'agisse de création ou de reprise*” et insistait : “*En dessous de 50 salariés, c'est la personne qui mouille sa chemise, qui prend un risque. Cela n'a rien à voir avec les grandes entreprises et ceux qui les représentent*”... Comme une nouvelle pique à l'égard du MEDEF, l'éternel rival qui a fini par récupérer le syndicat du BTP et le syndicat des commerçants, adhérents pour quelques mois seulement de la CGPME.

▶ ▶ ▶ NOUVELLE PRÉSIDENTE : CHÉRIFA LIHOSSIER

Mais le départ du syndicat du BTP et du syndicat des commerçants ne semblait pas affecter Monique Jandot, présidente de la CGPME. “*Nous avons des divergences de vue avec les gens du BTP. Quant au Syndicat des commerçants, il est resté relativement inactif et représente surtout les professionnels de Nouméa*”.

Côté représentativité, la présidente de la CGPME assurait que son organisation s'était plutôt renforcée en 2012. “*Nous avons accueilli les professionnels libéraux de santé et d'autres*



Chérifa Linossier.

⁽¹⁰⁹⁾ Entretien du 13/07/2012 avec Monique Jandot et Nicole Moreau au siège de la CGPME à Ducos.

⁽¹¹⁰⁾ Made in n° 16, magazine de la FINC, septembre 2009.

organisations professionnelles, ce qui fait qu'au global, nous sommes plus représentatifs qu'avant. Nous avons trois fois plus de commerçants qu'au syndicat du même nom. Cela dit, ce n'est pas un critère qui m'obsède. Ce qui m'importe, c'est de travailler et de faire avancer les dossiers".⁽¹¹¹⁾

Et lorsque certains persiflaient en affirmant que le gouvernement Gomès avait favorisé la CGPME, Monique Jandot revendiquait haut et fort son indépendance. Selon la CGPME, la seule tendance intéressante en politique était celle de la stabilité. Ainsi, lors de la chute du gouvernement Gomès en 2011 : *"Ce qui arrive est exactement ce qu'on craignait"* déclare Monique Jandot⁽¹¹²⁾ avant d'ajouter : *"Nous avons fait une enquête, il y a quelques mois auprès des chefs d'entreprise. Pour eux le plus grand frein au développement économique et aux décisions d'investissement, c'est la crise politique. D'après les différentes déclarations que l'on entend ci et là, ça ne va pas forcément bien se passer ni se résoudre très vite. Or une crise de confiance des consommateurs pourrait fragiliser l'équilibre de nombreuses entreprises"*.

Candidate à la mairie du Mont-Dore en décembre 2013, sous les couleurs de Calédonie Ensemble, le parti de Philippe Gomès, elle a choisi de démissionner de la CGPME. Chérifa Linossier, gérante de NC PREV, cabinet spécialisé dans le conseil et la formation pour les entreprises, lui a succédé en décembre 2013.

La CGPME n'a jamais hésité à s'associer à son grand rival lorsque les accords économiques et sociaux étaient en jeu. Comme le MEDEF et l'UPA-NC en 2012, la CGPME fait la grève de ses mandats sociaux pour protester contre les syndicats de salariés qui, tout à leur lutte, ont "oublié" de les associer. Ils obtiendront gain de cause et seront consultés au sein d'une "commission des patrons" ajoutée à la commission Vie chère au Congrès, en août 2012.

Le document signé le 30 novembre 2012, par le gouvernement d'Harold Martin aura donc leur aval.

La CGPME signe également le protocole d'accord issu des négociations menées en mai 2013 à l'issue de la grève générale menée par l'intersyndicale vie chère pour l'application des accords économiques et sociaux et la baisse immédiate des prix (**voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe**).

▶ ▶ ▶ LES AUTRES DOSSIERS

Parmi les autres dossiers et dix ans après son échec face au RUAMM, le syndicat plaide toujours pour que le financement des dépenses de santé et du système de protection sociale fasse l'objet d'une nouvelle réflexion.

⁽¹¹¹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 21/02/2013 : *"Le MEDEF ratisse large"*.

⁽¹¹²⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 23/02/2011 : *"Les chefs d'entreprise inquiets mais pas alarmés"*.

La piste de la fiscalisation de certaines charges sociales est avancée.

La fiscalité indirecte doit également, selon l'organisation, faire l'objet d'une réforme : pour la CGPME, l'adoption en janvier 2012 d'une loi de pays instaurant la TGA (taxe générale sur les activités) s'est faite dans "la précipitation" et



Monique Jandot et son homologue de Tahiti reçus à la CGPME Nationale, en présence du sénateur Vendegou.

Monique Jandot répète qu'il y a "un risque inflationniste", tant pour "les consommateurs que pour la compétitivité de la production intérieure puisqu'elle n'est qu'un formidable levier fiscal".⁽¹¹³⁾ Depuis, le projet qui devait être mis en œuvre début 2013 a été suspendu. Mais cette TGA sera mise en place en juillet 2014 comme le stipule le protocole d'accord signé en mai 2013 au haut-commissariat entre l'intersyndicale vie chère et les représentants du monde politique et économique.

La CGPME se préoccupe également du dossier "assurance pour les entreprises". Monique Jandot fait part de ses inquiétudes⁽¹¹⁴⁾ : "Ce domaine a été le premier transfert de compétences à la Calédonie. Mais il a été mal pris en compte. Il n'y a pas de code des assurances, elles ne sont pas réellement encadrées. Beaucoup d'entreprises ont des difficultés à s'assurer parce qu'elles ont connu un ou deux sinistres, par exemple. Et les assurances peuvent refuser de les assurer. Dans les autres pays, il existe une obligation d'assurance, ce qui n'est pas le cas en Calédonie".

La CGPME souligne également sa contribution active et permanente aux sessions du dialogue social depuis 2006. Elle souhaite dans ce domaine être force de proposition. Ainsi, lors du 5^{ème} forum du dialogue social, en novembre 2012, pour une réforme des IRP (Institutions représentatives du personnel), la CGPME s'est, elle aussi, prononcé pour une "instance unique dans les entreprises de plus de 10 salariés, élue pour une durée de trois ans".

⁽¹¹³⁾ Les Nouvelles calédoniennes du 30/03/2012.

⁽¹¹⁴⁾ Votre économie de mai 2011 : "Un manque de visibilité".

MONIQUE JANDOT : une Calédonienne autodidacte



Elle se plaît à dire, pour souligner ses racines calédoniennes, que *“ses petites filles sont la septième génération à vivre en Calédonie”*. C’est à Thio qu’elle passe ses plus jeunes années, Thio où son père travaille à la SLN. Puis elle ira au collège à Koumac avant de rejoindre les bancs du lycée à Nouméa. Un changement géographique *“qui à l’époque faisait un peu peur”*, souligne-t-elle. Sur le plan professionnel, elle enchaînera différentes activités : déclarant en Douanes et treize années à la Cafat, mais elle travaille surtout aux côtés de son mari : Bernard Jandot originaire de Métropole est gérant de station-service. Un milieu professionnel qui

amène Monique Jandot *“à s’impliquer personnellement et à prendre à cœur la défense des gérants de stations-service”*. En 2000, elle présidait le Groupement professionnel des gérants de stations-service de Nouvelle-Calédonie (GPGSS) dans lequel elle représentait les stations Mobil. Comme de nombreux Calédoniens de sa génération, elle dit avoir été *“bousculée par les événements”*. Une période déterminante qui lui a permis *“de se pencher sur sa famille et ses origines. J’ai compris que j’étais légitime”*. Avant d’ajouter : *“nous avons aussi le poids de notre histoire”*, une petite phrase qui renvoie au débat sous-jacent dans le pays à l’appartenance et à la citoyenneté. Cette appartenance calédonienne, Monique Jandot en fait le moteur de son activité, elle lui permet *“la compréhension des milieux sociaux”*, c’est, dit-elle *“un facilitateur”*. Elle se sent à l’aise quand elle parle des petites entreprises et le terme de *“social”* revient en véritable leitmotiv. *“Je fais du social même pour les entreprises”*, poursuit-elle. Grande révélation dans son parcours : les sessions du dialogue social en 2006 quand la CGPME est encore la FPME sous la houlette de Nicole Moreau. Un prélude au dialogue social en 2007 et le combat pour le Conseil du dialogue social dont elle a été coprésidente. Un secteur social qu’elle honore tout particulièrement au sein de la commission de la femme au conseil économique et social. Monique Jandot qui multiplie les responsabilités se défend d’être une militante ou même une syndicaliste patronale : *“Autodidacte dans le monde des entreprises, je me bats pour la nécessité d’un discours vrai avec les syndicats de salariés”*, confiait-elle. Candidate à la mairie du Mont-Dore en décembre 2013 sous les couleurs de Calédonie Ensemble, le parti de Philippe Gomès, elle a choisi de démissionner de la CGPME.

LE BUREAU

Présidente : Chérifa Linossier

Présidente déléguée : Nathalie Birac

Secrétaire : Patrice Gauthier

Vice-président service : Philippe Rouvray

Vice-président BTP : Marie-Laurent Le Panse

Vice-président commerce : Gianni Corvacchiola

Vice-président Industrie : Eric chevrot

Vice-président professions libérales de la santé : Nicolas Volk

L'UPA-NC



Date de création : Le 20 juillet 1982, la Fédération des artisans et entreprises (FAE) est créée. En mars 1987, elle devient Fédération des métiers et entreprises (FME). En novembre 2005, elle prend le nom de Fédération des métiers et de l'artisanat (FEMA). Elle est devenue UPA-NC, le 6 décembre 2007.

Sigle : UPA-NC (Union professionnelle artisanale de Nouvelle-Calédonie).

Devise : "Think small first" ou "Pensez petit d'abord".

Nombre d'adhérents 2013 déclarés : 378 adhérents à titre individuel ; 11 syndicats représentant 262 adhérents par affiliation.

Président : Jean-Louis Laval

Coordonnées :

UPA-NC

61, rue Fernand Forest Complexe Ducos Factory

BP 10314 - 98805 Nouméa

Tél. : 23.88.81 / Fax : 23.88.82

Email : upa@canl.nc

Site : www.upa-nc.nc



L'UPA-NC se nourrit d'une longue histoire (30 ans d'existence) dans le domaine de la défense des artisans. Sa taille modeste en fait un syndicat charnière loin des coups d'éclat. Plus petit des syndicats patronaux, il est intimement lié à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

La vitalité de l'artisanat calédonien est telle qu'on voit mal comment un syndicat de défense de ce secteur d'activités pourrait ne pas prospérer. L'artisanat en Nouvelle-Calédonie, ce sont 12 144 entreprises, soit un total de 17 932 actifs dont 11 768 chefs d'entreprise.⁽¹¹⁵⁾

A l'origine de l'UPA-NC, il y a un petit groupe d'artisans qui s'unissent pour créer, le 20 juillet 1982, la Fédération des artisans et entreprises (FAE). A sa tête, Rodolphe Torralba Mais il faudra du temps à la nouvelle fédération pour se structurer et trouver une réelle vitesse de croisière. Parmi les avancées de ces années-là, viennent au crédit du petit syndicat, la négociation et la mise en place de l'Accord interprofessionnel territorial (AIT) en 1984 ainsi que la rédaction et mise en place de la convention collective de la boulangerie.

En 1985, la FAE est fière d'avoir rédigé la convention collective de la coiffure.

En mars 1987, elle devient Fédération des métiers et entreprises (FME) avec Raymond Bouvard, puis Jean-Claude Merlet aux commandes. En 1994, la FME négocie et signe la réactualisation de l'AIT et la réactualisation de l'ensemble des conventions collectives. Elle est le signataire patronal des conventions collectives du BTP, du Commerce, de l'Hôtellerie, du gardiennage et des employés de maison.

Par essence, le syndicat des artisans est un syndicat de concertation qui s'inquiète durant les événements des années 80 et se désespère de l'ambiance délétère des années 90 durant lesquels se multiplient conflits durs et grèves violentes.

▶ ▶ ▶ ÉVITER LES ÉPREUVES DE FORCE

C'est donc tout naturellement, qu'en 1999, le syndicat se coule dans les discussions qui aboutiront au Pacte social (**voir sur ce point la Synthèse du Pacte social en annexe**).

La FME (Fédération des métiers et entreprises) se félicite alors de la mise en place du dialogue préventif et de l'obligation de négociations. Jean-Claude Merlet, son président qui a participé à toutes les réunions : *"Les gens ont appris à se connaître. Toutes les questions ont pu être posées et bon nombre ont trouvé une réponse équilibrée"*.

Il ajoute, optimiste : *"Cela devrait éviter à l'avenir les épreuves de force chez les artisans où les gros bras étrangers à l'entreprise et prétendument mandatés par les syndicats font de l'intimidation"*.⁽¹¹⁶⁾

⁽¹¹⁵⁾ Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

⁽¹¹⁶⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 11/09/2000 : *"La Fédération des métiers et des entreprises dit oui au pacte social"*.

De façon permanente, pour le syndicat des artisans, la problématique du dialogue social et celle de la qualité des relations dans l'entreprise l'emportent sur des considérations plus pragmatiques comme le financement des syndicats ou encore la représentativité des organisations d'employeurs.

De façon beaucoup plus concrète, le syndicat se félicite, en 2003, de la mise en place de la convention collective de l'esthétique.

En novembre 2005, le syndicat change à nouveau de nom et devient la Fédération des métiers et de l'artisanat (FEMA). Il s'agit, en effet, d'entériner le fait que, depuis sa création en 1982, l'organisation a considérablement évolué et a vu croître le nombre de ses adhérents individuels, syndicats, groupements, associations et unions patronales diverses. Comme elle représente, en 2005, les trois quarts des syndicats professionnels du secteur des métiers, il est apparu nécessaire d'adapter la fédération à cette évolution, avec un élargissement et une nouvelle disposition de son bureau et du comité directeur. Elle change aussi d'appellation.

▶ ▶ ▶ CONTRE HOLCIM

A sa tête, on trouve alors Bruno Mérignac qui effectue son deuxième mandat. En 2007, la FEMA est exaspérée par le conflit qui secoue la société Holcim, spécialisée dans la fabrication de ciments. La grève, menée par l'USTKE et qui paralyse l'entreprise, a des conséquences importantes sur plusieurs milliers d'artisans privés d'approvisionnement avec un risque de chômage technique et de dépôts de bilan. En octobre 2007, Bruno Mérignac rompt avec la tradition de discrétion de son syndicat. Dans Les Nouvelles Calédoniennes, il prend officiellement partie contre la société Holcim. Le 10 octobre, après avoir dans un premier temps accepté, la direction d'Holcim refuse finalement de laisser l'USTKE et les grossistes du BTP sortir du ciment de ses entrepôts.

Bruno Mérignac tempête⁽¹¹⁷⁾ : *“On devait avoir du ciment. On n'en a pas pour d'obscures questions de principe. Et pour ces raisons-là, des artisans, des familles sont dans une situation épouvantable, avec les traites qui courent, les comptes asséchés, les frigos vides. La direction d'Holcim ne fait pas grand cas des centaines de drames humains qu'elle provoque”*. Philippe Massenet, vice-président du MEDEF-NC peu suspect de sympathie envers l'USTKE, va lui aussi crier haut et fort à la radio son *“incompréhension”* face à l'attitude du cimentier.

Et Bruno Mérignac s'implique. Les Nouvelles Calédoniennes écrivent le 27 octobre : *“Rarement conflit aura mobilisé autant d'énergies. Depuis deux jours, un trio composé de Pierre Garcia, directeur du Travail, Jean-Yves Bouvier, président du MEDEF, et Bruno Mérignac, président de la Fédération des métiers et de l'artisanat, fait la navette entre l'USTKE et la*

⁽¹¹⁷⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 17/10/2007 : *“Unis contre Holcim”*.

direction d’Holcim pour tenter de rapprocher pas à pas les positions”. Le trio passe de longues journées et quelques nuits en négociations qui finissent par aboutir à un protocole d’accord début novembre. Après six semaines de conflit avec l’USTKE, de fin septembre à début novembre, la cimenterie Holcim, basée à Numbo, relance son activité de broyage. Mais les conséquences sont lourdes pour le BTP qui accuse le coup. Lourdes conséquences également pour Bernard Mérignac qui paiera de sa place son attitude peu conventionnelle dans le conflit.

▶ ▶ ▶ LES COUTEAUX S’AIGUISENT...

Le 5 décembre 2007, les artisans changent d’enseigne : en adhérant à l’UPA française, ils se changent en UPA-NC (Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie). L’UPA métropolitaine porte 50 fédérations nationales et représente 300 000 entreprises. Dans cette alliance, c’est bien la compétence technique de la nouvelle grande sœur qui est sollicitée. Dans les mois suivants, Bruno Mérignac entend traiter un certain nombre de dossiers importants, tels que, la baisse des charges sociales des entreprises, l’adéquation entre la formation initiale et les besoins de l’entrepreneur, ou encore le statut social de l’artisan. La “réflexion” sur les Chambres de métiers pointe également, c’est-à-dire la volonté de “repenser le financement de ces institutions et leurs missions” ajoute Bruno Mérignac⁽¹¹⁸⁾. Il n’en aura pas le temps.

Le 8 décembre suivant : Bruno Mérignac est remplacé par Georges Lai Tham, artisan boulanger-pâtissier (de père en fils depuis trois générations). Il est également président du syndicat territorial des Boulangeries et Boulangeries-Pâtisseries de Nouvelle-Calédonie, vice-président en charge du secteur alimentation et 2^{ème} vice-président de la Chambre de métiers et de l’artisanat (CMA).

Très critique sur la précédente gestion, Georges Lai Tham ne mâche pas ses mots⁽¹¹⁹⁾ : *“Il nous faut poursuivre nos efforts et nos actions tout en préservant notre union, et c’est là le plus important, notre union avec la Chambre des métiers (...) Malheureusement, je constate depuis plusieurs*



⁽¹¹⁸⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 05/12/2007 : “Les artisans changent de costume”.

⁽¹¹⁹⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 08/12/2007 : “Coup de théâtre sur la scène de la FEMA”.

mois, au sein de notre Fédération, des dysfonctionnements ainsi que des prises de position qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général des artisans".

En coulisses, les opposants pointaient du doigt *"l'attitude dans l'affaire Holcim"* de l'ancien patron, coupable d'avoir franchi le Rubicon en critiquant ouvertement les dirigeants de l'entreprise.

Du côté de Bernard Mérignac, la réaction était à la hauteur de l'amertume : *"Aurait-il fallu laisser crever 4500 artisans" ?*

Et plus généralement sur son éviction : *"C'est là la reprise en main de la FEMA par la branche canal historique (...) C'est une prise en main de l'UPA par la Chambre de métiers".*

Car l'un des nœuds est bien là : les rapports se sont tendus entre Bruno Mérignac et Jean-Claude Merlet, patron de la CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat) et ancien leader du syndicat. Mais *"ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord avec le président (de la Chambre) que l'on est un mauvais élément"*, se défend à l'époque Mérignac. Peine perdue : le vote des adhérents a prouvé le contraire. Aujourd'hui la collaboration avec la CMA demeure un point fort.

▶ ▶ ▶ 640 ADHÉRENTS

Le 25 février 2013, Jean-Louis Laval succède à Georges Lai-Tham, à la présidence de la Fédération.

L'Union des artisans compte, en 2013, 378 adhérents à titre individuel et 11 syndicats représentant 262 adhérents par affiliation : syndicat territorial des boulangers et boulangers-pâtisseries de Nouvelle-Calédonie, association des radio-taxis, syndicat des esthéticiennes, association des métiers d'art calédoniens, syndicat des Professionnels de la Coiffure, groupement professionnel des Bouchers et Charcutiers, Union des Commerçants et Artisans du Mont Dore, Groupement des ambulanciers privés de Nouvelle-Calédonie.

L'UPA-NC a vocation à représenter tous les secteurs d'activité et couvre tout le territoire calédonien (Nouméa, Brousse, Iles). Sans surprise, elle se donne pour objectif de venir en aide aux artisans et de veiller à ce que leurs intérêts soient respectés, c'est ainsi qu'elle est en vigilance sur les lois du travail et leurs conséquences dans l'entreprise. Et de citer, en exemple, le secteur des patentes : pour l'UPA-NC, il s'avère nécessaire d'en repenser le fonctionnement en encadrant de façon plus efficace l'exercice de telle ou telle activité. La retraite et la couverture sociale des artisans sont des préoccupations fortes.

▶ ▶ ▶ CHARNIÈRE ENTRE LE MEDEF ET LA CGPME

Mosaïque de métiers et d'individualités, l'UPA n'est sans doute pas facile à conduire. Pour autant l'UPA-NC estime *"être une voix entendue, écoutée,*

une charnière entre le MEDEF et la CGPME”.⁽¹²⁰⁾

C’est à ce titre qu’elle a participé en 2012 à une conférence de presse commune avec les deux autres organisations syndicales d’employeurs pour dénoncer l’absence du patronat dans l’élaboration des accords économiques et sociaux signés par les syndicats de salariés et les partis politiques aux commandes



L’UPA a soutenu les autres organisations patronales contre la commission de la Vie Chère.

du pays. Depuis, le patronat a obtenu gain de cause avec la mise en place d’une commission vie chère au Congrès. Le document, validé par leurs soins, a été signé par le gouvernement Martin le 30 novembre 2012. Il prévoit que les réformes doivent s’orienter vers la réduction des inégalités, l’amélioration du pouvoir d’achat et l’insertion par l’emploi. Il est indiqué que la fiscalité est *“injuste et que les Calédoniens peinent à assurer leurs besoins fondamentaux en matière de logement, alimentation et transport. L’accès à l’emploi est difficile”*.

Le document précise que *“vouloir le destin commun sans combattre les inégalités n’est qu’un vœu pieu”*. Un certain nombre de propositions sont avancées : la régulation et la modernisation économiques passent par le renforcement des contrôles et des sanctions, *“la réforme de la fiscalité doit contribuer à faire profiter l’économie calédonienne de la richesse produite localement”*. En matière de logement, un impôt sur les plus-values immobilières est préconisé afin de financer le logement social, en perte de vitesse. Un observatoire des prix et des marges est demandé, assorti de la mise en place de la TVA et d’un retour à la concurrence dans la grande distribution. Les accords demandent que la loi sur l’emploi local dans le secteur public soit rédigée et adoptée dans les meilleurs délais.

Enfin, *“la revalorisation des salaires, une meilleure répartition de la richesse et la nécessité d’étudier le principe d’un impôt type CSG pour contribuer au financement de la protection sociale”*, ferment la marche des mesures envisagées. Le suivi de ces orientations est assuré par une commission spéciale. Un programme suffisamment vaste pour contenter le camaïeu des artisans calédoniens. Le protocole d’accord, signé en mai 2013, à l’issue de la grande grève menée par l’intersyndicale vie chère (**voir sur ce point la synthèse sur la lutte contre la vie chère en annexe**) s’inscrit dans la même veine.

⁽¹²⁰⁾ Entretien avec Jean-Louis Laval, le 7 août 2012, au siège de l’UPA.

JEAN-LOUIS LAVAL : un fidèle au parcours atypique



Jusqu'alors deuxième vice-président de l'UPA où il milite depuis seulement trois ans, Jean-Louis Laval est patron de la société Acarnet, spécialisée dans le nettoyage industriel et les traitements anti-acariens. Il y exerce avec sa compagne. Originaire du département des Landes, il passe son adolescence en Dordogne où il fréquente le lycée technique. Sa famille est modeste : sa mère fabrique des costumes, son père est bûcheron. Sa mère espagnole a connu les camps de réfugiés lorsqu'elle fuit la dictature franquiste, son père Martiniquais, ancien résistant, s'est évadé d'un camp en Allemagne.

A 17 ans, Jean-Louis Laval s'engage dans les fusilliers marins, il portera le fameux béret vert des commandos de marines considérés comme un corps d'élite. Pendant 18 années, il ira de Lorient à Mers-el-Kébir en passant par Toulon, la Corse et Mururora où son corps d'armée soutient le Commissariat à l'Energie atomique lors des essais nucléaires de 1968. Major de réserve (officier), il est instructeur notamment à Rochefort. Pour lui la Marine est *"la meilleure école, si on n'étudie pas, on ne monte pas en grade"*. A 34 ans, alors qu'il est en poste à La Tontouta, il quitte l'Armée, *"ça ne me correspondait plus"*, dit-il. Il en assume pourtant les valeurs, aujourd'hui il est fier de toujours être le porte-drapeau des Anciens Combattants. L'homme est passionné, volontaire.

Pendant plusieurs années, il exerce des métiers différents, dans des secteurs très variés, il tiendra un snack, une boîte de nuit. Il va faire l'apprentissage du syndicalisme, côté salariés : ce sera d'abord avec l'USTKE, puis avec FO. L'expérience acquise lui sert aujourd'hui dans la négociation alors qu'il est à l'UPA, un syndicat patronal. Il a appris *"qu'on ne discute pas en imposant"*. Homme direct, au contact facile, Jean-Louis Laval ne recherche pas de la reconnaissance. Il a pris du recul, sans céder à la facilité et son objectif est clair : *"faire respecter l'UPA"*.

LES CHIFFRES DE L'ARTISANAT EN 2013

L'artisanat dans les trois provinces, ce sont 12.144 établissements, qui comptent moins de 15 salariés, mais emploient un total de 17.932 actifs dont 11.768 chefs d'entreprise, 5758 salariés et 406 apprentis.

La province Sud compte 80 % des établissements contre 15 % pour la province Nord, elles enregistrent une progression de 6 % en 2012. La province des îles Loyauté représente 5 % des établissements avec cette année une progression de 2 %

La densité artisanale en Nouvelle-Calédonie atteint 495 établissements pour 10.000 habitants, contre 165 en France métropolitaine. On parle d'artisanat en dessous de 11 salariés.

Secteur phare : le bâtiment avec 58 % des effectifs.

Les entrepreneurs sont des hommes à 79 %, des femmes à 21 %.

Age moyen des hommes : 45 ans, 46 ans chez les femmes

Taux de qualification : 43,6 %.

Sur 406 apprentis en 2011 au CFA Lucien Mainguet, 35 % se forment aux métiers du bâtiment, 20 % ont choisi les métiers de bouche et des soins du corps.

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

LE BUREAU

Président : Jean-Louis Laval

1^{er} vice-Président : Albert Weiss

2^{ème} vice-Président : Daniel Samokine

Secrétaire : Laurence Acitino

Trésorier : Françoise Masse

Secrétaire adjoint : Christian Hourtolou

Trésorier adjoint : Soekina Soengkono

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS ADHÉRENTS

Syndicat Territorial des Boulangeries et des Boulangeries Pâtisseries : Georges Lai-Tham

Groupement des Artisans Océaniens : Joseph Ugatai

Syndicat des Professionnels de la Coiffure : Gilles Manino

Syndicat des Esthéticiennes : Myriam Zmirou

Syndicat des Professionnels de l'Electricité : Vincent Jarry

Association des Radios Taxis de Nouméa : Jacques Leyraud

Groupement Professionnel des Bouchers et Charcutiers de Nouvelle-Calédonie : Christian Naud

Syndicat des Ambulances : Rocco Acitino

Union des Commerçants et Artisans du Mont Dore : Patrick Ledoux

Association des Métiers d'Art Calédonien : René Maintenay

ANNEXE

Synthèse du Pacte social

AUX ORIGINES DU PACTE

▶ ▶ ▶ UN CLIMAT SOCIAL TENDU

Le pacte social est le fruit d'un contexte marqué par des conflits très longs et très durs qui, à la fin des années 90, mettent en péril et l'équilibre économique et l'équilibre social.

En 98, on compte 43 conflits sociaux. Plus de 12 000 journées de travail perdues. Même chose en 99, avec des conflits d'une exceptionnelle dureté. Parmi les plus significatifs : le conflit Cellocal.

Conflit emblématique de ces violences, Cellocal en 1999, à Nouméa. Le conflit Cellocal débute le 25 mai 99 : l'USOENC bloque les accès des entreprises Cellocal, Sotrapa et Sofaplast. Le syndicat réclame notamment une harmonisation des salaires. La direction se refuse au dialogue tant que l'entreprise est occupée. Le conflit s'envenime et se durcit : l'affrontement est frontal entre salariés et patronat, les grilles de l'entreprise cadenassées par les syndicalistes et les forces de police en embuscade, 3 mois de blocage (les entreprises ne reprendront leur activité que fin août), l'absence totale de dialogue social, l'échec de toutes les tentatives de médiation. Une intersyndicale (l'USOENC, l'USTKE, la Fédération des fonctionnaires et FO) se met en place, appelle à la grève générale et manifeste dans les rues de Nouméa le 8 juillet 1999 : près de 10 000 personnes participent à cette marche sur le thème de la défense des libertés dans l'entreprise.

Fin août, l'USOENC bloque tous les accès à la zone industrielle de Ducos. Le SLUA de Rosine Streeter, syndicat proche du RPCR, tente de forcer les barrages avec un bulldozer. Les forces de l'ordre doivent s'interposer.

Le port autonome est bloqué. La province Sud est occupée puis, après un accord en faveur des ouvriers de Cellocal licenciés, finalement libérée.

Dans un rapport parlementaire d'information réalisé début 2000 par la commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan, les députés

Yves Tavernier et Gilles Carrez relèvent “un climat social incertain”, avec “des conséquences négatives pour le développement”, Ils ont acquis “la certitude que la normalisation des relations sociales devait être une priorité”.

▶ ▶ ▶ LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

Dans un tel contexte, le premier gouvernement calédonien (élu par le nouveau Congrès en mai 1999) décide de réagir. Jean Lèques, président du gouvernement évoque, en juin 99, l'idée d'un “pacte social”.

Les négociations avec les organisations syndicales débutent. Elles seront longues et difficiles.

Au gouvernement, Philippe Gomès, en charge du travail, de la formation professionnelle et de la fonction publique, est assisté de Tino Manuohalalo, chargé des affaires sociales et de Charles Washetine, membre de la commission du travail au Congrès et de Jean-Marc Pidjo, président de la même commission. Ils organisent les réunions et multiplient les séances d'explications.

Mais les conflits sociaux, comme celui des ciments de Numbo en avril 2000, pèsent lourdement sur les négociations du Pacte : elles s'étaleront sur plus d'un an.

Finalement, après une quarantaine de réunions et près de 150 heures de discussions, le texte final du Pacte social est présenté le 18 août 2000.

▶ ▶ ▶ LA SIGNATURE DU PACTE

Les partenaires sociaux doivent faire connaître leur position sur le texte présenté par le gouvernement.

Dès le 25 août, FO dit oui. Réponse favorable aussi pour la FPME, la Fédération des fonctionnaires, ou encore l'USOENC.

Parmi les poids lourds de l'époque, seule l'USTKE décide de s'opposer au projet. Elle organise même une manifestation le 22 septembre.

Après des mois de négociations, le Pacte social est finalement signé le 20 octobre 2000. Il associe le gouvernement, toutes les organisations d'employeurs et 5 syndicats qui représentent 70 % des salariés du privé, 80 % des agents du secteur public.

Ne signent pas, même s'ils ont participé à tout ou partir des discussions :

- l'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités),
- l'USGCINC (Union des secteurs généraux commerce et industrie de NC),
- l'ISOTPM (Syndicat des ouvriers des travaux publics et des Municipalités),
- et la FCCNC (Fédération des cadres et collaborateurs de NC).

LE PACTE ET SON CONTENU

Le Pacte vise notamment à définir la politique de relations entre les partenaires sociaux (règles de représentation des salariés, dialogue social préventif, “médiation suspensive), mais aussi à définir une stratégie en matière d’aides sociales (hausse du SMG et revalorisation des bas salaires mais aussi baisse des charges patronales, redéfinition des conditions d’accès au logement social ou création d’une couverture sociale unifiée) et en matière d’emploi (par la baisse des cotisations patronales tout en s’engageant à légiférer sur la protection de l’emploi local).

LA REFONDATION DES RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES SOCIAUX

▶ ▶ ▶ UN DIALOGUE PRÉVENTIF AVANT TOUT CONFLIT

Afin de privilégier la discussion avant l’affrontement, le Pacte social prévoyait la mise en place d’un dialogue préventif avant tout conflit.

En octobre 2004, une “section de la résolution des conflits et de la négociation collective” a été mise en place à la Direction du travail et de l’emploi (DTENC).

Depuis sa création, cette section propose aux parties concernées par les conflits, des procédures de règlement amiable de leurs conflits. Ces procédures n’ont pas de caractère obligatoire, et ne sont pas encadrées par des dispositions réglementaires ; elles sont mises en œuvre en se fondant sur le libre consentement des parties prenantes.

A ce titre, la DTENC propose quatre types d’intervention :

- de manière préventive, des procédures de conciliation pendant la période de préavis précédant un arrêt de travail ;
- des procédures de conciliation après le déclenchement d’un arrêt de travail. ;
- des procédures de médiation ;
- une action d’accompagnement “post conflit” pour faciliter la mise en œuvre de certains protocoles de fin de conflits ;

Depuis 2004, cette activité de la DTENC est en constante augmentation. En 2009, la DTENC a totalisé 115 interventions. En 2010, la DTENC est intervenue dans 170 situations :

En 2011, la DTENC est intervenue dans 126 situations conflictuelles et pré-conflictuelles :

- 119 procédures de conciliation dont
 - 83 procédures préventives
 - 36 procédures après déclenchement d’un conflit
 - 7 actions d’accompagnement “post conflit”

En 2012, la DTENC intervient dans 123 situations. On compte 121 procédures de conciliation, dont 85 procédures préventives, 36 procédures après déclenchement d'un conflit et 2 actions d'accompagnement "post conflit".

La quasi-totalité de ces procédures aboutissent à un règlement amiable des conflits.

▶ ▶ ▶ 5 % POUR ÊTRE REPRÉSENTATIF ET DISPOSER D'UN FINANCEMENT

Le Pacte social prévoyait l'élaboration de nouvelles règles plus objectives pour définir la représentativité des syndicats. **La loi du pays du 12 janvier 2006** a répondu à cet objectif.

La représentativité des syndicats est déterminée d'après les critères suivants :

- les effectifs ;
- l'indépendance ;
- les cotisations ;
- l'expérience ;
- une ancienneté minimale de deux ans .

Mais cette représentativité se calcule surtout grâce aux élections des représentants du personnel. S'il a plus de 5 % des voix, un syndicat est jugé représentatif, et participe aux instances paritaires. Les élections de représentants du personnel sont obligatoires dans les entreprises de plus de 11 salariés et ont lieu tous les deux ans. Le classement des syndicats prend en compte les scrutins des deux années précédentes. La représentativité 2010 se base ainsi sur les scrutins de 2008 et 2009.

Par ailleurs, le Pacte signé stipulait "qu'afin de faciliter un renouveau du dialogue social, des actions de formation des partenaires sociaux et d'information de travailleurs et des entreprises, financées par les pouvoirs publics, sont nécessaires".

La loi du pays du 12 janvier 2010 prévoit que les organisations syndicales de salariés et d'employeurs reconnues représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie peuvent bénéficier d'aides financières ou d'avantages en nature pour leur fonctionnement interne et la formation de leurs adhérents.

➔ Des actions de formation des partenaires sociaux

Le 14 octobre 2008, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a conclu une convention avec l'ACESTE/CNAM (choisi pour son expérience pédagogique en milieu adulte) pour concevoir et réaliser des actions de

formation spécialement dédiées aux partenaires sociaux.

Un Institut supérieur du travail a été créé. Il a pour missions :

- d'être un lieu de formation et d'apprentissage collectif (ateliers, séminaires...);
- de constituer un lieu d'échange et de partage d'expériences ;
- de devenir un lieu de ressources et d'informations (banque de données et de cas pratiques.

Dès 2008, 19 personnes ont été formées au cours de 436 heures d'enseignement. En 2009 : 2625 heures de formation pour 112 participants. En 2010, ce sont en tout 3783 heures d'enseignement pour 218 participants. Une très forte progression est constatée. Les séminaires de négociations collectives, de négociations sociales, de droit du travail, ainsi que les matinées de dialogue social sont fortement sollicités.

▶ ▶ ▶ PLUS DE DÉMOCRATIE SOCIALE

Le Pacte prévoyait la création d'une commission du dialogue social, composée des représentants des organisations et des institutions signataires. Cette commission constituait un comité de suivi du Pacte.

Dès 2004, une commission du dialogue social réunissant l'ensemble des partenaires a été mise sur pied pour relancer le Pacte social.

Chaque année, depuis 2006, syndicats, élus et patronat se retrouvent, au sein des Forums du dialogue social, pour réfléchir à l'évolution des institutions paritaires et des relations sociales. Dans l'intervalle, les participants se réunissent régulièrement lors de sessions, en Nouvelle-Calédonie et parfois à l'étranger, afin d'avancer leurs travaux.

➔ La création officielle d'un Conseil du dialogue social (CDS)

Dans le cadre des sessions du dialogue social, les partenaires sociaux ont exprimé le besoin de créer un espace de dialogue autonome disposant des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions : le Conseil du dialogue social.

Dans l'attente des dispositions législatives et réglementaires définissant ses missions et ses moyens, les partenaires sociaux, en 2009, ont commencé à faire fonctionner cette instance.

Créée en 2010, Le CDS est composée de deux collèges égaux (employeurs et salariés), et financée par le gouvernement. Le Conseil du dialogue social a notamment pour missions de déterminer avec le gouvernement "l'agenda social partagé" et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre. Cette instance nouvelle de gouvernance pourra également assurer la dynamisation de la négociation collective et du dialogue social.

▶ ▶ ▶ ET AUSSI

Le Pacte prévoyait également un service minimum dans les secteurs sensibles afin de protéger les intérêts vitaux de la Nouvelle-Calédonie (port, aéroport...). Par ailleurs, la grève pourrait être suspendue pour le temps d'une "médiation suspensive". Pour l'heure, aucun cadre légal n'a été instauré. Des discussions ont néanmoins été entamées sur cette problématique.

Le Pacte définissait également une stratégie en matière d'aides sociales, en vue d'une revalorisation des conditions de vie des plus défavorisés. La mise en place de la couverture sociale unifiée, le maintien et l'amélioration du régime de retraite complémentaire, la revalorisation des bas salaires et la redéfinition des conditions d'accès au logement social, ou encore la hausse du SMG, qui ont depuis été mises en œuvre, étaient inscrits dans le Pacte social. Rappelons qu'en décembre 2009, une loi du pays a porté le salaire minimum à 132 000 francs, à compter du 1^{er} février (avec une évolution destinée à parvenir à 150 000 francs au 1^{er} janvier 2012).

LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

▶ ▶ ▶ L'EMPLOI LOCAL PROTÉGÉ

Le Pacte social prévoyait la mise en place de mesures favorisant l'emploi des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie. A noter que la priorité à l'emploi serait donnée à compétence et à qualification égales et qu'elle serait mise en œuvre à l'échelle du pays dans son ensemble.

Courant 2007, les auditeurs de la 1^{ère} session du dialogue social ont élaboré un texte proposant un cadre pour la mise en œuvre de mesures en faveur de la promotion et du soutien à l'emploi local.

Courant 2008, ce projet a fait l'objet d'une traduction juridique qui a soulevé un certain nombre de désaccords. Pour remédier à cette difficulté, le gouvernement a sollicité l'expertise du conseil d'Etat qui a mandaté l'un de ses conseillers (mission d'expertise de Jean-François Merle), pour procéder à l'écriture d'un nouveau projet de loi du pays. Ce projet n'a pas reçu l'accord de l'ensemble des organisations syndicales à l'origine du texte initial.

Début 2009, après plusieurs modifications du projet proposé par M. Merle, un nouveau projet de loi du pays a été finalisé ; ce texte a reçu l'accord de la majorité des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés.

Courant septembre 2009, pour tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat, et

de la décision du Conseil constitutionnel rendue lors de la modification de la loi organique, une dernière version de ce texte a été élaborée.

La loi du pays relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local a été votée, à l'unanimité, en deuxième lecture le 27 juillet 2010. Pour aider à sa bonne mise en œuvre la Commission paritaire de l'emploi local (CPEL), appelée à arbitrer dans les procédures de recrutement, fonctionne depuis février 2012.

Cette commission a été mise en place auprès de la Direction du travail et de l'emploi. Elle est composée, en nombre égal, de représentants d'organisations syndicales, d'employeurs et de salariés. Avant toute embauche, l'employeur peut la saisir pour constater une carence de candidats répondant aux critères de qualifications, de compétences, de citoyenneté ou de durée de résidence correspondant à son offre d'emploi. En cas de litige sur une embauche, la CPEL devra être saisie pour avis avant tout contentieux. En cas de litige sur la compétence d'un candidat, elle pourra faire procéder à l'évaluation de ses compétences. En cas de litige, elle pourra également proposer aux parties une conciliation.

▶ ▶ ▶ **ET AUSSI...**

Le Pacte prévoyait également :

- **une baisse des charges patronales.** La réduction de charges sur les bas salaires (RBS) a été instaurée en 2001. Les cotisations sociales perçues par la Cafat sont réduites de 50 % pour le SMG, et diminuent progressivement jusqu'à 1,3 fois le SMG.
- **Un observatoire des emplois :** un observatoire Emploi-Formation a été mis en place en 2003 au sein de l'APE devenu l'IDC-NC par la suite.

Sources :

“Actes du colloque 10^{ème} anniversaire du Pacte social. 20 octobre 2010”

Dossier de presse “Colloque sur le 10^{ème} anniversaire du Pacte social”.

Rapport N° 2447 – Assemblée Nationale-Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 31 mai 2000. Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan sur la situation économique en Nouvelle-Calédonie et présenté par MM. Yves Tavernier et Gilles Carrez, Députés.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

(Synthèse)

Le combat contre la vie chère ne date pas d'hier. Pour les syndicats calédoniens, il ressemble même à une lutte de longue haleine.

Tout commence en 2006. Pour protester contre *“l'augmentation des prix, des services, des taxes et prélèvements sociaux qui amputent un peu plus chaque mois le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population”*, l'USOENC, CGT FO, la Fédération des fonctionnaires, la COGETRA et CFE-CGC s'unissent en intersyndicale. Le 20 avril, ils appellent à manifester. Résultat : une mobilisation massive que le pays n'avait pas connue depuis longtemps : 12 000 personnes marchent dans les rues de Nouméa pour protester contre la baisse du pouvoir d'achat.

“Message reçu”, affirme à l'époque le gouvernement Thémereau qui annonce dix mesures destinées à contrer la hausse des prix. Une bonne part d'entre elles seront appliquées. Mais les syndicats ne désarment pas. En 2008 et en 2010, des études sur la vie chère, réalisées par le cabinet Syndex à la demande de l'USOENC, montrent que les choses n'ont pas réellement changé. *“Ces études sur les coûts et les prix prouvent que les marges réalisées en Nouvelle-Calédonie sont bien supérieures à celles de la Métropole. C'était connu du monde économique mais cela a montré l'origine des dysfonctionnements.*

De plus, l'économie n'est pas contrôlée. Les lois imposant aux entreprises de déposer leurs comptes au tribunal de commerce ne sont pas respectées, pas plus que les amendes infligées pour le non-respect de cette règle ! Il existe au moins 15 taxes à l'entrée sur le territoire protégeant des marchés locaux. L'USOENC veut une réforme de la fiscalité directe et indirecte par l'instauration d'une TVA, d'une CSG et la mise en place d'un service de contrôle”, explique Didier Guénant-Jeanson.⁽¹²¹⁾

▶ ▶ ▶ MOBILISATION HISTORIQUE

En 2011, l'intersyndicale (USOENC, Fédération des fonctionnaires, CFE-CGC et COGETRA) hausse à nouveau le ton. Une mobilisation historique les 17, 18 et 19 mai 2011, à Nouméa, Koné et dans les îles, rassemble 25 000

⁽¹²¹⁾ Article publié sur le site officiel de la CFDT le 8 juin 2010.

personnes. Le 12 octobre suivant, les groupes et formations politiques du congrès de Nouvelle-Calédonie et cinq syndicats représentatifs des salariés sur le territoire signent un accord pour la mise en place d'une commission spéciale pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux.

Le patronat a le sentiment d'être mis au pied du mur et n'entend pas se laisser exclure des négociations. A la suite de ces accords, MEDEF-NC, CGPME, UPA-NC démissionnent de leurs mandats (Cafat, Fonds social de l'habitat, Tribunal du travail, Conseil du dialogue social...) jusqu'à l'obtention d'une commission Vie chère au Congrès. Le 30 novembre 2012, après l'irruption au gouvernement de l'intersyndicale contre la vie chère, quelques jours plus tôt, l'exécutif a finalement signé les accords économiques et sociaux élaborés par la commission spéciale vie chère du Congrès. Ces accords devront servir de base à l'élaboration d'une nouvelle réglementation.

Mais le temps passe et les mesures concrètes tardent. Début 2013, l'intersyndicale tape de nouveau du poing sur la table. *“Nous avons signé des accords que les élus n'appliquent pas”*, tonne Didier Guénant-Jeanson, le porte-parole de l'intersyndicale.

Le 18 février 2013, elle lance un ultimatum et annonce une grève générale pour le mois de mai.

▶ ▶ ▶ LE PORT BLOQUÉ

Et après trois mois d'attente sans réels résultats, le 15 mai, elle passe à l'action et lance la grève générale. La CSTC-FO et l'USTKE ne participent pas à ce mouvement. Les syndicats réclament la mise en application des accords économiques et sociaux du 12 juin 2012 et une baisse immédiate des prix. Environ 20 000 personnes défilent dans les rues de Nouméa et dans le nord. Le 16 mai, les hypermarchés Géant-Casino et Carrefour sont bloqués et resteront fermés trois jours. Le 17 mai : Harold Martin annonce un effort sur les prix après avoir reçu distributeurs et importateurs. Le 21 mai : 12 000 personnes manifestent à Koné selon l'intersyndicale, 2500 selon la gendarmerie.

Nouvelle étape le 22 mai avec le blocage du port autonome de Nouméa. Et la pression s'accroît : le 23 mai, les dépôts pétroliers à Ducos et Air Liquide à Numbo sont bloqués par l'intersyndicale. Mais dans le même temps, pour sortir du bras de fer, ses responsables se rendent au haut-commissariat pour demander à l'Etat de prendre part au débat. Harold Martin le président du gouvernement reçoit la Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie et l'intersyndicale. Le 25 mai : début de pénurie de carburant dans le Grand Nouméa et début des négociations au haut-commissariat avec une cinquantaine de personnes du monde politique, social et économique qui se poursuivent le 26 mai.

▶ ▶ ▶ PROTOCOLE D'ACCORD

Un accord est trouvé dans la nuit du 26 au 27 mai et l'intersyndicale appelle à la levée des barrages. Dans l'immédiat, 300 produits alimentaires et d'hygiène et 200 produits non alimentaires vont baisser de 10 %. Les prix sont gelés jusqu'à décembre 2014 et une taxe générale sur l'activité (TGA) sera mise en place au 1^{er} juillet 2014. Le haut-commissaire se porte garant de la mise en œuvre de l'accord et un comité de suivi est organisé. Le coprésident de l'organisation patronale, Daniel Ochida salue la démarche : *“Nous avons pu battre en brèche un certain nombre d'idées reçues des syndicats et même de plusieurs responsables politiques, sur la réalité des profits faits par les entreprises en Calédonie (...) Nous avons dû prendre le train en marche, et c'est au forceps que nous avons pu prendre notre place dans la deuxième phase des négociations. L'intersyndicale avait insisté pour que nous ne participions pas aux réunions du week-end dernier, et c'est grâce à l'appui du haut-commissaire que nous avons pu y prendre part. Sans nous, ces accords n'auraient aucun sens”*.⁽¹²²⁾

L'USTKE, qui ne s'est pas associée au mouvement, tempête pour dénoncer *“un accord pour rien”*, selon Marie-Pierre Goyetche. Le syndicat estime que *“la plupart des mesures adoptées n'ont aucun effet sur la baisse immédiate des prix”* et préfère se référer aux accords économiques et sociaux, dont il est signataire.

L'USTKE a réaffirmé son refus de participer à l'intersyndicale, qu'elle qualifie dans un communiqué de *“mascarade orchestrée au service d'autres ambitions que celles de lutter véritablement contre la vie chère”*. Pour le syndicat, les vrais solutions sont à chercher du côté du rééquilibrage, de l'emploi local ou encore des salaires⁽¹²³⁾.

⁽¹²²⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 29/05/2013 : *“L'accord vu par le Medef”*.

⁽¹²³⁾ Les Nouvelles Calédoniennes du 31/05/2013 : *“L'USTKE dénonce un “accord pour rien”*.

LES GRANDES DATES SOCIALES

1901

- **9 août** : 17 ans après la Métropole, un arrêté rend applicable en Nouvelle-Calédonie la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 qui permet la création des syndicats et associations professionnelles.

1902

- **octobre** : l'ouvrier maçon Henri LECLERC crée le **Syndicat mixte des travailleurs calédoniens (SMTC)** premier syndicat calédonien. Il comprend plusieurs syndicats, parmi lesquels celui des mineurs et des ouvriers du port. Le syndicat prône "l'entente amiable entre patrons et ouvriers". D'emblée il concentre son action sur la question de la protection de la main d'oeuvre locale ; dès sa création il annonce son intention de créer "un bureau d'embauche, où les offres et les demandes d'emploi seront inscrites à tour de rôle".

1903

- **20 février** : création du **Syndicat des ouvriers du bâtiment et parties similaires**. Le secrétaire du syndicat est Georges MOURRIN. Ce syndicat se dissout le 5 janvier 1911.

- **11 mars** : création de la **Fédération des travailleurs calédoniens**.

1909

- **décembre** : le SMTC déclenche une grève sur le port d'une journée pour dénoncer l'embauche de travailleurs malabars qui ont été recrutés pour occuper des emplois de débardeurs. Les grévistes exigent le départ de ces travailleurs.

- **17 décembre** : les maîtres d'hôtel, cuisiniers et employés de maison se regroupent également en syndicat. Leur président est Armand RABOT. Ce syndicat envisage également de créer un bureau d'embauche.

- **23 décembre** : les terrassiers mineurs constituent eux aussi une organisation syndicale avec Emile RIBOT, Louis PIGNOL et Alexandre GAILLOT. Ce syndicat disparaît rapidement.

1910

- **10 juillet** : inauguration de l'usine des Hauts Fourneaux de Doniambo

qui emploie 200 ouvriers, 170 Européens, et 27 Kanak.

La Nouvelle-Calédonie connaît une crise économique sérieuse ; des grèves éclatent notamment dans le commerce.

1912

- La Société Le Nickel inaugure son usine de THIO-MISSION. Elle emploie 100 ouvriers.

1914

- **30 juin** : les ouvriers en fer, chauffeurs automobiles et professions connexes se constituent en syndicat ; Félix de CASABIANCA, Henri BONAFIOUS et Maurice SAURON en sont les principaux dirigeants. Le 11 septembre 1918, cette organisation devient le **Syndicat des ouvriers et employés des industries métallurgiques et des industries annexes**.

1919

- **3 octobre** : Monsieur DANGER dépose les statuts d'un **Syndicat des agents employés et fonctionnaires de l'Etat, de la colonie et des communes**.

- **14 octobre** : création du **Syndicat des employés du commerce, des bureaux des industries diverses et des professions libérales**. Le syndicat est dirigé par Emile RORDORF et Charles NOVELLA.

1920

- **9 février** : création du **Syndicat des ouvrières et employées des industries textiles et autres**. Thérèse ORCAN devient sa secrétaire générale.

1925

- **6 juin** : création du **Syndicat des ouvriers de la métallurgie et du bâtiment** dirigé par Louis CHATELAIN, Ferdinand RAILLARD et Louis BOUSCASSE.

- **septembre** : une grève de 23 jours éclate à YATE sur les salaires et les conditions de vie à l'initiative du syndicat d'Emile RORDORF.

- **28 octobre** : création du **Syndicat des employés et ouvriers de l'industrie minière**.

- **octobre** : première tentative de regroupement syndical par la création de la **Fédération des syndicats professionnels calédoniens (FSPC)** mais qui disparaît en 1938 à la suite d'une crise de sa direction.

1927

- **janvier** : création d'un **Syndicat des marins**.
- **1^{er} mai** : l'équipage de "l'Antinous" des Messageries maritimes à quai à Nouméa organise une grève et tente de manifester Place des cocotiers drapeau rouge en tête.
- **5 octobre** : décret instaurant la Commission Consultative du Travail.

1930

- **30 juillet** : nouvelle tentative de regroupement syndical par la création du **Syndicat des ouvriers, employés de la métallurgie, du bâtiment et de l'industrie minière réunis** par fusion du Syndicat des employés et ouvriers de l'industrie minière et du Syndicat de la métallurgie et du bâtiment.

1933

- **14 octobre** : un arrêté promulgue en Nouvelle-Calédonie :
 1. la loi du 12 mars 1920 qui modifie la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats.
 2. l'article 4 de la loi du 25 février 1922 portant codification des lois ouvrières.

1936

- **4 mars** : création de la Fédération patronale de Nouvelle-Calédonie qui devient MEDEF-NC en 2001.
 - **juin** : les grèves en métropole ne trouvent pas d'écho en Nouvelle-Calédonie ; toutefois le personnel des longs courriers des messageries maritimes se met en grève ; sous l'impulsion du marin Henri CLEMENT deux bâtiments sont affectés : le Pierre LOTI et le commissaire RAMEL.
 - **décembre** : la **Fédération des syndicats professionnels calédoniens** regroupe :
 - le Syndicat des employés du commerce, des bureaux, des industries diverses et professions libérales,
 - et le Syndicat des ouvriers et employés de la métallurgie du bâtiment, des dockers, de l'industrie minières et industries diverses.
- Roger GERVOLINO en est le secrétaire général.

1937

- **7 septembre** : le Syndicat des chauffeurs automobiles adhère à la Fédération des syndicats professionnels calédoniens.

• **5 novembre** : création de la **Fédération des travailleurs chrétiens** fondée notamment par Charles SCHMIDT, Auguste ROWIES, Georges LEROUX, Julien DEMENE et Lucien MATTEI.

1938

• Maurice LENORMAND publie “Manuel pratique du corporatisme” (éditions librairie Félix ALCAN) ; cet ouvrage de près de 400 pages propose dans le cadre d'une “rénovation nationale” l'organisation d'un régime et d'un Etat corporatif et un système de relation de travail fondé sur le système des corporations.

1939

• **19 janvier** : création de la **Confédération calédonienne du travail** qui regroupe :

- le Syndicat des ouvriers et employés de la métallurgie, du bâtiment, des dockers, de l'industrie minière et industries diverses (créé en 1930),
- le Syndicat des chauffeurs de la place de Nouméa,
- le Syndicat agricole du sud.

François PALADINI est élu secrétaire général.

• **29 août** : Jean-Baptiste MARILLIER vérificateur de 1^{ère} classe du cadre local du service topographique est nommé chef du service des mines et chef du bureau de l'inspection du travail.

1943

- Création de la première Caisse d'allocations familiales.
- **30 novembre** : une grève des travailleurs tonkinois éclate à la mine Chagrin ; le gouverneur se rend “en avion” à KOUMAC, interroge et décide que “faute d'une reprise immédiate du travail, il retirera la résidence libre et les patentes à TOUS les tonkinois de l'île. Une heure après, le travail reprend...

1945

• Roger GERVOLINO, ancien secrétaire général de la Fédération des syndicats professionnels calédoniens, ancien volontaire du Bataillon du Pacifique, gaulliste de la première heure, est élu député. Il est réélu en 1946.

1946

- Naissance du **Syndicat des fonctionnaires**.

- Naissance de la CGT (**Confédération générale du travail**) de Nouvelle-Calédonie.
- **Février** : fin du Code de l'indigénat en Nouvelle-Calédonie.
- **27 mars** : grève des travailleurs tonkinois de la mine de THIO ; la police est envoyée sur place et tire sur les grévistes ; il y a un mort.
- **12 mai** : les travailleurs tonkinois de VOH hissent le drapeau du Viet Minh ; les incidents font 7 blessés.
- **mai** : tous les ressortissants des Territoires d'Outre-Mer deviennent citoyens français.

1952

- **15 décembre** : la loi du 15 décembre instaure un Code du Travail pour les Territoires d'Outre-Mer ; ce code institue notamment un "salaire minimum" (article 95) et crée un Tribunal du travail.
- Dissolution de la CGT au profit du **Syndicat des Autonomes**.

1953

- Création de l'Union Calédonienne.
- **24 mars** : création du **Syndicat CGT-FO** (Confédération générale du travail-Force ouvrière) des ouvriers de la métallurgie, des mines et du bâtiment de Nouvelle-Calédonie. Bernard SALMON mécanicien à KOUTIO en est nommé secrétaire.
- **26 mars** : création du **Syndicat des employés du commerce** ; Raymond BASTIEN en est nommé président. En 1954 le syndicat s'élargit aux dockers.

1954

- Sous l'influence de Gabriel MUSSOT, jeune syndicaliste venu récemment de métropole, formation du **Cartel des syndicats professionnels calédoniens**.
- Grande grève pour la parité des salaires indépendamment de l'origine ethnique.
- Première convention collective à la SLN.

1956

- Eclatement du Cartel des syndicats professionnels calédoniens.

1958

- Création de la CAFAT (Caisse d'Allocations Familiales et des Accidents du Travail).

1959

- Le Syndicat autonome de l'industrie se divise.

1964

- Création du Fonds social de l'habitat (FSH).

1965

- Création du **Syndicat des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (SOENC)** par Roland CARON, Gaston DELHUMEAU et Jean-Pierre AIFA ; le syndicat regroupe des salariés de l'industrie, des mines, des services publics, du commerce, du bâtiment et des imprimeries ; il est dirigé par Gilbert DRAYTON et Bernard MOGLIA.

1968

- Les grèves en métropole ne trouvent pas d'écho syndical et social en Nouvelle-Calédonie.

1969

- **1^{er} juillet** : le SOENC s'associe au Syndicat des gens de la mer dirigé par Aissa RALEB et Alexandre NAOUNA, au Syndicat des dockers dirigé par Guy MENNESSON et au Syndicat des enseignants laïcs de l'enseignement catholique dirigé par Pierre DECLERQ et créent **l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC)**.

- Premier comité d'entreprise à la SLN.

1970

- **Juillet** : au congrès de Bourail, Gilbert DRAYTON est désigné secrétaire général de l'USOENC ; il exerce ce mandat jusqu'en 1978.
- Arrivée des grands groupes : INCO, BNP, NESTLE, DUMEZ, COLAS...

1971

- Création du **Syndicat général du commerce et de l'industrie de Nouvelle-Calédonie (SGCINC)** dirigé par Henri CHAMPION.

1972

- Création de la Mutuelle des fonctionnaires.

1974

- Création de la **Fédération des fonctionnaires**.

1978

- Conflit à la SLN : 51 jours de grève.
- Guy MENNESSON est élu secrétaire général de l'USOENC ; il exerce ce mandat jusqu'en 1992.

1981

• **19 septembre** : assassinat de Pierre DECLERQ, secrétaire général de l'Union Calédonienne.

• **5 Décembre** : création à la cantine des dockers de Nouméa du Syndicat des travailleurs kanak et des exploités (STKE) ; Deux sections sont créées : l'une à l'Office des postes, l'autre au service de santé. Le syndicat se prononce pour l'indépendance et prend partie pour le front indépendantiste, le grand chef Bernard BOUQUET est nommé président d'honneur, Louis Kotra UREGI secrétaire général, Claude WEMA secrétaire général adjoint ; Neko HNEPEUNE, Henri GAMBEY, Félix QENEJOJ et Wilson FOREST font partie du bureau.

- Renaissance de la CGT-NC.

1982

• **7 juin** : les locaux de l'USOENC sont dévastés par une mise à sac et une tentative d'incendie.

- les locaux du Bureau du travail sont incendiés.

• **20 juin** : refondation de **FO** sous l'impulsion de Bernard CHENAIE, inspecteur divisionnaire de police. Le syndicat prend partie contre l'indépendance. Jean-Claude NEGRE alors responsable de la sécurité au CHT Gaston Bourret le rejoint.

- **Juillet** : création de la **FAE (Fédération des artisans et entreprises)**.

• **9 et 10 septembre** : Congrès fondateur de l'**USTKE (Union des syndicats des travailleurs kanak et exploités)** ; le syndicat compte alors 12 fédérations.

• Création de l'**USGCINC (Union des secteurs généraux du commerce et de l'industrie en Nouvelle-Calédonie)**.

1984

- Création du FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste).
- **avril** : l'USTKE bloque l'aéroport de la TONTOUTA pendant 5 jours.
- **13 juillet** : signature de l'Accord interprofessionnel territorial (AIT).

• **16 novembre** : dans le cadre d'un conflit qui l'oppose à la SLN, pour la première fois le SOENC bloque la ville de NOUMEA.

1984-1988

• "Les Evénements" : opposants et partisans de l'indépendance s'affrontent violemment.

Dans ce contexte, la Fédération patronale dirigée par Didier LEROUX dénonce toutes les conventions collectives de branche et invite les syndicats à les renégocier dans un délai de 15 mois. De nouvelles conventions sont conclues, la plupart sont encore en vigueur actuellement :

- **13 avril 1984** : convention collective des exploitations forestières et entreprises de production de bois brut.

- **28 juin 1984** : convention collective territoriale de la boulangerie et de la pâtisserie.

- **20 septembre 1984** : accord professionnel de travail des dockers et de la manutention portuaire.

- **20 novembre 1984** : accord professionnel de la branche production, transport, distribution de l'énergie électrique.

- **16 juillet 1985** : accord professionnel de la branche commerce et divers.

- **31 juillet 1985** : accord professionnel de travail des employés de maison.

- **27 septembre 1985** : accord professionnel de la branche bâtiment travaux publics.

- **15 janvier 1986** : accord professionnel des personnels au sol du transport aérien.

- **13 août 1986** : accord professionnel de la branche industrie pétrolière.

- **22 octobre 1986** : accord professionnel des industries de Nouvelle-Calédonie.

- **4 mai 1987** : convention collective de la coiffure.

1985

• Le SMG (Salaire minimum garanti) remplace le Salaire minimum interprofessionnel garanti et le Salaire minimum agricole garanti.

• **13 novembre** : Ordonnance relative aux principes directeurs du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail et du tribunal du travail en Nouvelle-Calédonie. Cette ordonnance constitue jusqu'en 2008 le noyau central du droit du travail calédonien.

- Partenariat entre l'USOENC et la CFDT.

1986

- Partenariat entre l'USTKE et la CGT.
- Premier accord d'intéressement à la SLN.

1987

- La FAE devient **FME (Fédération des métiers et entreprises)**.

1988

- **26 juin** : signature des Accords de Matignon par Jean-Marie TJIBAOU, Jacques LAFLEUR et Michel ROCARD.
- **20 août** : Signature des accords OUDINOT.
- **6 novembre** : le référendum national concernant les accords de Matignon est approuvé par 80 % des votants en métropole. En Nouvelle-Calédonie le OUI l'emporte à 57 %.

1989

- **5 mai** : Assassinat à Ouvéa de Jean-Marie TJIBAOU et de Yeiwene YEIWENE par Djubelly WEA, opposé aux Accords de Matignon.
- **11 mai** : Louis Kotra UREGEL organise une conférence de presse pour dénoncer les rumeurs et les calomnies qui visent son syndicat et lui-même sur l'assassinat de Jean-Marie TJIBAOU et Yeiwene YEIWENE.
- **25-27 juillet** : lors de son 6^{ème} Congrès, l'USTKE décide de quitter le FLNKS.

1990

- Conflit à la SLN, 36 jours de grève.

1991

- **mars** : les patrons descendent dans la rue pour dénoncer la multiplication des conflits sociaux.

1992

- Gaston HMEUN est élu secrétaire général de l'USOENC ; il exerce ce mandat jusqu'en 1998.
- Nouvelle manifestation des patrons pour le respect du droit.

1993

- Création de la **Fédération des petites et moyennes entreprises (FPME)**.

- Conflit dans les mines du nord.
- **14 mai** : un congrès extraordinaire de l'USOENC décide de l'exclusion du SOENC fonction publique et de sa secrétaire générale Rosine STREETER.

1994

- **27 juillet** : conclusion de l'Accord interprofessionnel territorial (AIT) qui modifie l'accord initial du 13 juillet 1984. L'accord est conclu côté patronal, par la Fédération patronale et la fédération des métiers et entreprises, et côté salariés, par l'USOENC, l'USGCINC et la FCCNC.

1995

- Rosine STREETER crée le **Syndicat SOENC Unité action** ; contentieux judiciaire avec l'USOENC.
- Généralisation de la retraite complémentaire.
- Conflit USTKE à JAMA MEDICAL : affrontements à Ducos entre forces de l'ordre et manifestants.

1996

- **29 mars** : création de l'UT CFE/CGC (l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres en Nouvelle-Calédonie).
- **14 mai** : après que la cour d'appel lui ait interdit d'utiliser la marque SOENC, Rosine STREETER crée le Syndicat libre unité action (SLUA). Quelques jours plus tard, Clément CHALLIEU directeur du travail rend au gouvernement un avis défavorable à la demande de reconnaissance de représentativité du SLUA ; il estime que ce syndicat ne remplit pas les critères pour bénéficier de cette représentativité ; en 1997, cette représentativité lui sera malgré tout reconnue.

1998

- **Didier GUESNANT JEANSON** est élu secrétaire général de l'USOENC.
- **5 mai** : Signature de l'Accord de Nouméa.
- **8 novembre** : les calédoniens approuvent à 72 % l'accord de Nouméa.
- Grève et blocage du Port autonome de Nouméa organisés par le SLUA ; le mouvement est organisé par Olivier MOALA alors au SLUA ; il est en conflit ouvert avec l'USTKE et Louis Kotra UREGEL ; la grève dure 19 jours.

1999

- Conflit à CELLOCAL, 4917 journées de travail perdues,

32 licenciements. Ce conflit et ceux de SOTRAPA et SOFAPLAST, vont générer l'intersyndicale USOENC, USTKE, Fédération des fonctionnaires.

- **9 mars** : en désaccord avec Louis Kotra UREGEL sur la conduite à tenir au sujet d'un plan de licenciement collectif concernant une entreprise du port, Olivier MOALA secrétaire de la fédération USTKE des dockers rejoint le SLUA.

- **octobre** : grève à RFO à l'initiative de l'USTKE qui a auparavant censuré l'émission Palabres dont Alain DESCOMBELS est l'invité.

- Joao D'Almeida prend la tête de la Fédération des fonctionnaires.

- Conflit AIRCAL : 1468 journées perdues.

- Conflit TAS (TONTOUTA AIR SERVICE) : 2070 journées perdues.

2000

- **avril** : conflit USTKE aux ciments NUMBO.

- **20 octobre** : après 8 mois de négociation, signature du Pacte social initié par Jean LEQUES président du gouvernement et négocié par Philippe GOMES alors membre du gouvernement chargé du travail. Le Pacte est signé par 11 organisations syndicales : côté syndicats de salariés, par le SLUA, l'USOENC, FO, la Fédération des fonctionnaires et l'UT CFE CGC ; côté patronal par la Fédération des petites et moyennes entreprises, la Fédération patronale, la Fédération artisanale, la Fédération des métiers et entreprises de Nouvelle-Calédonie, du Syndicat des commerçants et le Syndicat des éleveurs. L'USGCINC, le SOTPM, la FCCNC et l'USTKE refuseront de signer. Le Pacte social prévoit un nombre important de réformes permettant de refonder le système de relations collectives de travail ; il prévoit également une augmentation du SMG de 5 % par semestre pour le porter à 100 000 CFP au 1^{er} juillet 2003.

- **16 novembre** : casse du rond-point Berthelot à Nouméa par un groupe de manifestants dirigé par Sylvain NEA. Jacques LAFLEUR accorde une augmentation immédiate du SMG à 100 000 CFP. Cette décision a pour effet d'anéantir le Pacte social.

- **Décembre** : élection de Gérard JODAR à la tête de l'USTKE.

2001

- Conflit USTKE à Lefebvre Pacifique (95 jours de grève).

- La Fédération patronale de Nouvelle-Calédonie devient le MEDEF-NC.

2002

- Conflit USTKE à CALTRAC, 44 jours de grève.
- Manifestation contre la création du RUAMM à l'initiative de la FPME et de l'UTINC (Union des travailleurs indépendants de Nouvelle-Calédonie).
- Le RUAMM, régime unifié d'assurance maladie-maternité se substitue au régime maladie jusqu'alors existant. Par cette réforme le régime d'assurance maladie maternité est étendu aux fonctionnaires et aux travailleurs indépendants.
- **avril** : Jean-Claude NEGRE est élu secrétaire général de FUT CGT-FO. Il exerce ce mandat jusqu'en avril 2009.

2003

- Conflit SOENC Commerce au Vigilant, 319 salariés en grève et 2219 journées perdues.
- Sylvain NEA, leader du SOENC Mines présente des listes autonomes aux élections professionnelles de la SLN ; il est exclu de l'USOENC.
- Olivier MOALA quitte le SLUA et crée le STOP.

2004

- **mai** : les élections provinciales amènent une nouvelle majorité au congrès ; Marie-Noëlle THEMEREAU est nommée présidente du gouvernement ; rapidement, elle décide de mettre en oeuvre les dispositions prévues par le Pacte social et lance un vaste chantier de la rénovation du dialogue social animé par la DT (qui devient la DTE). Pierre GARCIA, qui prend ses fonctions de Directeur du Travail le 12 juillet, est chargé d'assurer le portage de ce projet.
- Pendant plusieurs mois, des conflits sociaux particulièrement longs et durs perturbent le fonctionnement des entreprises. L'USTKE et l'USOENC rivalisent dans l'expression de leur radicalité ; mais rapidement d'autres syndicats se joignent à ce mouvement.
- **juillet** : l'USTKE bloque le port autonome de Nouméa par l'USTKE ; le conflit a pour origine un différend économique entre l'entreprise SOFRANA (dirigée par le groupe LEROUX - Didier LEROUX est alors membre du gouvernement en charge notamment de l'économie) et MANUTRANS (dirigée par Louis Kotra UREGEL) ; le conflit dure 12 jours.

- **août** : l'USOENC bloque le journal "*Les Nouvelles*" pendant 20 jours et lance un mot d'ordre de grève générale.

- **de septembre à décembre** : l'USTKE bloque régulièrement RFO ; un protocole de fin de conflit est conclu après 104 jours de grève.

- **octobre** : création au sein de la Direction du travail d'un service spécialisé dans la résolution des conflits et l'accompagnement de la négociation collective. A chaque fois qu'elle est informée d'un conflit (ouvert ou latent) la DTE propose aux parties prenantes concernées l'intervention d'un conciliateur pour accompagner la résolution amiable de ce conflit. Un arrêté du 13 octobre 2005 qui fixe les missions de la DT (qui est devenue DTE) confirme cette attribution. Des conciliateurs sont recrutés et formés pour assurer cette mission : Nathalie SAKIMAN, Pierre FAURE, plus tard, Jean Louis GARDIES, Catherine JABER et en 2013, Nadia BARRET. A partir de 2005, plus de 50 conflits collectifs par an sont conciliés par ces agents.

- **10 décembre** : création de la COGETRA (Confédération Générale des Travailleurs) qui regroupe l'USGCINC dirigé par Ronald FARNHER et le SFPT alors dirigé par Françoise ARMAND.

2005

- **début janvier** : le STOP bloque l'entreprise ROTOCAL ; le 4 janvier, 15 personnes sont interpellées à la suite de heurts avec la police. 6 d'entre elles, dont Olivier MOALA, secrétaire général du syndicat, sont condamnées à 3 mois de prison ferme. Le 15 mars, 9 autres personnes sont condamnées à des peines de 2 à 4 mois de prison avec sursis pour entrave à la liberté du travail. Une autre personne arrêtée avec un sabre d'abattis est condamnée à 6 mois de prison avec sursis assortie d'une mise à l'épreuve.

- **3 mars** : Sylvain NEA crée la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) à KOUAOUA. Le nouveau syndicat est rejoint par une partie du SOENC Banques sous la direction de Didier KADDOUR et par Eddie PERALDI qui dirige le Syndicat des ouvriers indépendants de Nouvelle-Calédonie qui compte quelques dizaines d'adhérents.

- **du 8 septembre au 13 décembre** : grève et blocage par la CSTNC de l'hôtel le SURF à NOUMEA pour dénoncer le licenciement de 10 salariés. Les 70 autres salariés de l'entreprise sont empêchés de travailler et l'établissement est fermé. Le 15 décembre, la direction annonce le dépôt de bilan de l'entreprise. Le 9 janvier 2006 l'entreprise est placée en redressement judiciaire et l'ensemble du personnel est licencié.

- **24 novembre** : 1500 à 1800 personnes manifestent à NOUMEA à l'appel du patronat pour dénoncer la trop grande fréquence des conflits du travail et les modalités illégales d'exercice du droit de grève. Le patronat annonce qu'il se met en grève de ses mandats sociaux dans les organismes partiaires et consultatifs.

- **novembre** : grève et manifestation contre le projet de réforme et de financement de la Caisse locale de retraite (CLR).

- **24 novembre** : la Fédération des Métiers et Entreprises de Nouvelle-Calédonie (FME) devient la Fédération des métiers et de l'artisanat (FEMA).

- **du 2 décembre au 16 janvier 2006** : la CSTNC bloque l'usine de Doniambo et des mines de la SLN ; le syndicat dénonce les problèmes de sécurité notamment sur le poste dit "*plancher 22 mètres*" et exige l'annulation du licenciement de deux représentants du personnel. Le conflit dure 24 jours.

2006

- **entre le 21 février et la mi-mars** : conflit de l'USTKE à la mairie de HOUAÏLOU ; les locaux de la mairie sont bloqués ; le syndicat exige notamment la réintégration de Maxime IMBERT licencié pour avoir affiché sur un mur de son bureau un calendrier considéré par le maire comme pornographique. Pendant plusieurs semaines le conflit est étendu aux cantines et internats des établissements scolaires de la côte est. La scolarité de nombreux enfants se trouve de ce fait perturbée.

- **entre le 23 mars et le 9 novembre** : aussitôt le conflit de HOUAÏLOU terminé, nouveau conflit de l'USTKE à RFO qui dénonce le licenciement de Rock HAOCAS ; pendant ce conflit la station du Mont Coffyn connaît 40 jours de blocage. L'USTKE sera condamnée à 10 millions CFP de dommages et intérêts pour ces blocages à répétition de RFO. Mais le bras de fer continue et le conflit ne prendra fin qu'après plus de 7 mois de grève à répétition.

- **14 avril** : une loi du pays fixe un nouveau cadre juridique pour déterminer la représentativité des organisations syndicales de salariés ; un arrêté du 20 juillet reconnaît représentatifs dans le secteur privé 6 syndicats de salariés : USOENC, USTKE, CSTNC, CGT-FO, CFE-CGC et la COGETRA. Au niveau territorial, la fédération des fonctionnaires s'ajoute à cette liste. La loi marginalise les petites organisations syndicales qui ne peuvent pas justifier d'une audience électorale suffisante.

- **20 avril** : marche contre la vie chère à Nouméa ; 15000 personnes

défilent à l'appel de l'intersyndicale (USOENC, Fédération des fonctionnaires, CFE-CGC et COGETRA).

- L'USTKE bloque de façon intermittente le port autonome de NOUMEA ; le conflit a pour origine un différend économique qui oppose l'entreprise MANUTRANS (dirigée par Louis Kotra UREGEI) à l'entreprise SATO (dirigée par le groupe MALMEZAC) ; Louis Kotra UREGEI s'oppose à l'arrivée de la compagnie MAERSK, première compagnie maritime mondiale. Le conflit dure plus de 20 jours et s'achève par une médiation de la DTE qui se déroule dans les locaux du Haut Commissariat.

- **juillet** : Didier KADDOUR quitte la CSTNC et rejoint la CGT FO.

- **du 11 juillet 2006 au 27 janvier 2007** : l'USTKE bloque régulièrement l'entreprise de transport public CARSUD pour dénoncer les sanctions disciplinaires prises à l'encontre de chauffeurs qui ne respectent pas les instructions de la direction sur l'encaissement des tickets de bus. Le délégué syndical Franck TOKOTOKO fait partie des salariés sanctionnés. Après 3 accords de fin de grève, le conflit rebondit en novembre lorsqu'il est constaté que ce même délégué a gardé sa caisse pendant près de deux semaines, et qu'un client du bus qu'il conduit ne s'est pas vu attribuer un ticket alors qu'il l'a payé. Une procédure de licenciement est engagée à son encontre. Ce licenciement provoque un conflit d'une longueur et d'une violence exceptionnelle qui connaît son apogée en janvier 2008 (*voir infra*).

- **août** : un groupe d'une trentaine de syndicalistes du SOENC commerce dirigé par Henri JUNI s'introduit dans le bureau du dirigeant du groupe CARREFOUR et exige son départ immédiat. Le syndicat procède ensuite à l'occupation du magasin.

- **29 août** : 1^{er} Forum du Dialogue social (à l'IRD) présidé par Marie-Noëlle THEMERAU présidente du gouvernement. Ce Forum donne lieu au démarrage des Sessions du dialogue social.

- **du 23 octobre au 15 novembre** : la CSTNC bloque les locaux de la société DCSM qui a notamment pour activité le commerce de gros d'articles de plomberie ; plus de 200 entreprises sont de ce fait privées d'approvisionnement ; le 15 novembre les forces de l'ordre interviennent pour débloquer les accès à l'entreprise ; le conflit se termine par le licenciement des 6 grévistes.

- **octobre/novembre** : la CSTNC organise une grève générale qui touche essentiellement la SLN. En novembre, au péage de la voie rapide deux automobilistes sont sortis de leur voiture et sont tabassés par les manifestants au motif qu'ils ont refusé de prendre le tract distribué.

A la suite de l'échec de cette grève, Sylvain NEA négocie son départ de la SLN ; il est responsable de plusieurs entreprises mais reste secrétaire général de la CSTNC.

- **12 décembre** : ouverture par Alain SONG membre du gouvernement en charge du travail et par Pierre GARCIA directeur du travail, de la 1^{ère} Session du dialogue social dans les locaux de l'hôtel RAMADA à NOUMEA ; tous les syndicats participent à la session, y compris l'USTKE représentée par Pierre CHAUVAT et Alain BOEWA ; dans le cadre des travaux de cette session, ses auditeurs se rendent au Québec et aux Pays Bas.

2007

- **du 13 au 15 janvier** : l'USOENC bloque une nouvelle fois l'hypermarché Carrefour ainsi que plusieurs magasins du groupe de distribution en exigeant le départ d'un des dirigeants de la société ; le 1^{er} février un accord de fin de conflit est conclu. Il prévoit "*une refondation du dialogue social dans l'entreprise*" et une clause de paix sociale.

- **31 mai** : la FPME rejoint la CGPME.

- **de fin août à la mi-décembre** : l'USOENC bloque de façon intermittente les différents établissements de la société PRESTO PIZZA. Le 18 octobre, Nathalie OUSTRIC cogérante, est placée en garde à vue pour avoir frappé deux policiers sur un piquet de grève de son entreprise. Le même jour deux syndicalistes sont également placés en garde à vue à la suite d'une altercation avec Natacha SCHATZ, l'autre cogérante. Le 15 décembre, le suicide de cette dernière, âgée de 25 ans, oblige le syndicat à mettre fin au conflit. Le 26 décembre, la société reprend son activité.

- **du 24 septembre au 2 novembre** : l'USTKE déclenche une grève à la cimenterie HOLCIM. La grève paralyse une bonne partie des chantiers du BTP qui ne peuvent plus être approvisionnés en ciment. A partir du 26 septembre, il n'est plus possible de couler du béton dans le BTP. On estime que 3000 salariés de ce secteur sont impactés par le conflit. Le patronat se divise sur l'appui à apporter au syndicat qui accepte les sorties de ciment de la cimenterie sous réserve d'en contrôler les modalités. Seule l'intervention d'un collège de 3 médiateurs permettra d'aboutir à la signature d'un protocole de fin de conflit ; le conflit a duré 35 jours.

- A la suite de l'intervention des forces de l'ordre pour faire évacuer une piquet de grève installée par l'USTKE dans l'entreprise de BTP ECT, Gérard JODAR annonce le retrait de son syndicat des travaux du dialogue social et la perturbation de la visite de Christian ESTROSI Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer.

- **15 octobre** : lors de la visite en Nouvelle-Calédonie de Christian ESTROSI, Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, Michel MATHIEU, Haut Commissaire démissionne de ses fonctions. Cette démission intervient à la suite de la dénonciation par le Secrétaire d'Etat du laxisme du Haut Commissaire dans le traitement de certains conflits.

- **le même jour** : à CARSUD, après 7 mois de négociation entre la direction et les délégués syndicaux SOENC et STKE un "*accord cadre relatif à la prévention des conflits du travail, et aux négociations annuelles obligatoires de 2008 à 2012*" est finalisé. Le SOENC accepte de le signer. Le délégué STKE valide le contenu du document négocié mais refuse de le signer ; il demande pour contrepartie à sa signature la réintégration de son ancien délégué syndical, Franck TOKOTOKO licencié plusieurs mois plus tôt pour faute grave. La direction de CARSUD rejette cette demande. Le refus de réintégrer l'intéressé conduit à un nouveau conflit qui débute aussitôt le conflit HOLCIM réglé.

- **17 octobre** : II^{ème} Forum du Dialogue social (au centre culturel TJIBAOU).

- **du 2 novembre à avril 2009** : le 2 novembre, à CARSUD le conflit est relancé de façon larvée dans un premier temps ; mais le 30 novembre, après une dernière réunion entre Gérard JODAR et Philippe GOMES président de la province sud pour tenter de trouver une issue au conflit, le conflit se radicalise à partir du 3 décembre lors de l'intervention des forces de l'ordre pour libérer les accès de l'entreprise.

- **9 novembre** : prise de fonction du nouveau Haut Commissaire Yves DASSONVILLE.

- **17 et 18 novembre** : Congrès fondateur à Rivière Salée du Parti travailliste par Louis Kotra UREGEL qui en devient son président.

- **6 décembre** : la FEMA devient l'UPA-NC (Union professionnelle artisanale de Nouvelle-Calédonie. Georges LAI-THAM succède à Bruno MERIGNAC à la tête de cette nouvelle organisation.

2008

- **1^{er} janvier** : le conflit continue à CARSUD ; on compte une dizaine de grévistes tout au plus. Le 8 janvier, en soutien des grévistes de CARSUD, l'USTKE lance une "*grève générale tournante*". Dans la nuit du 16 au 17 janvier, 200 manifestants menés par l'USTKE investissent le site de l'entreprise. Le matin du 17 les forces de l'ordre interviennent une nouvelle fois pour libérer les accès de l'entreprise. Les manifestants répliquent en s'attaquant aux forces de l'ordre. Les affrontements sont violents. Michel DELAISSE, le directeur de CARSUD, fait l'objet d'une tentative

d'enlèvement. Sa voiture est incendiée. Cinq gendarmes sont blessés. 45 manifestants sont interpellés et gardés à vue. Pendant plusieurs mois, Michel DELAISSE, le directeur de CARSUD, ne peut plus entrer dans l'entreprise et occuper pleinement ses fonctions.

Début février Gérard JODAR et plusieurs autres membres de l'USTKE qui ont fait l'objet d'un "*ordre de comparution forcée*" dans le cadre des affrontements liés au conflit CARSUD se barricadent pendant plusieurs semaines au siège de leur syndicat.

En avril, 22 militants de l'USTKE sont condamnés à des peines allant de un mois à un an de prison ferme. Gérard JODAR est condamné à 6 mois de prison ferme pour "*provocation directe à un attroupement armé*".

- **13 février** : le congrès de Nouvelle-Calédonie adopte le Code du Travail. C'est le premier Code du Travail calédonien. La DTE met en œuvre un plan d'action pour rendre plus accessible le droit du travail : éditions du Code du travail et de l'ensemble des conventions collectives et vente à un prix attractif, rénovation du site internet avec mise à disposition de fiches pratiques pour faciliter la compréhension du droit.

- **26 février** : Henri JUNI secrétaire général adjoint du SOENC commerce est condamné à un mois ferme après les débordements dans le conflit PRESTO PIZZA. Il n'exécute pas sa peine.

- **30 avril** : le SOTPM présidé par Wazana NAXUE, le STOP présidé par Olivier MOALA, et l'USTD présidé par Georges JORRO rejoignent la COGETRA.

- **2 mai** : Jean-Pierre KABAR est élu président de la COGETRA.

- **5 mai** : début à POINDIMIE de la II^{ème} session du Dialogue social qui porte sur deux thématiques : un groupe travaille sur "*conflictualité et relations de travail*" ; il se rend notamment en Nouvelle-Zélande et au Québec ; un deuxième groupe travaille sur "*le dialogue social territorial*" ; il se rend en Espagne et en France.

- **11 juin** : Conférence sociale sur les salaires présidée par Harold MARTIN président du gouvernement ; Yves DASSONVILLE Haut-commissaire co-préside la conférence.

- **17 octobre** : Christophe COULSON prend la tête de la CFE-CGC.

- **14 novembre** : III^{ème} Forum du Dialogue social à l'Université de Nouvelle-Calédonie ; ce forum permet aux auditeurs de la Session du dialogue social de restituer publiquement leurs travaux. Il est conclu par Yves JEGO Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer.

2009

- **24 février** : 3 organisations syndicales d'employeurs sont déclarées représentatives : la CGPME NC, le MEDEF NC, et l'UPA-NC.

- **mars** : conflit de l'USTKE à AIRCALIN pour dénoncer le licenciement du steward John TINDAO auquel il est fait grief de s'être rendu coupable d'actes de violence à l'encontre de collègues de travail en vol.

- **30 mars** : la grève entamée par l'USTKE le 13 mars à AIRCAL s'enlise. Niddoish Naisseline demande à la direction de cesser tout contact avec les grévistes. En représailles, le syndicat bloque l'enregistrement des vols. Fatigué d'être "*insulté par les siens*", le directeur général d'AIRCAL, William IHAGE, donne sa démission.

- **du 28 mars au 17 avril** : conflit du SOENC commerce à la CSP (entreprise qui assure le ramassage des déchets ménagers à Nouméa) ; le syndicat conteste les conclusions de l'accord salarial annuel ; le conflit dure 3 semaines et se conclue par un accord qui reprend les dispositions de l'accord salarial initial.

- **27 avril** : au IX^{ème} Congrès de FO, Didier KADDOUR succède à Jean-Claude NEGRE à la tête de ce syndicat.

- **15 mai** : l'USTKE promet l'enfer à AIRCAL. Le syndicat annonce une grève générale dans le privé et dans le secteur public. "Aucun avion ne décollera", annonce Gérard Jodar. Quatre jours plus tard, les forces de l'ordre interviennent pour déloger banderoles et manifestants des abords de l'aérodrome de Magenta. Le conflit, lui, n'est toujours pas réglé. Le président d'Aircal refuse de suivre le rythme des négociations instauré par la Direction du travail et l'USTKE. Il affirme vouloir étudier le protocole, qu'il considère comme "un piège".

- **28 mai** : Plusieurs centaines de militants de l'USTKE prennent d'assaut l'aérodrome et pénètrent sur le tarmac de Magenta. Certains montent à bord de deux appareils d'Aircal, qui sont endommagés. Des échauffourées opposent manifestants et forces de l'ordre. Une trentaine de militants du syndicat, dont son président Gérard JODAR, sont interpellés et inculpés pour "entrave à la circulation d'un aéronef", "détérioration d'un aéronef" et "dégradations volontaires en réunion".

- **29 juin** : condamnation de Gérard JODAR et de plusieurs dirigeants et militants de l'USTKE à un an de prison ferme après les incidents à l'aérodrome de Magenta. Sa peine est réduite en appel le 15 septembre à 9 mois fermes.

- Dix jours de grève générale (USTKE) et violences à Montravel et Saint Louis.
- Création de l'Institut Supérieur du Travail (IST) ; organisme de formation sur les relations de travail ; l'IST est un département de l'ACESTE-CNAM dirigé par Bernard SCHALL.
- **Octobre** : la FINC (fédération des industries de Nouvelle-Calédonie), le BTP-NC (Bâtiments travaux publics) et le Syndicat des commerçants quittent le MEDEF et rejoignent la CGPME.
- **19 octobre** : vote par le Congrès de la loi du pays relative à la santé et à la sécurité au travail ; cette loi définit une nouvelle approche de la prévention des risques professionnels.
- **22, 23 et 24 octobre** : "Séminaire des décideurs sociaux" à l'Île des Pins présidé par Philippe GOMES président du gouvernement. Le séminaire est animé par Jean-Pierre SEGAL (sociologue au CNRS) et Christian THUDEROZ (sociologue du travail spécialiste de la négociation collective).
- **17 novembre** : 1^{ère} Conférence sociale instaurant un agenda social partagé (2009/2010) entre le gouvernement et le Conseil du dialogue social installé de façon officielle ; la conférence est co-présidée par Philippe GOMES président du gouvernement et par Philippe GERMAIN membre du gouvernement en charge notamment de l'économie et du travail.
- Publication par la DTE de l'ouvrage de Jean-Pierre SEGAL (chercheur au CNRS) "Le Monde du travail au cœur du destin commun ; employeurs, syndicats, salariés : dialogues en construction".

2010

- **12 janvier** : adoption par le Congrès d'une loi du pays déterminant les modalités de financement des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés.
Ce financement qui faisait jusqu'alors l'objet de convention entre le gouvernement et les organisations syndicales concernées s'effectue désormais dans un cadre juridique défini par le Code du Travail.
- **14 janvier** : Gérard JODAR sort du Camp Est.
- **15 janvier** : une loi du pays permet une augmentation du SMG de 15 % sur 3 ans.
- **18 février** : en complément de la loi de pays permettant une revalorisation du SMG, les partenaires sociaux concluent un Accord

interprofessionnel sur les bas salaires ; cet accord prévoit une revalorisation moyenne des minima conventionnels compris entre le SMG et 1,5 fois le SMG de 15 % minimum sur 3 ans. L'accord est conclu, côté syndicats de salariés par l'USOENC, la COGETRA et l'UT CFE CGC, côté patronal par la CGPME et l'UPA. Le MEDEF condamne cet accord et engage un contentieux sur son extension. FO, la CSTNC et l'USTKE ne signent pas non plus l'accord.

- **10 avril** : Lors du XVII^{ème} congrès de l'USTKE à PONERIHOUEN, Marie-Pierre GOYETCHE est élue présidente de l'USTKE, et succède à Gérard JODAR.

- **26 avril** : Gérard JODAR annonce son départ de l'USTKE et la création de la Confédération Nationale des Travailleurs du Pacifique (CNTP).

- Monique JANDOT devient présidente de la CGPME-NC.

- **27 juillet** : adoption par le Congrès de la loi sur l'emploi local dans le secteur privé ; ces textes dont issus des travaux réalisés dans le cadre des sessions du dialogue social.

- **31 décembre** : loi du pays instaurant le Conseil du dialogue social (CDS).

- Publication par la DTE de l'ouvrage de Christian THUDEROZ "Guide pratique de la négociation collective en Nouvelle-Calédonie".

2011

- **17, 18 et 19 mai** : nouvelle marche contre la vie chère à Nouméa, Koné et dans les îles ; 25000 personnes défilent à l'appel de l'intersyndicale (USOENC, Fédération des fonctionnaires, CFE-CGC et COGETRA).

- **18 août** : début à Nouméa de la III^{ème} Session sur le dialogue social (2011/2012) sur les institutions représentatives du personnel ; les travaux se déroulent sous l'égide de Georges MANDAOUE (Parti travailliste) membre du gouvernement en charge notamment du travail.

- **28 septembre** : le Congrès adopte la loi du pays sur l'interdiction du harcèlement moral et sexuel dans le secteur privé.

- **12 octobre** : signature des Accords économiques et sociaux entre le Congrès et 5 syndicats représentatifs de salariés ; l'accord prévoit notamment la mise en place d'une commission spéciale pour l'élaboration et le suivi des accords ; les syndicats patronaux qui n'ont pas été invités à participer à la démarche protestent et démissionnent de leurs mandats sociaux.

- **Octobre** : Didier GUENANT-JEANSON est réélu secrétaire général de l'USOENC.

- David MEYER est élu à la tête de la Fédération des fonctionnaires.
- **16 décembre** : conclusion de l'accord interprofessionnel établissant le tableau des activités professionnelles prévu par la loi sur l'emploi local ; l'accord est unanime et signé par tous les syndicats représentatifs dans le secteur privé.

2012

- **1^{er} janvier** : le salaire minimum garanti mensuel brut (SMG) passe de 140 000 CFP à 150 000 CFP.
- **14 février** : le gouvernement arrête la liste des membres de la Commission paritaire de l'emploi local (CPEL) au qui est composée à parité de représentants des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés du secteur privé. Dominique LEFEIVRE du MEDEF-NC assure la première présidence de cette commission.
- MEDEF-NC, CGPME, UPA-NC reprennent leur mandat dans les institutions après avoir obtenu la création d'une commission spéciale au Congrès sur la vie chère.
- **8 novembre** : V^{ème} Forum du dialogue social qui conclue la Session sur la réforme des Institutions représentatives du personnel (IRP). Le Forum est animé par Jean KASPAR.
- **27 novembre** : au 10^{ème} Congrès de l'UT CGT-FO réélection de Didier KADDOUR au secrétariat général de ce syndicat ; le syndicat change de nom pour devenir la Confédération syndicale des travailleurs de Calédonie-Force ouvrière (CSTC-FO).
- **30 novembre** : signature des accords économiques et sociaux par le gouvernement d'Harold MARTIN.
- **3, 4 et 5 décembre** : au XIV^{ème} Congrès de l'USTKE, réélection de Marie-Pierre GOYETCHE à la tête de l'USTKE. Plusieurs motions d'orientation fixent pour objectif le développement de la négociation collective et du dialogue social.

2013

- **23 janvier**: Conclusion par l'USTKE et l'USOENC de la convention collective de CARSUD ; après plusieurs années de conflits souvent très durs, cette convention refonde les relations collectives de travail au sein de l'entreprise.
- **25 février** : Jean-Louis LAVAL succède à Georges LAI-THAM, à la présidence de l'UPA-NC.

- **15 mai** : début de la grève générale à l'appel de l'intersyndicale contre la vie chère. La CSTC-FO et l'USTKE ne participent pas à l'intersyndicale. Les syndicats réclament la mise en application des accords économiques et sociaux du 12 juin 2012 et une baisse immédiate des prix. Environ 20 000 personnes défilent dans les rues de Nouméa et dans le Nord.

- **16 mai** : début du blocage des hypermarchés Géant-Casino et Carrefour qui sont fermés pendant trois jours.

- **21 mai** : 12 000 personnes manifestent à Koné selon l'intersyndicale, 2500 selon la gendarmerie.

- **Nuit du 26 au 27 mai** : un accord est trouvé sous l'égide du haut-commissaire ; l'intersyndicale appelle à la levée des barrages. Dans l'immédiat, 300 produits alimentaires et d'hygiène et 200 produits non alimentaires vont baisser de 10 %. Les prix sont gelés jusqu'à décembre 2014 et une Taxe générale sur l'activité (TGA) sera mise en place au 1^{er} juillet 2014. Le haut-commissaire de la République se porte garant de la mise en œuvre de l'accord et un comité de suivi est organisé.

- **9 juillet** : début de la IV^{ème} Session du dialogue social sur l'emploi (2013) ; dans le cadre de leurs travaux les auditeurs se rendent en Allemagne et en Australie.

- **Décembre** : l'Institut Supérieur du Travail (IST) devient l'Institut des Relations Sociales (IRS) ; maintenu au sein de l'ACESTE- CNAM, il est dirigé par Laure CHARLIER.

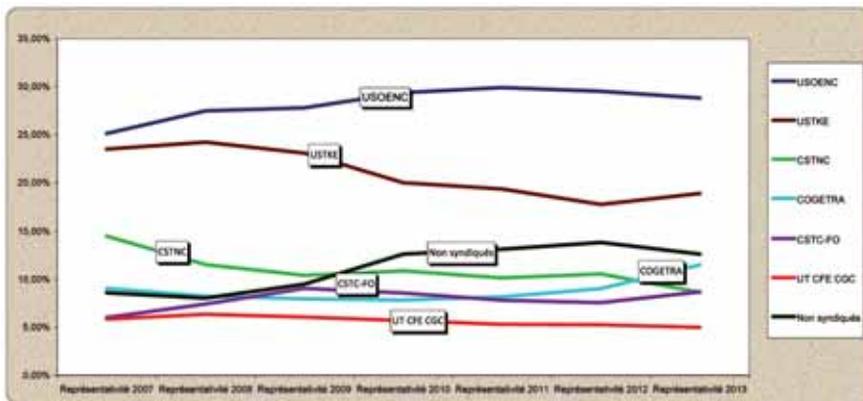
- **9 décembre** : Chérifa LINOSSIER est élue présidente de la CGPME en remplacement de Monique JANDOT.

- **27 décembre** : à la tribu d'AZAREU, création par Jean-Claude TUTUGORO (le secrétaire général de la Fédération de l'enseignement de l'USTKE) et des dissidents de l'USTKE du Front de lutte sociale.

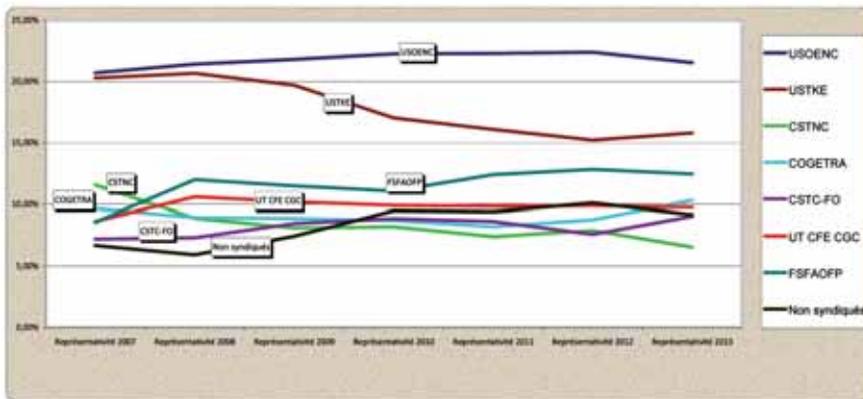
- Quelques jours plus tôt, par une lettre adressée aux adhérents de l'USTKE, Hnalaine UREGEL annonce également quitter l'USTKE en précisant qu'il ne se reconnaît plus dans les orientations de ce syndicat.

Evolution de l'audience électorale des organisations syndicales de salariés sur la période 2005-2012

REPRESENTATIVITE SYNDICALE DANS LE SECTEUR PRIVE AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL (art Lp. 322-2 du Code du Travail de Nouvelle-Calédonie)



REPRESENTATIVITE SYNDICALE AU NIVEAU DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (cumul secteurs public et privé - art Lp. 322-1 du Code du Travail de Nouvelle-Calédonie)



INDEX

- Aifa Jean-Pierre : 12, 23, 67, 77
 Alla Pierre : 87
 Aparisi José : 102
 Armand Françoise : 55
 Backès Sonia : 63, 64
 Barbançon Serge : 112, 113
 Bastien Henri : 70
 Bèchu Gaston : 16
 Bernaleau Noël : 75
 Besse André Michel : 110, 111, 112
 Beustes Annie : 83
 Blum Léon : 94
 Bob Steve : 75
 Bone Charles : 28
 Bouillaguet Jean-François : 102
 Bouquet Bernard : 28
 Bourges Hervé : 110
 Bouvard Raymond : 121
 Bouvier Jean-Yves : 98, 99, 102, 122
 Bové José : 30, 31
 Brizard Nathalie : 83
 Caron Roland : 23
 Carrez Gilles : 129
 Champion Henri : 55, 59, 61
 Chauvat Pierre : 30, 110
 Chenaie Bernard : 71
 Coulson Christophe : 62, 63, 65, 66, 67, 68
 Croizard Patrick : 63
 D'Almeida Joao : 44, 46, 47, 48, 51
 Dang André : 81
 Dassonville Yves : 17, 36, 37, 104
 de Saint Martin Géry : 102
 Debien Philippe : 55
 Declercq Pierre : 12, 17
 Delaisse Michel : 34
 Delhumeau Gaston : 12, 23
 Descombel Alain : 109, 110, 111, 113
 Djawari Germain : 90
 Domota Elie : 31
 Drayton Gilbert : 8, 13, 23
 Dupuy Albert : 37
 Durand Eric : 58, 93, 102
 Durand Eric : 58
 Fahrner Raynald : 55
 Forest André : 28, 29, 32, 38, 40
 Fort Robert : 71
 Fotutata Patélise : 73
 Frogier Pierre : 63
 Frontier Dominique : 47
 Galaud Bernard : 12
 Garcia Pierre : 122
 Georges Jorro : 57
 Gomes Philippe : 5, 112, 116, 118, 129
 Goyetche Marie-Pierre : 26, 27, 29, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 137
 Guénant-Jeanson Didier : 8, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 38, 77, 81, 82, 84, 91, 135, 136
 Guy Laurent : 104
 Haocas Rock : 33
 Hmeun Gaston : 8, 13, 23, 77, 82
 Hmeun Marie-Françoise : 25
 Hnepeune Neko : 28
 Ihage William : 34
 Israel Henri : 6, 70, 71, 95
 Jandot Bernard : 118
 Jandot Monique : 103, 108, 113, 114, 115, 116, 117, 118
 Jodar Gérard : 30, 32, 33, 34, 35, 36, 110
 Joyeux Raymond : 8, 77
 Juni Henri : 17, 18, 75
 Kabar Jean-Pierre : 55, 57, 59, 60, 61
 Kaddour Didier : 21, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 85, 86
 Krasucki Henri : 30
 Lafleur Jacques : 7, 8, 10, 15, 33, 71, 83, 91, 92
 Lai Tham Georges : 123, 124
 Laval Jean-Louis : 120, 124, 126
 Lefeuvre Dominique : 93, 102
 Lefèvre Yves : 93
 Lenormand Maurice : 8
 Leques Jean : 5, 110, 129
 Leroux Didier : 96, 99
 Linossier Chérifa : 108, 115, 116
 Locoyer Philippe : 25
 Machoro Eloi : 17
 Mailly Jean-Claude : 78
 Maire Edmond : 14
 Manate Jérôme : 25
 Mandaoué Georges : 30
 Mansel Marc : 63
 Martin Harold : 87, 116, 125, 136
 Massenet Philippe : 122
 Meallat Sylvain : 73
 Menesson Guy : 8, 12, 13
 Merignac Bruno : 122, 123, 124
 Merlet Jean-Claude : 109, 121, 124
 Meyer David : 43, 44, 48, 49, 50, 51, 52, 53
 Moala Jean-Olivier : 57, 58
 Moglia Gérard : 12
 Moreau Nicole : 112, 113, 115, 118
 Mouldouds Jean-Marc : 97, 98
 Mussot Gabriel : 8
 Naisseline Nidoish : 24, 27, 34, 35
 Nakamura Sophie : 28
 Naouna Alexandre : 12
 Naxué Wazana : 57
 Néa Sylvain : 18, 23, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91
 Nègre Jean-Claude : 70, 71, 72, 73, 78
 Nouveau Gilbert : 44, 45, 46
 Ochida Daniel : 93, 101, 102, 104, 137
 O'Connor Guy : 109
 Ohlen Armand : 44
 Papon Thierry : 55
 Pham Noc Bich : 109
 Pidjot Jean-Marc : 129
 Pidjot Raphael : 81
 Qala Albert : 92
 Raleb Aissa : 12, 23
 Ravazet Olivier : 98
 Salmon Bernard : 70
 Sarkozy Nicolas : 90
 Schall Bernard : 63
 Song Alain : 56, 63, 64
 Streeter Roseline : 18, 19, 47, 57, 58, 110, 128
 Tavernier Yves : 129
 Terorotua Ronald : 30
 Themereau Marie-Noëlle : 63, 135
 Tjibaou Jean-Marie : 17
 Tohua Charles : 70
 Tokotoko Frank : 34
 Torralba Rodolphe : 121
 Trupit Alain : 37
 Underwood Trevor : 16, 24, 25
 Uregei Hnalaine : 28
 Uregei Louis Kotra : 27, 28, 29, 32, 35, 36, 37, 47
 Uregei Yann Célééré : 27
 Van Ryswyck Patricia : 109
 Vois Paul : 94
 Washetine Charles : 129
 Webhe Catherine : 93, 99, 101, 103, 105
 Wema Claude : 28
 Yanno Gaël : 63

USOENC

USTIKE

FSAOFP

COGETRA

UT CFE-CGC

CSTC-FO

CSTNC

MEDEF-NC

CGPME-NC

UPA-NC

ISBN 978-2-919304-08-0

0 000 CFP



9 782919 304080